



# Soutenir l'entrepreneuriat des personnes immigrées et des personnes en situation de handicap en Wallonie

Vers des politiques plus inclusives



# Soutenir l'entrepreneuriat des personnes immigrées et des personnes en situation de handicap en Wallonie -Vers des politiques plus inclusives

Cynthia Lavisson, Helen Shymanski, Maarouf Ramadan, Léo-Paul Dana

---

Les politiques d'entrepreneuriat plus inclusives contribuent à l'innovation, la création d'emploi, et la croissance économique. La crise du COVID-19, a accentué les disparités en Wallonie et la région porte un intérêt croissant à renforcer le soutien à l'entrepreneuriat inclusif de groupes particulièrement désavantagés, notamment celui des immigrés et des personnes en situation de handicap. Ce rapport résume les conclusions d'un projet d'examen de la politique d'entrepreneuriat inclusif de la Wallonie. Il présente une analyse des forces et des faiblesses du système de soutien aux entrepreneurs immigrés ou en situation de handicap (aussi appelés « handipreneurs ») en Wallonie et propose des actions politiques concrètes qui permettraient d'améliorer le soutien offert à ces entrepreneurs. L'analyse est basée sur le cadre conceptuel et les outils développés par l'OCDE et la Commission Européenne, notamment l'outil « Better Entrepreneurship Policy Tool ». Le rapport s'appuie également sur la consultation d'un large panel d'acteurs locaux, un travail de recherche approfondi et une analyse de bonnes pratiques internationales.

---

**Codes JEL** : H10, J14, J15, J61, J78, L26, L53, M13,

**Mots clés** : start-ups, entrepreneuriat, entrepreneuriat inclusif, entrepreneuriat des immigrés, entrepreneuriat des personnes en situation de handicap, politiques publiques, handicap, immigration, travail indépendant

## À PROPOS DE L'OCDE

L'OCDE est une organisation intergouvernementale multidisciplinaire dont les pays membres engagent dans ses travaux un nombre croissant de pays non-membres de toutes les régions du monde. Aujourd'hui, la mission principale de l'Organisation est d'aider les gouvernements à travailler ensemble pour une économie mondiale plus forte, plus propre et plus juste. Grâce à son réseau de comités spécialisés et de groupes de travail, l'OCDE offre un cadre où les gouvernements comparent leurs expériences politiques, cherchent des réponses à des problèmes communs, identifient les bonnes pratiques et coordonnent les politiques nationales et internationales. Plus d'informations disponibles : [www.oecd.org](http://www.oecd.org).

## À PROPOS DES DOCUMENTS DE TRAVAIL SUR LES PME<sub>s</sub> ET L'ENTREPRENEURIAT

La série fournit des données comparatives et des analyses sur les performances des PME et de l'entrepreneuriat et les tendances dans ces domaines. Elle couvre également un large éventail de domaines politiques, notamment le financement des PME, l'innovation, la productivité, les compétences, l'internationalisation, etc.

Ce document a été approuvé par procédure écrite par le Comité de Comité sur les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et l'Entrepreneuriat (CPMEE) de l'OCDE et du Comité de Direction pour le développement économique et création locale d'emplois (LEED) de l'OCDE le 30 novembre 2022 (CFE/LEED/SME(2022)2) et préparé pour sa publication par le Secrétariat de l'OCDE.

Les opinions exprimées et les arguments employés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays Membres de l'OCDE.

La publication de ce document a été autorisée par Lamia Kamal-Chaoui, Directrice du Centre pour l'entrepreneuriat, les PME, les régions et les villes de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre ne préjugent en rien du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Image de couverture : ma\_rish, Créatif - n° :1264580730; ma\_rish; Créatif - n° :1126482102.

© OCDE 2023

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : <http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.

# Avant-Propos

Les politiques d'entrepreneuriat inclusives visent à offrir à tous une chance de créer une entreprise durable couronnée de succès, indépendamment de leur sexe, âge, lieu de naissance, statut professionnel ou d'autres caractéristiques personnelles. Bien que tous les entrepreneurs fassent face à des obstacles, certains profils d'entrepreneurs sont affectés disproportionnellement par ceux-ci, ce qui restreint leur participation et leurs chances de succès. Pour faire face à ces disparités et permettre la mobilisation de tout le potentiel entrepreneurial existant, les politiques d'entrepreneuriat inclusives facilitent l'entrepreneuriat parmi les personnes issues de groupes sous-représentés dans l'entrepreneuriat ou désavantagés sur le marché de l'emploi. Ces groupes incluent généralement les femmes, les minorités ethniques, les immigrés, les demandeurs d'emploi, les personnes âgées, les jeunes et les personnes en situation de handicap. Les gouvernements peuvent soutenir l'entrepreneuriat inclusif au moyen de programmes de sensibilisation véhiculant une vision inclusive et diverse de l'entrepreneuriat et en développant des programmes visant à combler les imperfections du fonctionnement des marchés et des institutions qui affectent certains groupes plus que d'autres.

La Wallonie inclut une dimension inclusive dans ses politiques d'entrepreneuriat, notamment via une attention particulière portée à l'entrepreneuriat des demandeurs d'emploi, des femmes et des jeunes. Cependant, la Région wallonne estime que les différents dispositifs pourraient s'articuler davantage et se renforcer mutuellement, en particulier pour soutenir les publics plus fragilisés, en particulier les immigrés – notamment les femmes, et les personnes en situation de handicap. Ce constat a été renforcé par la crise du COVID-19, qui a accentué les disparités dans la région. Dans ce cadre, ce rapport évalue la disponibilité et la pertinence des programmes de formation et de soutien à la création d'entreprise et au travail indépendant accessibles aux entrepreneurs sous-représentés ou désavantagés en Wallonie. Le rapport résume les conclusions d'un projet sur le soutien à la politique d'entrepreneuriat inclusive de la Wallonie organisé par l'OCDE en collaboration avec le Service Public Wallonie (SPW). Il présente une analyse des forces et des faiblesses du système de soutien aux entrepreneurs immigrés ou en situation de handicap (aussi appelés « handipreneurs ») en Wallonie et propose des actions politiques concrètes qui permettraient d'améliorer le soutien offert à ces entrepreneurs. Ce rapport conclut un projet d'étude de plusieurs mois et s'appuie sur la consultation d'un large panel d'acteurs locaux via différentes méthodes. Ces méthodes incluent la consultation de 32 organisations parties prenantes via le questionnaire Better Entrepreneurship Policy Tool lors de deux sessions guidées, un atelier de réflexion sur les résultats du questionnaire, 21 entretiens, et 2 tables rondes thématiques. Ce travail de consultation a été conjugué à un travail de recherche approfondi et une analyse de bonnes pratiques internationales. Le rapport propose des recommandations transversales, ainsi que des propositions approfondies dans le domaine de la sensibilisation, de la formation et de l'accompagnement, et de l'accès au financement pour l'entrepreneuriat.

Ce projet a été développé dans le cadre d'un programme de travail sur l'entrepreneuriat inclusif mené conjointement par l'OCDE et la Commission Européenne depuis plus de 10 ans. Ce programme étudie comment les politiques publiques peuvent mieux soutenir l'entrepreneuriat des groupes sous-représentés ou désavantagés et propose des outils concrets aux décideurs publics et parties prenantes (boîtes à outils, publications, notes politiques, événements, etc.). Pour plus d'informations, consulter la page web du projet : [www.oecd.org/cfe/smes/inclusive-entrepreneurship/](http://www.oecd.org/cfe/smes/inclusive-entrepreneurship/).

# Remerciements

Le présent rapport a été préparé à la demande de la direction Économie Emploi Formation Recherche Service Public de Wallonie (SPW) sous la direction de Amal Souad Mahious, par le Centre pour l'entrepreneuriat, les PME, les régions et les villes (CFE) de l'OCDE, dirigé par Lamia Kamal-Chaoui.

Ce rapport a été préparé par Cynthia Lavison, analyste politique avec le concours de Helen Shymanski, analyste politique junior, sous la direction de Jonathan Potter, chef de l'unité politique d'entrepreneuriat et analyse et de Céline Kauffmann, Responsable de la division pour l'entrepreneuriat, les PME et le tourisme, et Karen Maguire, Responsable de la division de l'emploi, des compétences et de l'innovation sociale au niveau local et du Programme LEED. Professeur Maarouf Ramadan de l'Université Sherbrooke et Professeur Léo-Paul de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et Université Kingston y ont également contribué. Ce rapport a bénéficié des commentaires de David Halabisky, économiste (CFE) et de Yves Breem, analyste des politiques migratoires et d'intégration (Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales – ELS, OCDE).

Ce rapport n'aurait pas pu être rédigé sans le soutien et la participation des parties prenantes en Wallonie. Les représentants de nombreux organismes publics et non gouvernementaux ont contribué à ce projet via des commentaires et suggestions, notamment pendant la réunion de lancement, l'utilisation de l'outil « Better Entrepreneurship Policy », l'atelier de présentation des résultats de l'outil, deux tables rondes thématiques, une série d'entretiens individuels et de groupe, et un atelier de planification. Nous tenons à remercier toutes les personnes ayant contribué, par leur soutien, à l'élaboration de ce rapport, en particulier les parties prenantes suivantes : Amal Souad Mahious et Cécile Lardot, du SPW; Delphine Coulon d'AZIMUT; Virginie Bellefroid, Conseillère, Cellule Santé et Action sociale, Cabinet de Christie Morreale, Vice-Présidente du Gouvernement wallon, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes ; Vincent Aubry, Conseiller, Cabinet de Willy Borsus, Vice-Président de la Wallonie, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Agriculture, de l'Aménagement du territoire, de l'IFAPME et des Centres de compétence ; Serge Clossen, Conseiller, Cabinet de la Ministre Christie Morreale, Vice-Présidente du Gouvernement wallon, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes ; Eve Jumel de Créa-Job; Nadine Ewert et Stéphanie Baras de Crédal ; Federico Giacometti de Créo ; Maryse Lecocq, Christelle Debaise et Annette Legaye du Forem ; Fabrice Sorgi de Formagestion; Mohamed El Hendouz de Handijob Project ; Delphine Vanlersberghe de JeCréeMonJob; Frederic Verdin, Orane Kevers, Charlotte Biourge, Charlotte de Lens et Marine Froment d'IFAPME; Julie Clause d'Interra ASBL; Honorine Kuete et Altay Manço d'IRFAM ; Amzile Taoufik de LEAD Belgium ; Didier Van der Meeren de Le Monde des possibles ASBL ; David Taquin, Olivia Van den Bogaert et Sarah Vandeveld de microStart ; Fabienne Mathot de Sowalfin ; Lucio Scanu de Stent.Care ; Laurent Cattelain de Synapse.

Les auteurs remercient Monserrat Fonbonnat et Wilfried Jabot pour leur soutien opérationnel et Pilar Philip, coordinatrice des produits et projets pour son soutien au développement de la publication.

# Table des matières

Avant-Propos	3
Remerciements	4
Résumé	7
<b>1 L'entrepreneuriat des personnes immigrées et l'handipreneuriat en Wallonie : contexte et tendances</b>	<b>10</b>
Contexte général : le point sur les principaux obstacles à l'entrepreneuriat des personnes immigrées et à l'handipreneuriat	10
Contexte wallon : entrepreneuriat et travail indépendant des personnes immigrées et de leurs descendants et handipreneuriat	13
Contexte wallon : les politiques de soutien à l'entrepreneuriat inclusif en Wallonie	19
Plan du présent rapport	21
<b>2 Perception des parties prenantes sur les politiques en place : résultats du Better Entrepreneurship Policy Tool</b>	<b>22</b>
Contexte de la consultation	22
Les parties prenantes varient dans leur perception de l'environnement, mais identifient des besoins dans tous les domaines d'intervention considérés	23
La consultation révèle également des tendances transversales	27
Les parties prenantes identifient des priorités pour l'adaptation et l'extension des politiques de soutien à l'entrepreneuriat des immigrés en Wallonie	28
Les parties prenantes identifient des priorités connexes pour améliorer les politiques de soutien aux handipreneurs	28
<b>3 Sensibilisation à l'entrepreneuriat des immigrés et à l'handipreneuriat</b>	<b>33</b>
Politiques de sensibilisation à l'entrepreneuriat des immigrés et des personnes en situation de handicap : le point sur la question	33
Contexte et besoins en Wallonie	34
Recommandations	36
<b>4 Formation et accompagnement des entrepreneurs immigrés et des handipreneurs</b>	<b>39</b>
Politiques de formation et d'accompagnement à l'entrepreneuriat inclusif : le point sur la question	39
Contexte et besoins en Wallonie	41
Recommandations politiques	48
<b>5 Accès au financement des entrepreneurs immigrés et des handipreneurs</b>	<b>51</b>
Faciliter l'accès au financement des entrepreneurs immigrés et des handipreneurs : le point sur la question	51
Contexte et besoins en Wallonie	53
Recommandations politiques	56

Conclusions	59
Références	60
Annexe A. Plan d'action	70
Annexe B. Consultation Better Entrepreneurship Policy Tool : Résultats	75

## Tableaux

Tableau 2.1. Domaines d'intervention couverts par l'outil BEPT	22
Tableau A A.1. Plan d'action pour la mise en œuvre de recommandations sélectionnées	70
Tableau A B.1. Résultats de la consultation Better Entrepreneurship Policy Tool	75

## Graphiques

Graphique 1.1. La Wallonie a un taux de création d'entreprise plus faible que les autres régions	13
Graphique 1.2. La majorité des immigrés sont d'origine européenne en Wallonie	16
Graphique 1.3. Le taux de travail indépendant des immigrés est légèrement supérieur à la moyenne	17
Graphique 1.4. Les personnes en situation de handicap sont 20 % moins susceptibles de travailler	18
Graphique 1.5. De nombreuses personnes en situation de handicap sont des travailleurs indépendants	18
Graphique 1.6. Parties prenantes dans l'écosystème wallon	21
Graphique 2.1. Les scores moyens sont bas pour tous les domaines d'intervention considérés	23
Graphique 2.2. Les points de vue varient d'un profil d'acteur à l'autre	24
Graphique 2.3. Les mesures de soutien à l'entrepreneuriat des immigrés sont rarement évaluées	27

## Encadrés

Encadré 1.1. L'entrepreneuriat des descendants d'immigrés	11
Encadré 1.2. Définition des « personnes issues de l'immigration »	15
Encadré 2.1. Réglementation et handipreneuriat	29
Encadré 4.1. enterability, Allemagne	40
Encadré 4.2. Handijob'Project	43
Encadré 4.3. InterLab	44
Encadré 4.4. Wallonian Incubator Newcomers Network (WINN)	47
Encadré 4.5. SINGA, France	49
Encadré 4.6. Fondation Ester, Suède	50
Encadré 5.1. CNA World-Dedalo Project, Italie	53
Encadré 5.2. microStart	55
Encadré 5.3. Evol, Québec (Canada)	58



# Résumé

## **Les personnes issues des groupes sous-représentés ou défavorisés sont confrontées à de nombreux obstacles dans l'entrepreneuriat.**

Tous les entrepreneurs font face à des obstacles, mais leur nature et leur magnitude varie en fonction de plusieurs facteurs, qui incluent, entre autres, les caractéristiques personnelles des entrepreneurs. Les entrepreneurs immigrés sont souvent confrontés à des obstacles plus importants à l'entrepreneuriat que les non-immigrés. Nombre de ces problèmes sont liés aux barrières linguistiques, à l'adaptation à une nouvelle culture, à la navigation au sein d'un nouvel environnement institutionnel, à l'absence d'antécédents de crédit, au statut légal et à l'éligibilité au travail, ainsi qu'à des réseaux professionnels restreints. Les biais culturels négatifs et la discrimination sont d'autres facteurs notables d'une culture d'entrepreneuriat peu encourageante pour les personnes immigrées. Dans le cas des femmes immigrées, ces obstacles sont souvent exacerbés par l'intersection avec les obstacles liés à l'entrepreneuriat féminin qui affectent toutes les femmes, natives ou immigrées (comme l'accès au financement, les responsabilités familiales, les standards liés aux rôles de genre traditionnels). Elles peuvent également être confrontées à des standards de genre spécifiques à un groupe culturel. Les entrepreneurs en situation de handicap, ou handipreneurs, rencontrent également des obstacles spécifiques lors du lancement et de la gestion d'activités d'entrepreneuriat, comme des mesures réglementaires dissuasives, des barrières individuelles à la création d'entreprise, et un faible niveau de sensibilisation des structures de soutien à l'entrepreneuriat.

## **La Wallonie dispose d'un riche écosystème de soutien aux entrepreneurs qui s'organise de manière décentralisée à l'aide de financement stratégique public.**

L'entrepreneuriat est une priorité en Wallonie. La Wallonie met en œuvre ses politiques de soutien entrepreneurial de manière décentralisée, notamment à travers l'agrément et le financement d'opérateurs non-gouvernementaux du secteur privé ou sans but lucratif. En conséquence, la Wallonie est dotée d'un riche écosystème d'acteurs de tailles et de degré de professionnalisation divers proposant un large éventail de modalités de soutien au démarrage entrepreneurial aux résidents wallons. La plupart des dispositifs ont une approche généraliste, à l'exception de quelques programmes visant les demandeurs d'emploi, les femmes et les jeunes.

## **Quelques initiatives prometteuses soutiennent les entrepreneurs immigrés en Wallonie, mais les obstacles spécifiques auxquels ils font face, notamment les femmes, gagneraient à être mieux pris en compte dans l'offre de soutien à l'entrepreneuriat.**

Les entrepreneurs immigrés, en particulier primo-arrivants, ont souvent des besoins spécifiques liés à la langue ou à l'environnement réglementaire et culturel. Ils peuvent également rencontrer des difficultés à accéder aux programmes de soutien demandant des plans d'affaires formalisés en français. Pour les femmes, ces obstacles s'accompagnent souvent de ceux associés aux responsabilités familiales, et aux obstacles genrés. Certains dispositifs, tels que Interra et son programme d'incubation, ou l'institution de microfinance microStart, proposent une offre d'accompagnement dédiée aux entrepreneurs immigrés. Cependant, ces dispositifs sont très peu nombreux, et n'ont pas la capacité de répondre à la demande du fait de leur échelle réduite. L'intersection du genre et de la migration est également rarement prise en considération. Très peu de programmes généralistes prennent en compte explicitement les besoins de ces entrepreneurs dans le développement et la mise en œuvre de leur offre, ou dans leurs campagnes de sensibilisation. Beaucoup rapportent ne pas avoir la capacité de soutenir ces entrepreneurs, par manque



de formation, manque de ressources, et manque d'incitations dans leurs objectifs stratégiques. Les acteurs de l'entrepreneuriat, et ceux de l'accueil des primo-arrivants fonctionnent de manière parallèle et leurs liens sont souvent peu développés, et varient d'une localité à une autre. En pratique, les entrepreneurs immigrés, en particulier les femmes accèdent comparativement peu aux programmes de soutien généralistes, sont moins informés des dispositifs existants.

**La thématique de l'handipreneuriat est émergente, mais l'écosystème a encore une capacité limitée à soutenir les handicapés, et des obstacles réglementaires ne permettent pas d'encourager le plein potentiel entrepreneurial de ce groupe.**

La Wallonie a récemment lancé une campagne de « handistreaming » visant à décloisonner le thème du handicap et établir sa prise en compte systématique dans l'ensemble des secteurs politiques. Alors que le soutien à l'intégration sur le marché du travail s'est traditionnellement concentré sur le travail salarié, des efforts récents ont été entamés pour réduire les obstacles à l'entrepreneuriat pour les personnes en situation de handicap. Un petit nombre d'acteurs dynamiques du secteur à but non lucratif, tels que le Handijob'Project, proposent également un accompagnement spécialisé pour les personnes en situation de handicap souhaitant se lancer dans l'entrepreneuriat. Cependant, les aspirants handicapés font face à des obstacles notables : le système d'aides (fédéral) ne permet pas l'utilisation de programmes de réduction du risque disponibles pour d'autres types de revenu de remplacement (tel que l'indemnité de chômage). Les programmes de soutien généralistes sont peu informés des besoins des handicapés et du système d'aide associées. De même, les interlocuteurs de l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap sont peu informés de l'option entrepreneuriale. Les handicapés sont également peu sensibilisés à cette voie.

**La Wallonie peut faciliter l'entrepreneuriat des personnes immigrées et des personnes en situation de handicap en mettant en œuvre des mesures visant à réduire les barrières réglementaires, renforcer la capacité de l'écosystème à répondre aux besoins spécifiques de ces entrepreneurs et sensibiliser le public aux contributions de ces entrepreneurs.**

Le rapport identifie 22 recommandations qui permettraient de rendre l'environnement wallon plus propice à la création d'entreprises dynamiques et durables par les entrepreneurs immigrés et les handicapés. Elles peuvent être résumées en cinq champs d'action principaux :

1. *Prendre des mesures stratégiques transversales en faveur de l'entrepreneuriat des immigrés et de leurs descendants et de l'handipreneuriat. Cela inclut la définition d'objectifs stratégiques avec des ressources dédiées à leur mise en œuvre. Cela permettra d'envoyer un signal fort à l'écosystème, et d'offrir aux acteurs de terrain non-spécialistes les moyens et le mandat pour s'adapter aux besoins de ces publics, et de favoriser le développement d'offres spécialisées là où elles sont nécessaires.*
2. *Améliorer la coordination entre les différents acteurs de l'écosystème wallon. Cela inclut la coordination entre les acteurs de l'entrepreneuriat et ceux intervenants auprès des primo-arrivants, ceux accompagnant l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap, ainsi qu'entre des entrepreneurs (potentiels) et les structures de soutien. Le renforcement de la coordination des acteurs de l'entrepreneuriat avec ceux d'autres sphères permettront le développement de solutions adaptées aux besoins spécifiques de ces entrepreneurs dans une approche coordonnée. Cela permettra également d'améliorer l'orientation des entrepreneurs vers les programmes qui répondent mieux à leurs besoins.*
3. *Réduire les obstacles réglementaires qui compliquent la création d'entreprise pour les entrepreneurs immigrés et les handicapés. Cela implique notamment la suppression (et remplacement éventuel) du système d'accès à la gestion (une certification nécessaire à la création d'une entreprise en l'absence de diplôme équivalent reconnu localement) qui est difficilement accessible et déconnecté des besoins des entrepreneurs. Cela implique également de continuer*

les efforts initiés pour réduire les obstacles réglementaires fédéraux superflus au travail indépendant et à l'entrepreneuriat des personnes handicapées, notamment la réduction brutale des aides et le difficile retour aux revenus de remplacement en cas d'échec.

4. *Renforcer la capacité de l'écosystème à répondre aux besoins spécifiques des entrepreneurs immigrés et des handipreneurs, via la montée en capacité des programmes généralistes et le développement de solutions dédiées lorsque cela s'avère pertinent.* Cela implique notamment de former les prestataires aux compétences requises pour mieux soutenir les entrepreneurs immigrés et handicapés et encourager le recours aux formateurs, coaches et mentors aux profils divers pour améliorer l'efficacité et l'attractivité des services de formation et d'accompagnement. Cela implique également d'améliorer l'accessibilité des programmes. Le développement de formations dédiés aux entrepreneurs immigrés est recommandé, notamment en début de parcours afin de combler les lacunes qui limitent l'accès aux programmes généralistes. Le développement de mécanismes d'accès au financement ciblés est également recommandé pour remédier aux difficultés d'accès.
5. *Sensibiliser la population au potentiel entrepreneurial des immigrés, en particulier les femmes, ainsi qu'à celui des personnes en situation de handicap.* Cette sensibilisation est nécessaire à différents niveaux. En premier lieu, elle est nécessaire auprès du grand public afin de valoriser l'entrepreneuriat immigré et l'handipreneuriat, de réduire les biais inconscients et les préjugés et de faciliter l'accès aux réseaux et aux ressources (financements, partenariats). En second lieu, elle est primordiale auprès des acteurs de première ligne de l'entrepreneuriat, mais aussi de l'accueil des primo-arrivants et de l'accompagnement professionnel des personnes handicapées, afin de les informer de la faisabilité de l'entrepreneuriat pour ces profils, et des dispositifs pertinents vers lesquels renvoyer les aspirants entrepreneurs. Enfin, afin d'informer les entrepreneurs potentiels de la voie entrepreneuriale et des dispositifs auxquels ils peuvent faire appel, il est important de les encourager à bénéficier de ces dispositifs. Cela implique des campagnes de sensibilisation ciblées ainsi que des formations pour les formateurs.

# 1 L'entrepreneuriat des personnes immigrées et l'handpreneuriat en Wallonie : contexte et tendances

## Contexte général : le point sur les principaux obstacles à l'entrepreneuriat des personnes immigrées et à l'handpreneuriat

### ***Les personnes immigrées et leurs descendants sont confrontés à des obstacles supplémentaires à la création d'entreprise***

Tous les entrepreneurs sont confrontés à des freins. Les principaux obstacles à l'entrepreneuriat sont le manque de compétences, l'attitude sociale à l'égard des entrepreneurs, l'accès au financement et les complexités réglementaires des marchés (OCDE/Commission européenne, 2014<sup>[1]</sup> ; OECD/European Commission, 2021<sup>[2]</sup>). Cependant, les entrepreneurs immigrés sont souvent confrontés à des obstacles plus importants à l'entrepreneuriat que les non-immigrés. Nombre de ces problèmes sont liés aux barrières linguistiques, à l'adaptation à une nouvelle culture, à la navigation au sein d'un nouvel environnement institutionnel, à l'absence d'antécédents de crédit, au statut légal et à l'éligibilité au travail, ainsi qu'à des réseaux professionnels restreints (OCDE/Union européenne, 2022<sup>[3]</sup>). Des biais culturels négatifs et discriminations s'ajoutent également à ces obstacles, en particulier pour les entrepreneurs réfugiés (OECD, 2019<sup>[4]</sup>). Ces obstacles sont décuplés par le fait qu'ils sont souvent interdépendants (OECD/EU, 2016<sup>[5]</sup>). Les descendants d'immigrés ne rencontrent pas certains des obstacles auxquels font face les nouveaux arrivants, mais leur situation reste souvent plus complexe que celle des autres natifs (Encadré 1.1).

Les obstacles à l'entrepreneuriat sont également souvent plus conséquents pour les femmes, notamment immigrées. La culture et les attitudes sociales peuvent conduire les femmes à renoncer à l'entrepreneuriat, ou à se restreindre à certains secteurs (Achtenhagen et Welter, 2011<sup>[6]</sup>) (Pappas et al., 2018<sup>[7]</sup>). Le manque de valorisation de l'entrepreneuriat féminin conduit également à un niveau de légitimité perçue inférieur pour les entrepreneuses qui peut affecter négativement les relations avec l'écosystème entrepreneurial (Ogbor, 2000<sup>[8]</sup>). Dans le cas d'entrepreneuses immigrées, ces attitudes culturelles de genre se combinent aux biais existant pour les entrepreneurs immigrés, ce qui peut d'avantage limiter l'accès aux ressources et la crédibilité perçue. Les femmes tendent également à être moins confiantes en leurs compétences entrepreneuriales que les hommes (OECD, 2020<sup>[9]</sup>). Enfin, les entrepreneuses, en particulier immigrées ont souvent des niveaux inférieurs de capital social, ce qui affecte leur accès aux connaissances, aux réseaux d'affaires, aux réseaux de clients, aux réseaux d'investisseurs, aux fournisseurs, et au soutien professionnel (OCDE/Union européenne, 2022<sup>[3]</sup>). Les femmes tendent à avoir des réseaux d'affaires plus petits et moins efficaces que les hommes (OECD/EU, 2016<sup>[5]</sup>) (OECD/European Union, 2015<sup>[10]</sup>) ce qui peut freiner le développement de leurs entreprises (Shaw et al., 2009<sup>[11]</sup>). Il existe également un écart de

genre dans le financement entrepreneurial, qui peut être attribué aux barrières supplémentaires rencontrées par les femmes (Brush et al., 2004<sup>[12]</sup>).

### Encadré 1.1. L'entrepreneuriat des descendants d'immigrés

#### **Des atouts et des obstacles distinctifs dans l'entrepreneuriat**

Certains descendants d'immigrés peuvent bénéficier d'une forte culture entrepreneuriale (Rengs et al., 2021<sup>[13]</sup> ; Vandor et Franke, 2016<sup>[14]</sup>). En effet, certains pays non-Européens jouissent d'une culture entrepreneuriale forte (OECD, 2019<sup>[15]</sup>), et cette culture peut être transmise d'une génération à la suivante. Les enfants d'entrepreneurs ont des modèles entrepreneuriaux dans leur environnement familial direct, un facteur prédictif de vocation entrepreneuriale. Des études suggèrent que les enfants d'entrepreneurs immigrés sont plongés dès l'enfance dans une culture entrepreneuriale qui leur permet d'accumuler des connaissances approfondies du monde des affaires (Arcand, 2012<sup>[16]</sup>).

Les entrepreneurs ayant des parents immigrés ne rencontrent généralement pas les obstacles spécifiques à la migration récente, tels que la barrière de la langue, les obstacles réglementaires liés à la reconnaissance des diplômes, ou le manque de références culturelles locales. Cependant, ils peuvent faire face à des obstacles communs avec les nouveaux arrivants, notamment des biais et discriminations dans certaines interactions. Par exemple, en Belgique entre 2008 et 2016, 18.3% des personnes ayant deux parents immigrés rapportaient appartenir à un groupe victime de discriminations fondée sur l'origine ethnique, la nationalité ou la « race ». Ce chiffre était légèrement en dessous de la moyenne de l'Union Européenne (UE) (20.0%). Tous les profils d'enfants d'immigrés ne font pas la même expérience des discriminations : Près de 50% des enfants d'immigrés dont les parents étaient issus d'Afrique du Nord et près de 30% de ceux originaires d'Afrique Subsaharienne rapportaient avoir subi une discrimination fondée sur la couleur de peau, l'origine ethnique ou la religion dans les 12 derniers mois selon la seconde enquête de l'UE sur les minorités et les discriminations (MIDIS) conduite en 2017. Les enfants d'immigrés ont également une situation moins favorable sur le marché du travail belge, avec un taux de chômage plus élevé (lié à un niveau d'éducation moyen plus bas mais également à des pratiques discriminatoires) et plus de risque d'être surqualifié pour leur poste ou d'avoir un contrat précaire (Commission Européenne, 2020<sup>[17]</sup>). Les entrepreneurs enfants d'immigrés peuvent également avoir un capital social moins élevé, des réseaux moins développés, et sont souvent, comme d'autres groupes tels que les femmes, moins susceptibles de solliciter les programmes de soutien auxquels ils sont éligibles (OECD/European Union, 2016<sup>[18]</sup>).

#### **Les politiques d'entrepreneuriat pour les descendants d'immigrés et les minorités visibles**

Les politiques publiques peuvent développer des initiatives visant à faciliter l'entrepreneuriat de ces profils, ou à faciliter leur accès aux programmes de soutien généralistes. Les approches choisies varient en fonction de plusieurs facteurs, dont les priorités locales, la conception de l'immigration et du statut de minorité visible, ainsi que la perception des obstacles.

Certains pays optent pour des approches directes visant explicitement certains groupes. Par exemple, aux États-Unis, le Département du Commerce dispose d'une agence dédiée à la croissance et à la compétitivité mondiale des entreprises appartenant à des minorités (*Minority Business Development Agency*, MBDA) (U.S. Department of Commerce, 2022<sup>[19]</sup>). Le MBDA propose plusieurs programmes, services et initiatives qui visent à aider les groupes minoritaires (p. ex. les Afro-Américains, les Américains d'origine asiatique, les Juifs hassidiques, les Américains hispaniques, les natifs-Américains et insulaires du Pacifique, et les entrepreneuses de couleur). Au Canada, il existe également des programmes de soutien dédiés, dont le programme d'entrepreneuriat autochtone (qui facilite l'accès au capital aux propriétaires d'entreprises de la population des Premières Nations, métisse et inuite) (Gouvernement du Canada, 2022<sup>[20]</sup>) et le Programme pour l'Entrepreneuriat pour les Communautés

noires (PECN/*Black Entrepreneurship Program*, BEP). Le PECN est un partenariat entre le Gouvernement du Canada, des organisations commerciales dirigées par des personnes noires et des institutions financières. Il comprend un fonds de prêts pour l'entrepreneuriat des communautés noires et une plateforme d'information pour aider à cerner les obstacles à la réussite et les possibilités de croissance (Gouvernement du Canada, 2022<sup>[21]</sup>).

Dans certains pays, les politiques ne ciblent pas les personnes issues de l'immigration sur ces caractéristiques et se concentrent plutôt sur d'autres conditions qui peuvent avoir un fort chevauchement. Par exemple, en France, certaines politiques sont en place pour soutenir les entrepreneurs implantés dans les zones urbaines défavorisées. Bien qu'aucun critère d'identité ne soit appliqué, ces zones ont souvent une concentration plus élevée de populations défavorisées, y compris de personnes défavorisées issues de l'immigration (OECD, 2020<sup>[22]</sup>).

### ***Les handipreneurs font également face à des obstacles spécifiques***

Les entrepreneurs en situation de handicap (souvent appelés handipreneurs en Wallonie) rencontrent les défis généraux auxquels tous les entrepreneurs font face lors du démarrage de leur entreprise. Néanmoins, ils sont souvent également confrontés à des obstacles spécifiques lors du lancement et de la gestion d'activités d'entrepreneuriat, comme des mesures réglementaires dissuasives, des barrières individuelles à la création d'entreprise, et un faible niveau de sensibilisation des structures de soutien à l'entrepreneuriat (OECD/European Commission, à venir<sup>[23]</sup>).

Certains de ces obstacles sont dus à des contraintes sociales structurelles qui limitent considérablement les opportunités entrepreneuriales. Ils incluent le manque de confiance en soi et des aspirations limitées, le manque de connaissances et de compétences commerciales pertinentes, la discrimination des consommateurs et des coûts de main-d'œuvre accrus (OECD, 2014<sup>[24]</sup>). Les programmes de formation, d'accompagnement et de sensibilisation ne sont également pas toujours adaptés aux besoins des handipreneurs, par exemple, ils ne sont souvent pas accessibles en termes de format (documents en Braille ou en gros caractères, fourniture de sous-titres pour les formats audio), et de lieux de service.

Ces obstacles ont un impact sur la nature des activités des entrepreneurs en situation de handicap. La plupart des études existantes suggère que les entreprises gérées par les personnes en situation de handicap sont plus petites et ont un potentiel de croissance moins élevé que celles gérées par les personnes non-handicapées. De plus, des données internationales suggèrent que les travailleurs indépendants en situation de handicap sont plus susceptibles que les autres d'être en situation de dépendance envers leurs clients (entrepreneur dépendant d'un seul ou d'un petit nombre de client pour son chiffre d'affaires) (OECD/European Commission, à venir<sup>[23]</sup>). Néanmoins, les personnes en situation de handicap peuvent créer des entreprises durables. Par exemple, une étude par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (2015) montre que les entreprises lancées par les handipreneurs en France ont un taux de survie plus élevé que la moyenne – 75 % vs. 63 %. L'entrepreneuriat comprend également des avantages pour certaines personnes en situation de handicap : Il offre une porte d'entrée alternative sur le marché du travail quand les opportunités salariées sont rares et les discriminations en réduisent l'accès, et permet potentiellement une plus grande flexibilité en termes d'horaires et de lieux de travail pour accommoder les contraintes et besoins liés à certains handicaps (European Commission, 2014<sup>[25]</sup>). L'émergence des technologies digitales ouvre également de nouvelles opportunités.

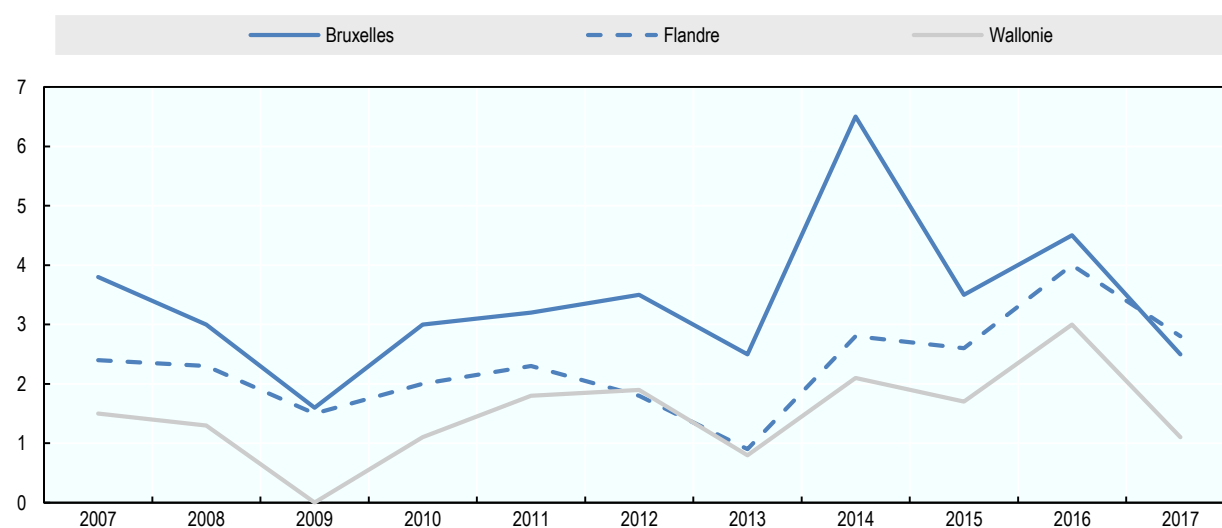
## Contexte wallon : entrepreneuriat et travail indépendant des personnes immigrées et de leurs descendants et handipreneuriat

### ***L'entrepreneuriat a légèrement augmenté ces dernières années en Wallonie***

Le taux de création d'entreprises de la Wallonie est inférieur à la moyenne belge mais est en légère augmentation (Graphique 1.1). À l'échelle européenne, l'indice régional de l'entrepreneuriat et du développement (*Regional Entrepreneurship and Development Index, REDI*), qui évalue les contextes régionaux pour l'entrepreneuriat, classe la Wallonie 55ème sur 125 régions en Europe (Union Wallonne des entreprises ASBL, 2018<sup>[26]</sup>).

### **Graphique 1.1. La Wallonie a un taux de création d'entreprise plus faible que les autres régions**

Taux de création d'entreprise par région belge, pourcentage (%), 2007-17



Source : (Van Haepere, 2019<sup>[27]</sup>)

Le taux d'emploi indépendant (c'est-à-dire la part des travailleurs indépendants par rapport au nombre total de personnes ayant un emploi) connaît aussi une légère hausse. Il a augmenté de 0.7 % entre 2019 et 2020 tandis que le taux d'emploi salarié a légèrement reculé (-0.3 %) (Baeyens et al., 2020<sup>[28]</sup>). Cette augmentation récente est en partie due à une légère augmentation du taux d'emploi indépendant pour les femmes en Wallonie entre 2008 et 2020 (Institut national d'Assurances sociales pour Travailleurs indépendants (INASTI), 2020<sup>[29]</sup>) tandis qu'il est resté stable chez les hommes. Les femmes restaient cependant moins susceptibles que les hommes d'occuper un emploi indépendant en 2020 (8 % des femmes actives, contre 13 % des hommes) (ONSS - emploi salarié, 2021<sup>[30]</sup>).

### ***Les immigrés et leurs descendants représentent 30% de la population wallonne, et la majorité a des origines européennes***

Les personnes immigrées (nées dans un pays autre que la Belgique) représentaient 17.9% de la population belge en 2021 (Eurostat, 2022<sup>[31]</sup>). Bien qu'il n'existe pas de chiffres exacts sur la population immigrée totale au niveau régional, il existe des mesures des flux migratoires (entrées et sorties) et de la

population étrangère (personnes de nationalité non belge, quel que soit leur lieu de naissance<sup>1</sup>). Le nombre annuel d'immigrés s'installant en Wallonie a légèrement baissé entre 2016 et 2019 tandis que le nombre d'émigrés (quittant la région pour l'étranger) restait stable. Les entrées et les sorties ont fortement baissé en 2020. L'immigration a repris en 2021 (39 356 entrées, 1,2% plus bas qu'en 2019), alors que le niveau d'émigration est resté bas (28 369 sorties en 2021, 8,9% plus bas qu'en 2019) soit un solde migratoire de 4.54 nouveaux arrivants pour 1 000 habitants (IWEPS, 2022<sup>[31]</sup>). Les nouveaux immigrés s'installant en Wallonie sont principalement originaire d'autres pays de l'UE (62,4 % en 2021) : 23,0 % de ces entrants étaient des Belges rentrant au pays, 14,0 % des Français et 7,0 % de Roumains.

Les étrangers représentaient 11% de la population wallonne en 2022 (386 668 personnes étrangères parmi 3.7 millions d'habitants), et 13 % de la population belge (IWEPS, 2022<sup>[32]</sup>). La part d'étrangers dans la population était légèrement plus basse en Flandre (10 % de la population totale), et plus importante à Bruxelles (36 %). La proportion d'étrangers dans la population est restée constante en Wallonie et en Flandre au cours de la dernière décennie, tandis qu'elle a augmenté à Bruxelles.

La part de la population descendante d'immigrés est évaluée à 30% en Wallonie. On parle parfois de « personnes issues de l'immigration » pour désigner conjointement les personnes immigrées et leurs descendants (Encadré 1.2). Une étude récente rapporte qu'en 2016, 16.5 % de la population belge était immigrée et 13.7 % était née d'au moins un parent immigré (Baeyens et al., 2020<sup>[28]</sup>). Près d'un tiers de la population wallonne était issu de l'immigration en 2016 (31 %), parmi lesquels la majorité étaient des immigrés (48 %) (Graphique 1.2). Les personnes issues de l'immigration représentaient une plus grande part de la population à Bruxelles (72 %, parmi lesquels 63 % d'immigrés) et en Flandre (78 %, parmi lesquels 55 % d'immigrés) (Baeyens et al., 2020<sup>[28]</sup>).

---

<sup>1</sup> La mesure des personnes étrangères (i.e. de nationalité autre que celle du pays de résidence) n'est pas équivalente à celle des personnes immigrées (i.e. nées dans un pays autre que celui de résidence). En effet, une personne née dans le pays de résidence peut avoir reçu une nationalité autre par filiation. De même, une personne immigrée peut être naturalisée dans son pays de résidence. Ainsi, bien que de nombreuses personnes étrangères soient également immigrées, il existe des personnes immigrées non étrangères, et des personnes étrangères non-immigrées.



### Encadré 1.2. Définition des « personnes issues de l'immigration »

Les termes de *population immigrée*, *population étrangère*, *population d'origine étrangère* et *les personnes issues de l'immigration* sont souvent utilisés de manière interchangeable sans toujours préciser à quel groupe de personnes ils font référence. En Belgique, dans les statistiques officielles, le terme *population immigrée* fait référence aux personnes nées hors de la Belgique qui résident officiellement en Belgique. Ce public comprend des personnes de nationalité étrangère et des personnes de nationalité belge. Le terme *population étrangère* fait référence à l'ensemble des personnes qui n'ont pas la nationalité belge qu'elles soient nées en Belgique ou à l'étranger. Une personne ayant la double nationalité sera uniquement comptabilisée comme belge. Enfin, *la population d'origine étrangère* décrit les personnes qui ne sont pas nées belges et qui résident officiellement en Belgique. Le critère pour ce public est la nationalité à la naissance. (Myria, 2015<sup>[33]</sup> ; Myria, 2016<sup>[34]</sup>)

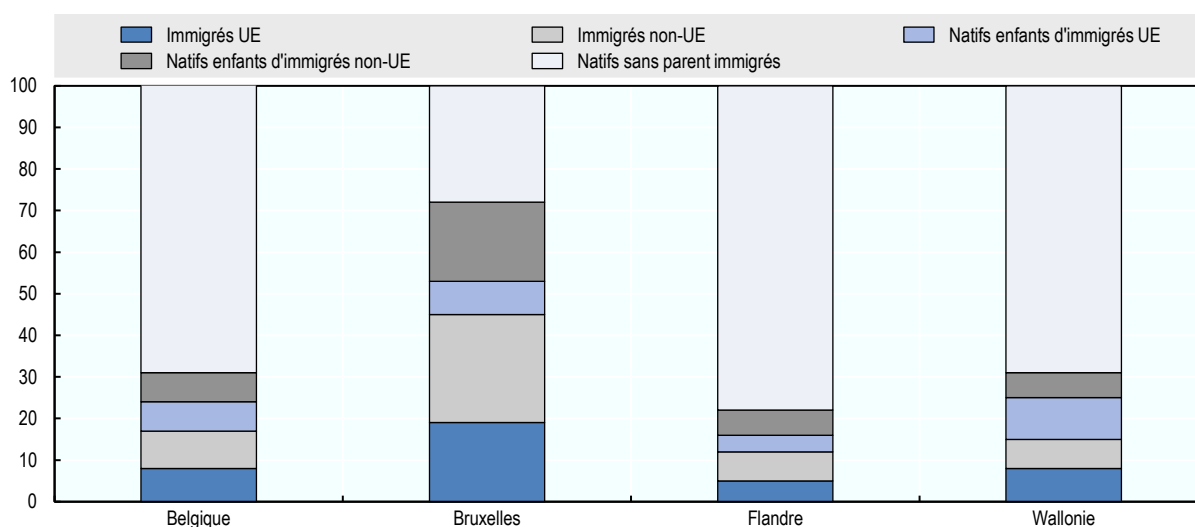
L'expression « personnes issues de l'immigration » est parfois utilisée comme un terme général englobant les immigrés et leurs descendants directs. Parfois, ce terme est utilisé pour désigner uniquement les personnes nées dans le pays de résidence, mais dont un parent est immigré (voire un grand parent dans les pays – dont la Belgique – disposant d'information sur l'origine des grands-parents). Ces personnes sont parfois appelées immigrés de seconde ou troisième génération, bien que n'ayant aucun parcours migratoire. En conséquence, nous utiliserons plutôt l'expression descendants d'immigrés. Ces personnes ont très souvent la nationalité belge et ne sont donc pas traitées comme une catégorie distincte dans les statistiques publiques. Dans beaucoup de pays, il existe un recoupement important (mais non systématique) entre personnes issues de l'immigration, et personnes faisant partie de minorités ethniques visibles.

Ce rapport se concentre sur les immigrés et leurs descendants. Nous utiliserons les termes « immigrés » pour désigner les personnes nées à l'étranger, « descendants d'immigrés » pour faire référence à leurs enfants et « personnes issues de l'immigration » dans les cas où les propos s'appliquent aux deux groupes.

Le profil de la population immigrée et de leurs descendants varie selon les régions. En Wallonie, en 2016, les immigrés et leurs descendants étaient plus souvent originaire de l'UE (53 % pour les immigrés et 63 % pour leurs enfants) (Graphique 1.2). Les personnes vivant à Bruxelles ou en Flandre avaient plus souvent des origines extra-européennes – 58 % pour les immigrés et 70 % pour leurs enfants à Bruxelles, et 58 % pour les immigrés et 60 % pour leurs enfants en Flandre.

## Graphique 1.2. La majorité des immigrés sont d'origine européenne en Wallonie

Pourcentage de la population totale (%), 2016



Note : « immigrés » désigne les individus qui ne sont pas nés en Belgique. « natif sans parent immigré » désigne les natifs dont les deux parents sont nés en Belgique. Les natifs dont au moins l'un des parents est né hors de Belgique sont considérés comme « natif enfant d'immigré ».

Source : (Baeyens et al., 2020<sup>[28]</sup>)

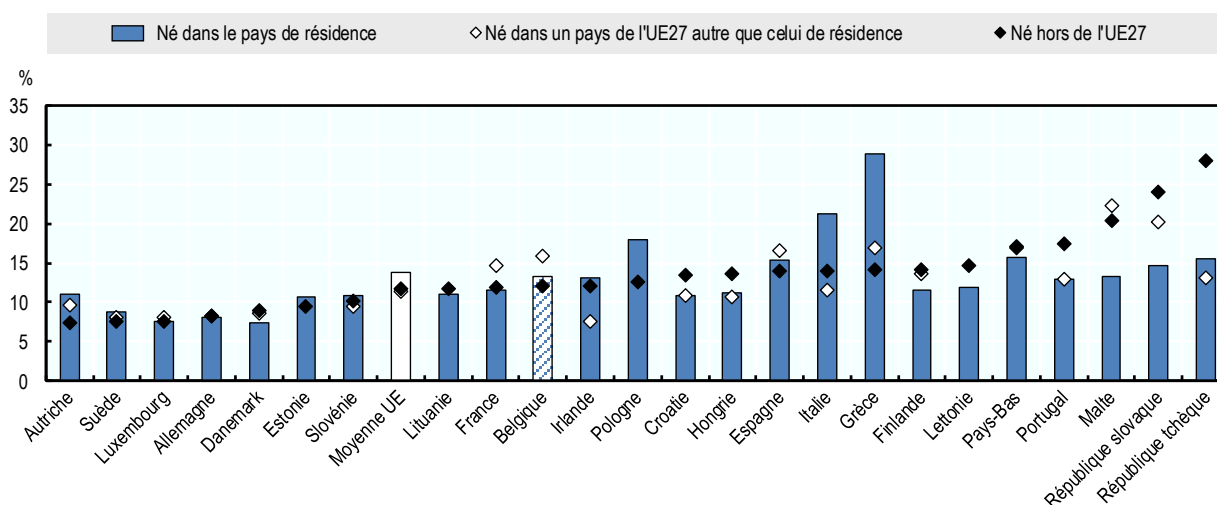
### **Le travail indépendant augmente plus vite parmi les immigrés en Wallonie**

Les immigrés vivant en Belgique sont plus susceptibles d'être travailleurs indépendants que la moyenne dans l'UE (Graphique 1.3). Alors qu'au sein de l'UE, les immigrés sont légèrement moins susceptibles que les natifs d'être travailleurs indépendants, cela est seulement vrai pour les immigrés originaires de pays tiers à l'UE en Belgique. En outre, les immigrés venant de l'UE sont plus souvent travailleurs indépendants que les natifs. Comme les citoyens de l'UE peuvent se déplacer librement d'un État membre à un autre, il est important de considérer les immigrés extra-européen séparément des ressortissants de l'UE puisque ces derniers sont confrontés à beaucoup moins d'obstacles dans le processus d'immigration.

Malgré cette plus faible proportion au travail indépendant à l'échelle de l'UE, les immigrés représentent une part croissante des travailleurs indépendants. La part des immigrés parmi les travailleurs indépendants a plus que doublé dans l'UE entre 2006 et 2020. Cette augmentation est légèrement supérieure à celle observée dans le travail salarié. Cette augmentation est en partie entraînée par une augmentation des flux migratoires vers l'UE au cours des 20 dernières années (OECD/European Union, 2019<sup>[35]</sup>). En Belgique, la part des immigrés parmi les travailleurs indépendants est supérieure à la moyenne européenne : 10 % des travailleurs indépendants étaient originaire d'un autre état de l'UE en 2020 (moyenne UE : 3 %), et 8 % étaient originaires d'un pays hors de l'UE (moyenne UE : 7 %).

### Graphique 1.3. Le taux de travail indépendant des immigrés est légèrement supérieur à la moyenne

Travail indépendant en pourcentage de l'emploi (15-64 ans), 2020



Note : Les données sur le lieu de naissance des indépendants ne sont pas disponibles pour la Bulgarie et la Roumanie.

Source : (Eurostat, 2021<sup>[36]</sup>)

Les femmes sont sous-représentées parmi les travailleurs indépendants en Belgique. C'est particulièrement le cas des indépendantes immigrées (qui représentent 31.2% des indépendants immigrés en Belgique), mais cela s'applique également dans une moindre mesure aux indépendantes natives (35.5% des indépendants natifs) (SPF Economie, 2019<sup>[37]</sup>).

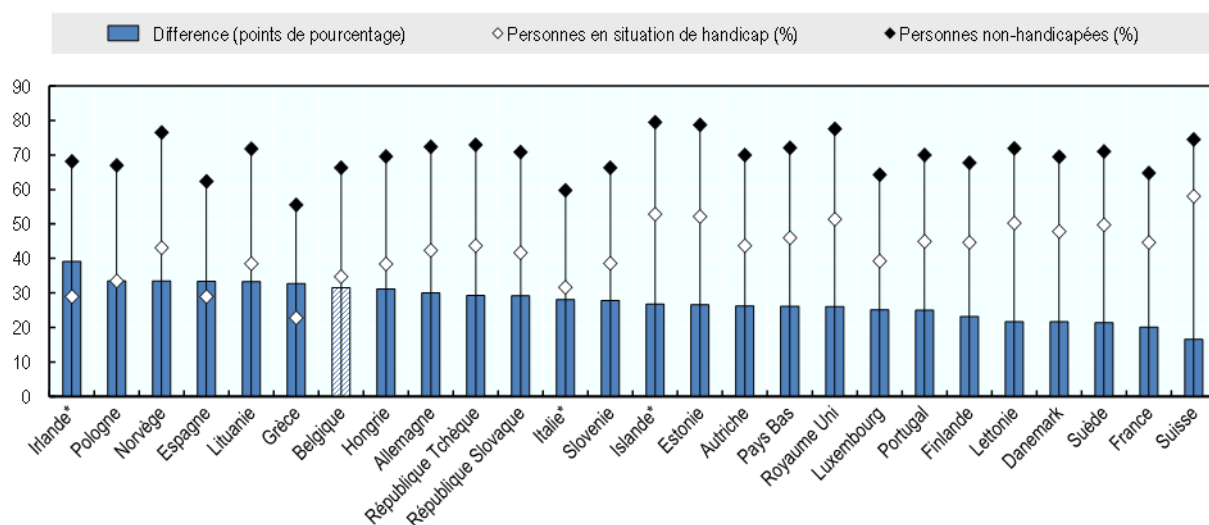
Il existe peu de données sur le travail indépendant des immigrés au niveau régional, car la plupart des statistiques ne rapportent que la nationalité et non le pays de naissance. Cependant, une étude de 2019 révèle qu'en 2015, les immigrés représentaient 24.1% des travailleurs indépendants en Wallonie, proche de la moyenne nationale (20.8%). Les immigrés représentaient une part plus basse des travailleurs indépendants en Flandre (13.2%) mais bien plus élevée à Bruxelles (61.6%). Le nombre de travailleurs indépendants immigrés a augmenté plus vite que le nombre d'indépendants natifs en Wallonie (comme dans toutes les régions belges) entre 2008 et 2015, mais l'écart y était proportionnellement moins élevé. 75% des entrepreneurs immigrés sont originaires de l'UE en Wallonie. Ce taux est plus élevé qu'en Flandre et à Bruxelles où ils représentent seulement 60% des entrepreneurs immigrés (SPF Economie, 2019<sup>[37]</sup>).

#### **Les personnes en situation de handicap ont un faible taux d'emploi en Belgique mais le travail indépendant représente la même part des actifs**

Il existe un écart important entre les taux d'emploi des personnes en situation de handicap et celui des personnes non handicapées dans l'Union européenne (OECD/European Commission, à venir<sup>[23]</sup>). Cet écart est évalué à au moins 17 points de pourcentage (Graphique 1.4). En Belgique, l'écart est l'un des plus grand de l'Union européenne à près de 32 points de pourcentage. L'inverse est vrai pour le taux d'emploi indépendant parmi les actifs. Les personnes en situation de handicap sont autant susceptibles que les personnes non handicapées d'être indépendantes (11 % vs. 10 % respectivement) (Graphique 1.5). Cet écart s'explique certainement en partie par le taux extrêmement bas d'emploi par des personnes en situation de handicap en Belgique.

### Graphique 1.4. Les personnes en situation de handicap sont 20 % moins susceptibles de travailler

Pourcentage de la population totale (%), 2019

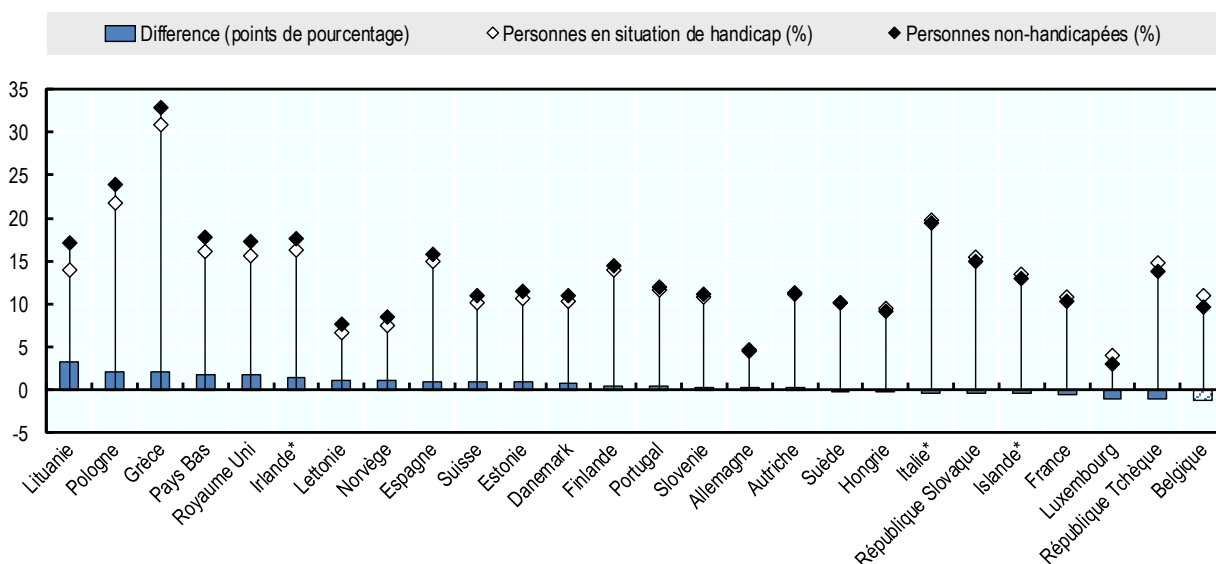


Note : \* indique des données de 2018. Les estimations sont basées sur deux questions de statistiques de l'UE sur le revenu et les conditions de vie (SILC) : PH020 (souffrant d'une maladie ou d'un état chronique) et PH030 (ayant une limitation des activités en raison de problèmes de santé). Les données de ce graphique indiquent la proportion de personnes qui ont répondu « oui » et « oui, fortement limité » à PH020 et « oui, limité » à PH030.

Source : (OECD, 2021)<sup>[38]</sup>

### Graphique 1.5. De nombreuses personnes en situation de handicap sont des travailleurs indépendants

Pourcentage de la population active (%), 2019



Note : \* indique des données de 2018. Les estimations sont basées sur deux questions de statistiques de l'UE sur le revenu et les conditions de vie (SILC) : PH020 (souffrant d'une maladie ou d'un état chronique) et PH030 (ayant une limitation des activités en raison de problèmes de santé). Les données de ce graphique indiquent la proportion de personnes qui ont répondu « oui » et « oui, fortement limité » à PH020 et « oui, limité » à PH030.

Source: (OECD, 2021)<sup>[38]</sup>

## Contexte wallon : les politiques de soutien à l'entrepreneuriat inclusif en Wallonie

### ***Une dimension inclusive présente mais à renforcer dans les politiques d'entrepreneuriat wallonnes***

Plusieurs documents stratégiques incluent des dimensions en rapport avec l'entrepreneuriat inclusif, mais les objectifs explicites se concentrent sur les jeunes et les femmes. Le plan de relance de la Wallonie comprend une stratégie visant à aider les jeunes dans leur insertion socioprofessionnelle. Une partie du plan vise à stimuler la réinsertion professionnelle des jeunes éloignés de l'emploi (NEET) par l'entrepreneuriat via une formation.

Le soutien à l'entrepreneuriat féminin a été inclus régulièrement dans les priorités politiques en Wallonie ces dernières années, via plusieurs stratégies et initiatives. La Déclaration de Politique Régionale (2019-24) inclut deux mesures dédiées aux entrepreneuses (Gouvernement de Wallonie, 2019<sup>[39]</sup>). La mesure « les femmes qui entreprennent » encourage l'accompagnement spécifique des femmes créatrices de leur propre emploi et d'entreprise pour la période 2021-25, via la création de couveuses d'entreprises féminines, des opérations de sensibilisation et du tutorat pour les femmes entrepreneuses. La deuxième mesure vise à aider les femmes en milieu rural. La stratégie intègre, entre autres, des actions pour encourager l'octroi de micro-crédits aux femmes souhaitant démarrer une activité entrepreneuriale en zone rurale, pour faciliter l'accès des femmes aux études et formations et pour créer des réseaux d'entrepreneuses rurales.

Le Ministre de l'Économie et la Ministre de l'Égalité des Chances ont introduit un plan d'action « Stimuler l'envie d'entreprendre au féminin » qui a pour but d'augmenter le nombre d'entreprises wallonnes dirigées par des femmes (Raphael, 2019<sup>[40]</sup>). Le premier de trois axes est d'encourager l'entrepreneuriat féminin dans le cadre du programme Fonds Social Européen (FSE) en collaboration avec l'Union des classes moyennes (UCM) et le Crédal. Des formations sont proposées aux entrepreneuses potentielles pour créer et développer leur activité et dépasser certaines craintes et freins spécifiquement liés au genre. Le deuxième axe est d'accompagner les jeunes mères entrepreneuses avec « La Prime Femmes Entrepreneuses » qui met à disposition des cheffes d'entreprises les services d'un autre entrepreneur pendant la période de grossesse et congé maternité. Cette prime finance les prestations des relais managériaux à hauteur de 75 % de leur salaire brut (plafonné à 5 000 EUR). Le dernier axe du plan se concentre sur la valorisation du statut des entrepreneuses par une campagne de sensibilisation sous la responsabilité de la SOWALFIN. Cette campagne comprend l'utilisation de rôles modèles et la valorisation de « success stories » d'entrepreneuriat féminin.

La Wallonie a également élaboré un Plan genre qui contient trois mesures consacrées à l'entrepreneuriat féminin (SPW-EDIWALL, 2021<sup>[41]</sup>). La mesure 33 - favoriser la participation des femmes à la dynamique économique – est mise en place pour éviter la stigmatisation de genre en donnant de la visibilité aux entreprises pilotées par des femmes.

### ***Le développement d'un Plan Accessibilité sur le Handicap est en cours***

Depuis 2021, le gouvernement wallon élabore un plan d'actions visant à renforcer la dimension du handicap dans toutes les politiques publiques. Le Plan Accessibilité, en cours de construction courant 2022 comporte une cinquantaine d'actions toutes compétences confondues et regroupées en 3 axes :

- **Gouvernance et communication** : décret-réglementations-normes-suivi du plan et communication
- **Soutien à l'accessibilité** : Évaluation-études, outils d'accompagnement-guide-formation-conférence
- **Aménagements accessibles** : mise en accessibilité-référencement des sites et événement.

Sa mise en œuvre est prévue par les différents ministères et l'agence wallonne pour une vie de qualité (AVIQ) sera chargée de l'évaluation et du monitoring du Plan. Certaines dispositions pertinentes pour l'entrepreneuriat ont été prises en juillet 2021. Celles-ci comprennent l'octroi de la prime aux indépendants à 100 % lorsque le travailleur en situation de handicap qui exerce son activité complémentaire en tant qu'indépendant ne dispose comme ressources que des allocations sociales et l'allongement de 1 à 3 ans de la durée de la prime aux indépendants (Borsus, 2021<sup>[42]</sup>). Ce texte devant passer en deuxième lecture en 2023, seule la première mesure est en place.

Le gouvernement wallon participe également à des efforts coordonnés avec les autres gouvernements régionaux et le gouvernement fédéral pour améliorer l'intégration des personnes handicapées, notamment via sa participation à la sous-Commission Interministérielle (sous-CIM) Handicap. Après plusieurs années de suspension, la sous-CIM a repris des activités régulières depuis décembre 2021. Un de ses axes de travail concerne l'insertion des personnes handicapées sur le marché du travail, y compris via l'entrepreneuriat et le travail indépendant.

### ***Un écosystème entrepreneurial généraliste riche mais complexe et offrant peu de services spécialisés***

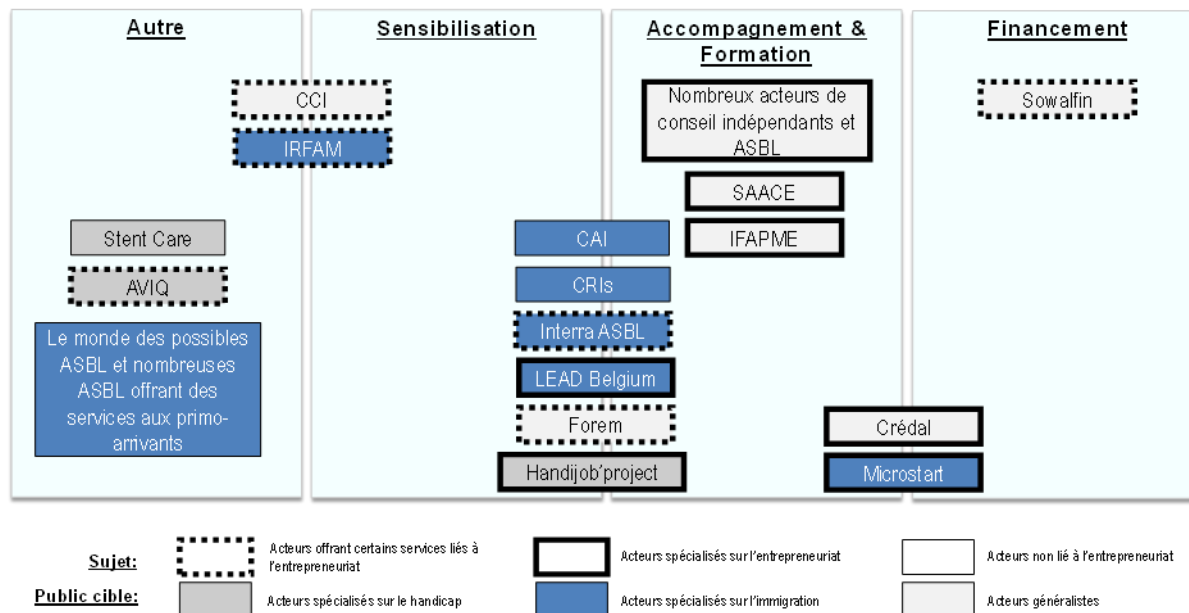
De nombreux acteurs publics ainsi que des partenariats public-privé composent l'écosystème entrepreneurial wallon. Le Service Public de Wallonie (SPW) soutient le développement de l'entrepreneuriat à travers l'agrément et le financement des opérateurs des dispositifs, par exemples les structures d'accompagnement à l'autocréation d'emplois (SAACE), les Chèques formation à la création d'entreprise, les Agences conseil en économie sociale, et la Cité des métiers. D'autres acteurs publics régionaux incluent les gouvernements locaux, la SOWALFIN, le réseaux d'IFAPME et le Forem. Parmi les 79 structures d'aide et d'accompagnement recensés dans l'écosystème, la plupart des acteurs proposent du soutien et de l'accompagnement généralistes au grand public. Peu d'initiatives sont dédiées aux publics cibles (Graphique 1.6).

Il existe peu d'initiatives dédiées aux entrepreneurs issus de l'immigration. Quatre structures offrent des services de soutien spécialisés aux entrepreneurs immigrés (microStart, Interra ASBL, LEAD Belgium et l'IRFAM). Une initiative récente dans ce domaine est « InterLab », un incubateur adapté aux entrepreneurs primo-arrivants créé par l'association sans but lucratif (ASBL) Interra. Il existe cependant de nombreuses structures d'intégration qui n'offrent pas d'accompagnement à l'entrepreneuriat mais accompagnent les nouveaux arrivants dans leur intégration sociale et professionnelle (par exemple l'ASBL Le Monde des Possibles qui offre des formations en français langue étrangère et du soutien à l'emploi). Elles s'organisent autour des huit Centres régionaux d'intégration (CRI), agréés par le gouvernement wallon pour favoriser l'intégration des nouveaux immigrés dans la vie sociale, économique, culturelle et politique de la région. Le Forem propose aussi un dispositif dédié aux primo-arrivants, « Migrants », qui a été créé en 2016 pour les accompagner dans leurs démarches administratives de recherches d'emploi et de formation.

Seuls deux acteurs proposent des services d'accompagnement entrepreneurial dédiés aux personnes en situation de handicap (Synapse ASBL et Handijob Project) (Graphique 1.6). L'agence wallonne pour une vie de qualité (AVIQ) est l'acteur principal qui intervient auprès des personnes en situation de handicap en Wallonie. L'AVIQ accorde des soutiens et aides financières pour la formation, l'intégration et le maintien à l'emploi de travailleurs en situation de handicap. Ces aides comprennent des stages de découvertes d'un métier, des contrats d'adaptation professionnelle, des primes (au tutorat, à l'intégration, de compensation), et une aide au coût de l'aménagement du poste de travail. Une prime spécifique aux nouveaux travailleurs indépendants existe : la prime aux indépendants, une prime mensuelle s'élevant à 33% du revenu mensuel moyen minimum garanti versée pour une durée maximum d'un an. Au même titre que les salariés, les indépendants en situation de handicap peuvent également prétendre à l'aide aux frais d'aménagement du poste de travail liés au handicap, et à l'aide aux frais de déplacement (pour se rendre sur le lieu de travail)

(AVIQ et SPW, 2022<sup>[43]</sup>). L'AVIQ cordonne également des événements comme, par exemple le DUOday, qui facilite la rencontre entre stagiaires en situation de handicap et entreprises privées et publiques.

### Graphique 1.6. Parties prenantes dans l'écosystème wallon



### Plan du présent rapport

Ce rapport présente une analyse des forces et des faiblesses du système de soutien aux entrepreneurs immigrés ou en situation de handicap (aussi appelés « handipreneurs ») en Wallonie et propose des actions politiques concrètes qui permettraient d'améliorer le soutien offert à ces entrepreneurs.

Ce rapport s'appuie notamment sur une consultation de 32 organisations parties prenantes via le questionnaire Better Entrepreneurship Policy Tool. Les résultats de cette consultation sont présentés dans le chapitre 2. Les chapitres suivants proposent une analyse approfondie de trois axes de la politique wallonne en matière d'entrepreneuriat inclusif : la sensibilisation (chapitre 3), la formation et l'accompagnement (chapitre 4), et le financement (chapitre 5). Ces chapitres s'appuient sur les conclusions de 21 entretiens et 2 tables rondes organisées avec des parties prenantes. Ils présentent des recommandations pour des actions politiques en Wallonie s'inspirant de bonnes pratiques internationales ainsi que des exemples internationaux pertinents. Le rapport se conclut par la présentation d'un plan d'action qui identifie de possibles prochaines étapes d'actions sélectionnées parmi les recommandations prioritaires. Le plan d'action a été développé en cocréation avec le SPW et les acteurs locaux au cours d'un atelier de renforcement de capacités et planification (Annexe A).



# 2 Perception des parties prenantes sur les politiques en place : résultats du Better Entrepreneurship Policy Tool

## Contexte de la consultation

Afin de mieux cerner les forces et les faiblesses des politiques et programmes de soutien à l'entrepreneuriat inclusif en Wallonie, un panel de parties prenantes locales a été consulté via diverses méthodes, notamment une série d'entretiens et de tables rondes. En amont de ces discussions structurées, un panorama de perception a été dressé à l'aide de l'outil *Better Entrepreneurship Policy Tool* (BEPT), élaboré par l'OCDE et la Commission Européenne (CE). Le BEPT est un outil d'auto-évaluation et d'accompagnement conçu pour aider les décideurs publics et autres parties prenantes à analyser l'environnement pour l'entrepreneuriat inclusif et social sur leur territoire. À travers le questionnaire BEPT, les parties prenantes ont été invitées à comparer les programmes wallons de soutien à l'entrepreneuriat des immigrés aux bonnes pratiques actuelles dans six domaines politiques clés (Tableau 2.1). Le questionnaire n'est pas un outil de classement, il offre plutôt un instantané de la perception des parties prenantes sur les différentes dimensions de l'environnement politique.

La consultation a été ouverte pendant deux semaines. 32 parties prenantes ont répondu à la consultation en ligne, parmi lesquelles 13 étaient des représentants d'organisations de soutien aux entreprises, 10 d'organisations de la société civile, 8 d'administrations publiques régionales ou locales, et 1 d'institutions académiques et de recherche. Un atelier de réflexion a été organisé autour des résultats de cette consultation pour les analyser avec les parties prenantes et identifier des pistes de réflexion et d'action. De plus amples informations sur la méthodologie du projet et l'outil BEPT sont disponibles en Annexe B.

**Tableau 2.1. Domaines d'intervention couverts par l'outil BEPT**

Domaine	Definition
Culture	Favoriser une culture entrepreneuriale inclusive
Stratégies	Renforcer la conception et l'exécution des aides à l'entrepreneuriat des migrants
Réglementations	Établir un environnement réglementaire favorable à l'entrepreneuriat des migrants
Compétences	Renforcer les compétences et les aptitudes entrepreneuriales des entrepreneurs migrants
Financement	Faciliter l'accès au financement pour les entrepreneurs migrants
Réseaux	Étendre les réseaux pour les entrepreneurs migrants

Remarque : chaque domaine d'intervention comprend une série de questions. Le questionnaire complet est présenté en Annexe B. Le questionnaire utilise le terme « migrants » pour désigner les personnes immigrées.

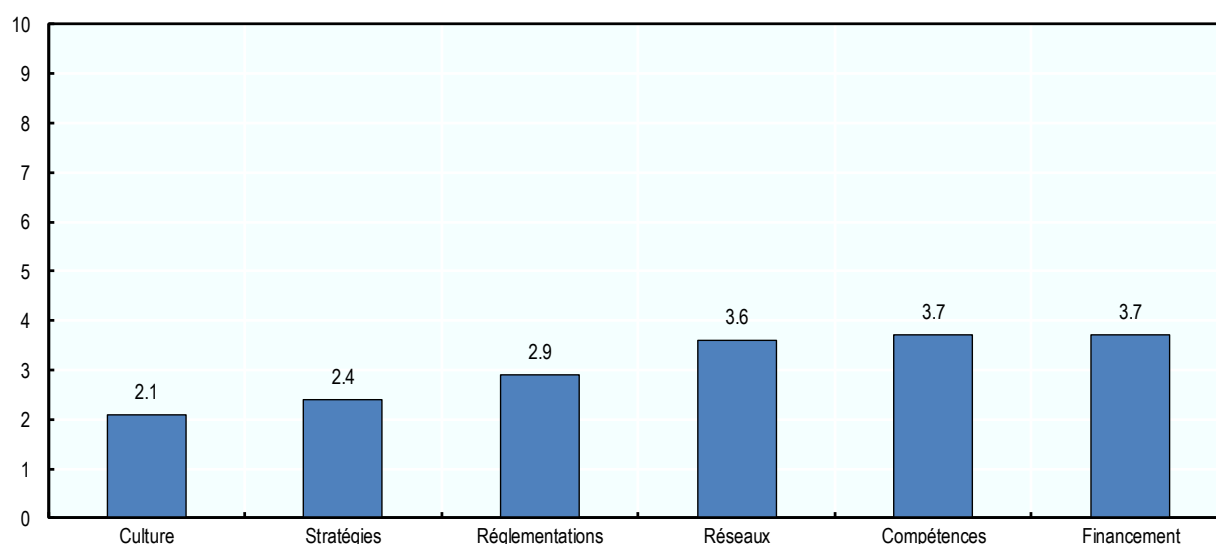
Source: Better Entrepreneurship Policy Tool (2022).

## Les parties prenantes varient dans leur perception de l'environnement, mais identifient des besoins dans tous les domaines d'intervention considérés

Comme mentionné plus haut, une large gamme de dispositifs de soutien à la création d'entreprise et au travail indépendant sont disponibles en Wallonie. Ces dispositifs sont le plus souvent génériques et ouverts à tous, mais certains visent certains publics ciblés, notamment les demandeurs d'emploi, les jeunes, et les femmes. Les immigrés sont un public prioritaire pour la Wallonie, mais peu de programmes de soutien à l'entrepreneuriat sont dédiés spécifiquement à ce public. Les résultats de la consultation des parties prenantes avec l'outil BEPT et les discussions associées reflètent ce constat. Dans les six domaines d'interventions considérés, le score moyen était inférieur à 5/10, suggérant un besoin perçu d'amélioration dans tous les domaines pour se rapprocher des bonnes pratiques internationales de soutien à l'entrepreneuriat des personnes immigrées (Graphique 2.1). Les participants ont attribué le score le plus bas au domaine du développement d'une culture entrepreneuriale inclusive (domaine "Culture", 2.1/10) et à l'environnement stratégique (domaine "Stratégies" 2.4/10). Les domaines d'intervention les plus développés sont le soutien aux compétences entrepreneuriales et l'accès au financement (domaines "Financement" et "Compétences") mais leurs scores restent bas (3.7/10 chacun).

### Graphique 2.1. Les scores moyens sont bas pour tous les domaines d'intervention considérés

Note moyenne sur 10 pour les six domaines politiques couverts par le Better Entrepreneurship Policy Tool



Note : Le score pour chaque domaine d'intervention est une moyenne des réponses à une série de questions dans la section correspondante du questionnaire 32 personnes ont complété le questionnaire. Le questionnaire complet et ses résultats sont présentés en Annexe A.

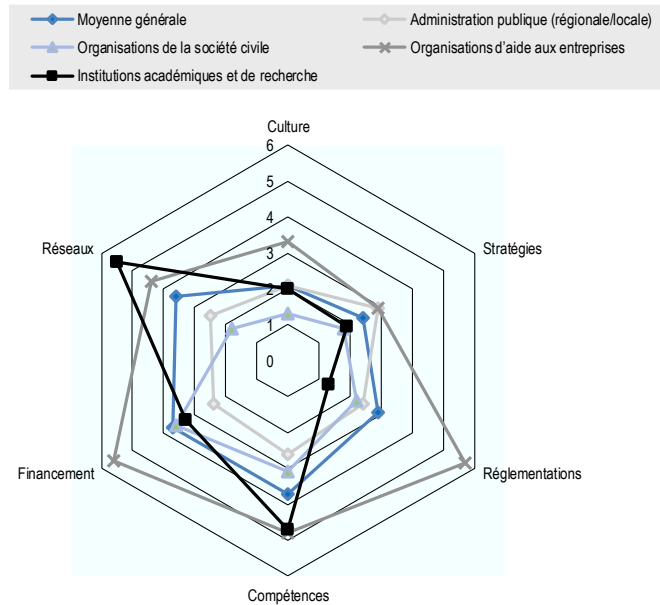
Au-delà des scores moyens relativement bas, la consultation BEPT révèle des variations notables dans les perceptions qu'ont différents profils d'acteurs de l'environnement wallon pour les entrepreneurs immigrés (Graphique 2.2). Les organismes de la société civile ont attribué les notes les plus basses tandis que les organisations d'aide aux entreprises se sont montrées les plus optimistes en moyenne. Les opinions varient également en fonction du domaine d'intervention : les notes sont très dispersées pour les domaines "Réglementations" et "Réseaux". Au contraire, les acteurs sont bien plus en accord sur les domaines « Stratégies », « Culture ». Le domaine « Culture » est d'ailleurs classé dans le bas du tableau pour toutes les catégories d'acteurs consultées.

Les divergences de perceptions peuvent être liées à des dispositifs étant plus adaptés à certains profils d'acteurs qu'à d'autres (par exemple, des difficultés réglementaires spécifiques aux questions de

l'entrepreneuriat des immigrés sont plus susceptibles d'être identifiés par des organismes spécialisés que des dispositifs plus génériques interagissant avec les entrepreneurs en général), mais aussi à des accès différenciés à l'information (par exemple liée au manque de visibilité de certains dispositifs).

### Graphique 2.2. Les points de vue varient d'un profil d'acteur à l'autre

Note moyenne sur 10 attribuée à chaque domaine d'intervention



Note : Le score pour chaque domaine d'intervention est une moyenne des réponses à une série de questions dans la section correspondante du questionnaire. Le questionnaire complet et ses résultats sont présentés en Annexe B.

### L'analyse des résultats détaillés suggèrent des priorités dans chacun des domaines d'intervention considérés...

#### ***La sensibilisation à l'entrepreneuriat des immigrés est quasi-inexistante, en particulier en dehors du système éducatif***

Avec une moyenne de 2.1/10, le domaine d'intervention « Favoriser une culture entrepreneuriale inclusive » est le moins bien noté des six considérés. Les participants rapportent une quasi-absence d'initiatives de sensibilisation visant à promouvoir l'entrepreneuriat des immigrés en Wallonie. Ce constat semble s'appliquer aux différents canaux qui peuvent être utilisés pour promouvoir l'entrepreneuriat inclusif. L'enseignement formel ne favorise pas particulièrement la formation d'attitudes positives envers l'entrepreneuriat des immigrés (2.7/10), et les parties prenantes n'identifient pas de campagnes ciblées visant à promouvoir l'entrepreneuriat des immigrés dans la société au sens large (1.5/10), ou auprès des publics immigrés directement (2/10). Bien que des personnalités modèles soient utilisées dans la promotion de l'entrepreneuriat au sens large, ce type d'initiative n'est pas utilisé pour promouvoir l'entrepreneuriat des personnes immigrées ou des descendants d'immigrés.

### ***Les priorités stratégiques ne sont pas clairement définies, ce qui limite la coordination et l'allocation des ressources***

Les parties prenantes consultées identifient également des vides dans le cadre stratégique encadrant le soutien à l'entrepreneuriat des immigrés en Wallonie. Le domaine « Renforcer la conception et l'exécution des aides à l'entrepreneuriat des migrants » (« Stratégies ») obtient le second plus bas score avec 2.3/10.

Des documents stratégiques fixant des priorités liées à l'entrepreneuriat inclusif ont été mis en place au niveau fédéral en Belgique et en Wallonie pour les femmes et les jeunes (voir ci-dessus). En revanche, il n'existe pas de document stratégique dédié à l'entrepreneuriat des immigrés. De fait, les résultats de la consultation révèlent une absence de priorités et objectifs politiques clairs sur ce sujet (2.1/10) et l'absence de ressources allouées spécifiquement à ce sujet (2.1/10). Cette absence de direction stratégique ciblée se traduit également par l'absence de mécanismes de coordination dédiés (2.6/10) ou de plan d'action visant à mobiliser les acteurs (2.8/10). En conséquence, les fournisseurs de service aux entrepreneurs ne sont pas nécessairement équipés pour travailler avec divers profils d'entrepreneurs immigrés (2.3/10).

Cette absence d'objectifs stratégiques dédiés s'explique en partie par une approche d'intégration sur le marché du travail axée principalement sur l'emploi salarié. Les acteurs de terrain regrettent néanmoins l'absence de direction stratégique claire, qui permettrait d'inclure le public immigré comme une cible explicite du mandat des acteurs spécialisés dans le soutien aux entrepreneurs (comme cela a pu être fait pour le public des demandeurs d'emploi ou la question du genre), afin de leur donner les moyens de se former à ces questions. Des mécanismes de coordination explicites favoriseraient également la communication et la collaboration avec d'autres acteurs, notamment ceux qui interagissent avec les primo-arrivants.

### ***Des obstacles réglementaires compliquent l'entrepreneuriat des immigrés***

La Belgique est un état fédéral composé de trois Régions (Flandre, Bruxelles, Wallonie) et de trois Communautés basées sur les langues officielles (Communautés flamande, française et germanophone). Les régions et les communautés n'ont pas les mêmes territoires. Ainsi, les responsabilités de différents gouvernements peuvent se chevaucher pour certains domaines politiques. En principe, ces acteurs sont égaux et autonomes quant à leurs compétences, c'est-à-dire que les lois fédérales ne prévalent pas sur les lois régionales. Les parties prenantes identifient des sources de friction pour les entrepreneurs immigrés dans l'environnement réglementaire wallon. Dans la consultation BEPT, le domaine d'intervention « Établir un environnement réglementaire favorable à l'entrepreneuriat des migrants » a reçu le score de 2.9/10. Les parties prenantes rapportent que les réglementations et procédures relatives à la création d'entreprises posent des difficultés aux entrepreneurs immigrés (score de 2.5/10, 10/10 correspondant à un environnement ne posant aucune difficulté réglementaire). Les acteurs de terrain identifient différents aspects du cadre réglementaire qui compliquent l'accès à l'entrepreneuriat des immigrés. Tout d'abord, la procédure de reconnaissance des diplômes étrangers est longue et compliquée, ce qui rend difficile le lancement d'activités en lien avec la formation initiale des immigrés. Ensuite, pour devenir entrepreneur en Wallonie, il est nécessaire d'obtenir l'accès à la gestion. Cet accès s'obtient automatiquement dans certains cas (existence d'un diplôme universitaire), via le suivi d'un parcours de formation diplômant ou par passage auprès d'un jury central. Cette procédure est particulièrement ardue pour les immigrés non francophones car l'accès ne se fait qu'en langue française et le langage utilisé est technique (juridique). De plus, les critères d'obtention de la gestion n'ont pas été mis à jour avec la réforme du code des entreprises en 2018. En conséquence, les candidats sont amenés à mémoriser des informations ne correspondant pas à la réalité juridique de terrain, limitant l'utilité pratique de la gestion. L'accès à la gestion est une spécificité wallonne, une réglementation similaire a été supprimée en Flandre en 2016, et une autre est en cours de suppression à Bruxelles. Certains immigrés souhaitant s'installer en tant que travailleurs indépendants sont également tenus d'obtenir une carte professionnelle. La carte professionnelle est une autorisation préalable exigée pour les ressortissants étrangers de pays tiers à

l'Espace économique européen et la Suisse souhaitant exercer une activité de travailleur indépendant en Belgique. Elle s'applique également aux étrangers résidents en Belgique avec un autre titre de séjour, à l'exception de ceux disposant d'un titre de séjour illimité et des réfugiés. La carte professionnelle est commune à tout le pays mais sa délivrance est la responsabilité des régions et de la communauté linguistique germanophone qui fixent leurs propres processus. Cette démarche demande de nombreux documents (business plan, plan de financements, analyse financière, étude de marché diplômés, etc.) et a un coût de 140 EUR. Son évaluation prend généralement plusieurs mois en Wallonie, sans délai fixé (Département de l'Emploi et de la Formation professionnelle en Wallonie, 2022<sup>[44]</sup>) et les acteurs de terrain soulignent que la longueur du processus est un défi pour l'accès au marché du travail des aspirants entrepreneurs. L'octroi de la carte professionnelle est en partie basé sur des critères qualitatifs (notamment « l'intérêt que représente le projet pour la Région wallonne ») jugés peu transparents par plusieurs acteurs de terrain. Enfin, l'accès à un certain nombre de professions indépendantes est réglementé, ce qui peut réduire l'accès aux personnes immigrées en l'absence de mécanisme simple de reconnaissance de diplômes non Européens. Les informations réglementaires sont également relativement peu accessibles, et généralement pas disponibles dans d'autres langues que le français.

### ***Les initiatives de réseautage pour les entrepreneurs immigrés sont insuffisamment développées***

Les parties prenantes identifient quelques initiatives visant à « Étendre les réseaux pour les entrepreneurs migrants », mais identifient une marge de progression significative (3.6/10). Quelques efforts sont en place pour promouvoir le réseautage pour les entrepreneurs immigrés de différents profils et les réseaux entrepreneuriaux plus larges (4.1/10). Les liens avec les organisations de soutien à l'entrepreneuriat gagneraient à être renforcés (3.7/10). L'animation des réseaux publics semble être relativement limitée et les réseaux sont peu actifs en ligne (3.2/10). Les parties prenantes identifient les réseaux communautaires informels comme une source de soutien importante pour les entrepreneurs immigrés, notamment en termes de transmission des informations. Peu de réseaux formels existent, mais un exemple notable est LEAD, une association francophone de soutien à l'entreprise et à l'accès à l'emploi des personnes issues de la diversité, particulièrement actif dans la communauté des entrepreneurs musulmans.

### ***Les programmes dédiés au financement des entrepreneurs immigrés sont peu développés, mais ceux qui existent semblent être connectés aux dispositifs complémentaires***

Différents dispositifs d'accès au financement pour les créateurs d'entreprise existent en Wallonie, mais la plupart d'entre eux sont génériques et ne visent pas spécifiquement les entrepreneurs immigrés. Ces dispositifs ne sont pas toujours connus et accessibles aux entrepreneurs immigrés, notamment en termes de conditions d'accès ou de procédure de candidature. Il existe cependant un acteur de microcrédit offrant un produit de microcrédit dédié au public des créateurs d'entreprise ou travailleurs indépendants immigrés, microStart. Cet état des lieux est reflété dans les résultats du questionnaire BEPT : le domaine d'intervention « Faciliter l'accès au financement pour les entrepreneurs migrants » obtient l'un des scores les moins bas des domaines évalués (3.9/10). Les acteurs identifient l'existence de certaines options de financement de démarrage (4.1/10), mais un peu moins pour le financement de croissance (3.4/10). Dans les deux domaines, une marge de progression significative est néanmoins identifiée. L'offre de financement de départ existe mais connaît des lacunes. Le financement pour la croissance n'est pas développé. Les dispositifs d'accès au financement existants semblent cependant être relativement intégrés dans l'éventail des dispositifs : le lien avec les dispositifs d'aide non financière a reçu la note la plus élevée du module (4.6/10).

### Les services de développement de compétences spécialisés restent peu développés

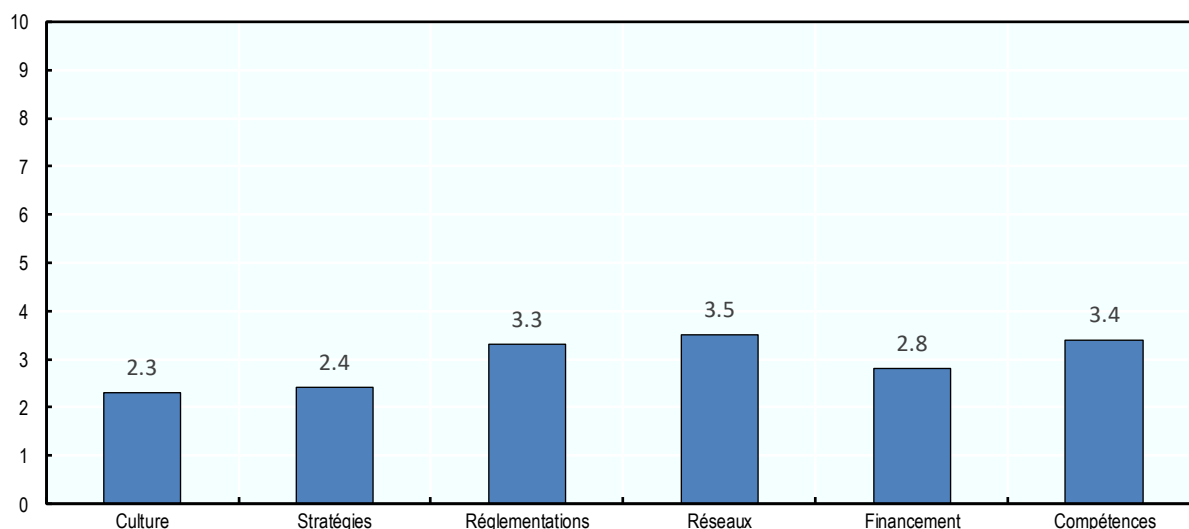
Avec un score de seulement 3.9/10, le domaine d'intervention « Renforcer les compétences et les aptitudes entrepreneuriales des entrepreneurs migrants » est pourtant l'un des mieux notés. Des services de renforcement de compétences dédiés aux entrepreneurs immigrés semblent exister, mais de manière insuffisante : Les offres de coaching et mentorat (4.4/10), de service de développement des entreprises (4.3/10) et de formation à l'entrepreneuriat (4.2/10) recueillent un score proche mais inférieur à la moyenne, indiquant une large marge de progression. Les dispositifs de développement de compétences sont également jugés relativement peu adaptés aux différents profils d'entrepreneurs immigrés (3.7/10), et les canaux d'intervention ne sont pas nécessairement adaptés pour toucher ce public (3.6/10). Si les dispositifs de financement semblent avoir quelques liens vers les dispositifs de développement de compétences, l'inverse semble moins vrai, puisque les parties prenantes identifient des lacunes dans ce domaines (3/10). Les acteurs de la formation et de l'accompagnement entrepreneurial regrettent un manque d'outils et de moyens pour adapter leurs activités aux besoins spécifiques des entrepreneurs immigrés, et notent que les acteurs offrant des formations aux primo-arrivants (notamment de français et d'apprentissage de la citoyenneté) ne sont souvent pas informés et équipés pour relayer des informations relatives à l'entrepreneuriat et au travail indépendant comme options d'intégration professionnelle.

### La consultation révèle également des tendances transversales

L'utilisation de mécanismes de suivi et d'évaluation d'impact est limitée. Dans les six domaines d'intervention considérés, les scores relatifs à l'utilisation de méthodes d'évaluation d'impacts sont bas, allant de 2.3/10 pour le domaine « Culture » à 3.5/10 pour le domaine « Réseaux » (Graphique 2.3).

#### Graphique 2.3. Les mesures de soutien à l'entrepreneuriat des immigrés sont rarement évaluées

Note moyenne sur 10 à l'énoncé « Des mécanismes de suivi et d'évaluation sont utilisés pour estimer l'impact des activités de [domaine d'intervention] »



Note: les énoncés exacts sont disponibles en Annexe B et correspondent aux questions 1.5, 2.7, 3.4, 4.8, 5.7, et 6.6: Des mécanismes de suivi et d'évaluation sont utilisés pour estimer l'impact des activités visant à promouvoir l'entrepreneuriat des migrants ; Des mécanismes de suivi et d'évaluation sont utilisés pour mesurer les progrès réalisés par rapport aux objectifs stratégiques en matière d'entrepreneuriat des migrants ; Des mécanismes de suivi et d'évaluation sont utilisés pour mesurer l'impact et l'efficacité des initiatives publiques de réseautage entrepreneurial pour différents profils de migrants ; Des mécanismes de suivi et d'évaluation sont utilisés pour mesurer l'impact et l'efficacité des programmes de financement des entreprises destinés aux différents profils de migrants ; Des mécanismes de suivi et d'évaluation sont utilisés pour mesurer l'impact et l'efficacité des formations, du coaching et du mentorat, ainsi que des services de développement des entreprises destinées aux entrepreneurs migrants.

## Les parties prenantes identifient des priorités pour l'adaptation et l'extension des politiques de soutien à l'entrepreneuriat des immigrés en Wallonie

Au terme d'une discussion concertée avec les parties prenantes autour des résultats de la consultation BEPT, cinq obstacles principaux émergent pour améliorer le soutien à l'entrepreneuriat pour les personnes immigrées et leurs descendants en Wallonie :

1. La sensibilisation sur le potentiel de l'entrepreneuriat pour les immigrés est limitée, et il y a peu de modèles de référence, en particulier pour les femmes immigrées ;
2. Les entrepreneurs immigrés potentiels connaissent peu les dispositifs existants ;
3. Les opérateurs de première ligne n'ont pas une connaissance suffisante du panorama complexe des dispositifs en place pour orienter efficacement les entrepreneurs immigrés potentiels ;
4. Il y a un manque d'options de financement dans le secteur bancaire et celui-ci est insuffisamment lié aux organismes de microfinance ;

La réglementation complexifie l'accès à l'entrepreneuriat : la reconnaissance des diplômes est difficile et l'obtention de la certification en gestion obligatoire gagnerait à être réformée

## Les parties prenantes identifient des priorités connexes pour améliorer les politiques de soutien aux handicapés

La consultation des parties prenantes a également fait émerger nombre de problématiques spécifiques aux entrepreneurs en situation de handicap, dont certaines font miroir à celles rencontrées par les entrepreneurs immigrés. Outre les priorités liées à la sensibilisation, la formation, et au financement, explorées dans les chapitres suivants, les parties prenantes identifient un besoin de priorités stratégiques explicites pour encourager une évolution des écosystèmes de soutien. Comme les entrepreneurs immigrés, les entrepreneurs en situation de handicap font face à des dispositions réglementaires qui peuvent compliquer l'installation comme entrepreneur ou travailleur indépendant, notamment en ce qui concerne la transition entre entrepreneuriat et revenu de remplacement (Encadré 2.1). Enfin, les acteurs de l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap et ceux actifs dans l'accompagnement entrepreneurial évoluent dans des sphères relativement distinctes et gagneraient à être coordonnés plus activement pour faciliter les parcours entrepreneuriaux.



### Encadré 2.1. Réglementation et handipreneuriat

#### ***Les mécanismes d'aide pour les personnes en situation de handicap ne sont pas optimisés pour encourager le travail indépendant et l'entrepreneuriat***

En Belgique, les personnes en situation de handicap reconnu par le gouvernement fédéral éligibles reçoivent une allocation en deux parties :

- L'allocation de remplacement de revenus (ARR) qui vise à compenser partiellement le revenu qui ne peut être gagné en raison du handicap ;
- L'allocation d'intégration (AI), qui vise à compenser le surcoût auquel fait face une personne handicapée afin de pouvoir participer à la vie sociale du fait de son handicap.

En pratique, l'ARR est rapidement arrêtée lorsqu'une personne handicapée se lance dans le travail indépendant, car elle est réduite puis supprimée quand les revenus de la personne dépassent un certain plafond relativement bas (le plafond de la tranche de revenus exonéré totalement se situait à 4 464.12 EUR par an au 1<sup>er</sup> mai 2022). L'AI diminue en fonction des revenus touchés au-delà d'un plafond. Cette perte rapide du revenu de remplacement constituait un obstacle à l'entrepreneuriat du fait du risque de perte de revenu encouru : en cas d'échec ou de fluctuation de l'activité indépendante, la personne s'expose à la perte d'une ressource fixe mais certaine dans l'espoir d'un revenu beaucoup plus incertain lié à une nouvelle activité sans possibilité de transition. Après un échec entrepreneurial, le processus de retour à un régime de bénéficiaire d'allocation est long, et la récupération du statut antérieur n'est pas automatique, créant une autre dimension de risque pour les aspirants entrepreneurs. Ces obstacles peuvent dissuader des entrepreneurs potentiels avec des projets pérennes de se lancer dans l'entrepreneuriat, les privant d'une option d'intégration sur le marché du travail et d'intégration dans la communauté, de revenus potentiels, et privant la société au sens large du potentiel créatif et économique de ces personnes. En 2022, le plafond de revenus au-delà duquel l'allocation d'intégration est diminuée a été augmenté de 23 000 EUR à 63 000 EUR bruts par an, applicable rétroactivement au 1<sup>er</sup> octobre 2021 ce qui permettra aux aspirants travailleurs, en particulier les entrepreneurs une transition moins risquée vers le travail. Les acteurs de l'handipreneuriat saluent ce nouveau développement et espèrent qu'il facilitera l'accès à l'entrepreneuriat des personnes qui le désirent, en particulier pour des activités à temps partiel. Ils appellent également de leurs vœux des évolutions allant dans le sens d'une transition plus simple vers le travail indépendant, mais aussi en sortie d'une activité entrepreneuriale non pérenne. Ces développements devront être faits en concertation avec le gouvernement fédéral, en charge des législations associées.

#### ***Des mécanismes de transition vers le travail indépendant ou de cumul d'un travail indépendant avec un revenu de remplacement existent mais ne sont généralement pas étendus aux personnes en situation de handicap***

**Le statut indépendant à titre complémentaire.** En Belgique, il est possible de commencer une activité entrepreneuriale avec le statut d'indépendant à titre complémentaire (par opposition à indépendant à titre principal). Ce statut est ouvert aux personnes exerçant une activité salariée en parallèle, mais également aux personnes percevant certains revenus sociaux de remplacement d'activité professionnelle interrompue (par exemple, une allocation de chômage ou une indemnité d'incapacité de travail) ou une pension de retraite ou de survie. Ce statut permet aux personnes de conserver (en partie) ce revenu de remplacement en plus de leur revenu de travailleur indépendant, et de conserver les droits de sécurité sociale associés à leur activité principale. Les revenus de remplacement perçus par les personnes en situation de handicap ne sont pas éligibles au statut indépendant complémentaire. L'élargissement de cette mesure aux personnes handicapées est suggéré par plusieurs acteurs de l'handipreneuriat, qui soulignent la pertinence d'une activité non principale pour des personnes en situation de handicap souhaitant travailler ou commencer une activité en accommodant les restrictions

liées à leur handicap. Une activité à titre complémentaire présente des avantages en termes de revenu, mais aussi en termes d'intégration sociale et de dynamisation des territoires via la création de nouvelles activités.

**Le dispositif Tremplin Indépendants.** Dans le cas d'une allocation chômage, le dispositif fédéral Tremplin Indépendants permet dans ce cadre à une personne de conserver ses allocations chômeurs en parallèle d'une activité d'indépendant à titre complémentaire pendant 12 mois, tant que le revenu de l'activité complémentaire ne dépasse pas un certain plafond. Les acteurs de l'handipreneuriat suggèrent d'étendre ou de répliquer ces dispositifs pour les personnes recevant une allocation pour personne handicapée, afin de leur faire bénéficier des mêmes avantages de transition à bas risque vers le travail indépendant.

**Le dispositif Airbag.** En Wallonie, les nouveaux indépendants à titre principal (ou complémentaires déjà installés depuis 3 ans) peuvent bénéficier d'une aide financière ayant pour but de les soutenir jusqu'au point de rentabilité de leur activité, c'est le dispositif Airbag. Ce dispositif est ouvert aux nouveaux indépendants ayant suivi une formation spécifique IFAPME ou étant accompagné par une SAACE. L'aide Airbag est un subside d'un montant maximal de 12 500 EUR, déboursé en 4 tranches sur une période de deux ans. Ce dispositif est géré par le Forem. L'aide Airbag ne peut pas être touchée en complément d'un autre revenu, y compris les revenus de remplacements et allocations.

**Les SAACE.** Les SAACE proposent un accompagnement personnalisé aux demandeurs d'emploi souhaitant commencer une activité indépendante. Les SAACE offrent aux demandeurs d'emploi un accompagnement gratuit jusqu'à 24 mois et permet de continuer à percevoir les allocations chômeurs pendant le test de l'activité via le dispositif tremplin. Les SAACE accompagnent uniquement les demandeurs d'emploi. Les personnes percevant un revenu de remplacement ou une allocation au titre du handicap ne sont pas éligibles. Certains acteurs de l'écosystème soulignent la pertinence de l'élargissement du dispositif à ce public.

Source: (Service Public Fédéral, 2022<sup>[45]</sup> ; Service Public Fédéral, 2022<sup>[46]</sup> ; 7sur7, 2021<sup>[47]</sup>) (INASTI, 2022<sup>[48]</sup> ; ONEM, 2022<sup>[49]</sup> ; SPW, 2022<sup>[50]</sup> ; Forem, 2022<sup>[51]</sup>)

## Recommandations politiques

Des recommandations thématiques pour améliorer les initiatives de sensibilisation, de formation et d'accompagnement, et d'accès au financement sont présentées dans les chapitres 3 à 5. Pour renforcer l'approche wallonne de soutien à l'entrepreneuriat des personnes issues de l'immigration et des handipreneurs, des recommandations transversales émergent également. Celles précédées d'un astérisque font l'objet d'explications supplémentaires dans la feuille de route présentée en 5Annexe A.

**a. Fixer des objectifs stratégiques précis en matière de soutien à l'entrepreneuriat des immigrés avec des ressources dédiées pour leur mise en application.** Ces objectifs pourraient être qualitatifs (p. ex. développement de programmes ou de campagnes dédiés, adaptation des programmes généralistes) ou quantitatifs (p. ex. nombre d'entrepreneurs soutenus). L'approche wallonne au soutien à l'entrepreneuriat repose sur un écosystème complexe d'acteurs publics, non-gouvernementaux ou privés. L'approche de l'inclusion est avant tout centrée sur des programmes généralistes, mais la Wallonie s'est dotée de dispositions spécifiques pour les demandeurs d'emploi, les femmes et les jeunes. Fixer des objectifs explicites en matière de soutien à l'entrepreneuriat des personnes immigrées aurait plusieurs avantages. En premier lieu, il permettrait d'afficher un engagement politique clair à même d'inspirer les acteurs de terrain. Deuxièmement, il permettrait d'inclure des objectifs liés au soutien à l'entrepreneuriat des migrants dans les missions des organismes recevant des financements publics et fournissant des rapports sur leurs activités. Cela permettrait à ces acteurs d'inclure le soutien aux entrepreneurs immigrés

dans leurs priorités et de développer leurs compétences et leurs partenariats en ce sens. Enfin, l'existence d'objectifs fixés permettrait de développer un suivi de la participation des personnes immigrées aux programmes de soutien, de leur adéquation à ce public et de permettre le développement de mesures adaptées là où cela semblera nécessaire.

**b. Allouer des ressources dédiées au soutien de l'entrepreneuriat des personnes immigrées dans le financement des opérateurs de soutien.** Le système de soutien et d'accompagnement à l'entrepreneuriat est caractérisé par un grand nombre d'acteurs dont certaines reçoivent des financements ponctuels ou pérennes du gouvernement wallon pour mener leurs missions. Ces financements sont associés à des missions définies, qui peuvent inclure un type de soutien spécifique, ou un groupe cible (par exemple, les demandeurs d'emploi, les jeunes). Dans le cas des financements pérennes, un rapport d'activités est demandé. Extrêmement peu d'acteurs sont spécialisés dans le soutien à l'entrepreneuriat des immigrés, et il n'y a pas d'incitations particulières pour les acteurs généralistes à former les intervenants de première ligne aux besoins spécifiques de ce public (p. ex. barrière de langue, besoin d'information sur le contexte administratif et culturel local). En conséquence, les acteurs généralistes ne sont généralement pas équipés pour soutenir efficacement les entrepreneurs immigrés, et certains perçoivent un surcoût (en termes de temps et de ressources) quant au soutien aux entrepreneurs immigrés, qui entre en conflit avec leurs objectifs quantifiables d'efficacité du service. Allouer des ressources financières spécifiques au soutien de l'entrepreneuriat des immigrés peut permettre de stimuler le développement de programmes dédiés là où cela est nécessaire et encourager la montée en compétence et l'investissement des acteurs existants pour sensibiliser et servir ce groupe. L'allocation de ressources dédiée pourrait être faite via des appels à projet dédiés et/ou via des objectifs au sein des financements plus large, et peut impliquer le déblocage de fonds supplémentaires, ou éventuellement la réallocation des budgets existants.

**[\*] c. Renforcer la coordination entre les différents acteurs de l'écosystème wallon, y compris entre les acteurs de l'entrepreneuriat et ceux intervenants auprès des primo-arrivants ou des personnes handicapées en développement de projet professionnel ainsi qu'entre les entrepreneurs (potentiels) et les structures de soutien.** Cela contribuera à réduire la redondance des programmes de formation et d'accompagnement et à aider l'orientation des entrepreneurs aux programmes qui répondent mieux à leurs besoins par des acteurs. De plus, l'introduction de campagnes de sensibilisation pourrait aider à accroître la connaissance du soutien disponible au lieu de compter seulement sur le bouche-à-oreille.

**[\*] d. Supprimer l'accès à la gestion et s'appuyer sur des méthodes alternatives pour assurer la formation des nouveaux entrepreneurs aux compétences et connaissances nécessaires à la gestion d'une entreprise.** L'accès à la gestion (une certification nécessaire à l'installation comme travailleur indépendant ou à la création d'entreprise) constitue un obstacle majeur à l'entrepreneuriat des immigrés, du fait de la difficulté et de la longueur du processus d'obtention, ainsi que de l'inadéquation de son contenu avec le besoin estimé de compétences de gestion des entrepreneurs. Il semble également créer des incitations délétères pouvant mener à des échecs, comme le prêt de gestion incorrectement effectué. L'accès à la gestion pourrait également être remplacé avec un dispositif différent visant aux mêmes buts, comme, par exemple, l'extension des dispositifs visant à prévenir les faillites. Il pourrait également être remplacé par une formation plus pratique, obligatoire mais non diplômante focalisée sur les connaissances pratiques nécessaires à la gestion d'une entreprise plutôt que sur l'apprentissage formel des textes. Une telle formation devrait être disponible dans des langues non belges pour faciliter l'assimilation des informations pratiques. Le développement d'un tel dispositif alternatif devrait être fait en consultation avec des acteurs de terrain impliqués dans le soutien à l'entrepreneuriat des immigrés. Il serait utile d'associer ces organismes à la conception et à la mise en œuvre de la solution choisie.

**e. Moderniser les démarches liées à la carte professionnelle demandée à certains entrepreneurs immigrés.** La carte professionnelle est une autorisation préalable à l'entrepreneuriat exigée pour les ressortissants étrangers de pays tiers, qu'ils résident à l'étranger ou en Belgique (à l'exception de ceux

disposant d'un titre de séjour illimité et des réfugiés). Sa délivrance et les processus associés sont décentralisés. Cette démarche demande de nombreux documents et son évaluation prend plusieurs mois en Wallonie, sans délai fixe. Une accélération de la procédure et la fixation d'un délai de traitement seraient bienvenues, au moins pour les étrangers disposant déjà d'un titre de séjour long pour un autre motif. En Flandre par exemple, une décision est rendue dans un délai de 120 jours, et depuis 2022 les demandes peuvent s'effectuer en ligne pour les demandeurs résidant en Belgique (Autorité Flamande, 2022<sup>[52]</sup>). L'octroi de la carte professionnelle est en partie basé sur des critères qualitatifs (notamment « l'intérêt que représente le projet pour la Région »). La précision de ces critères permettrait une transparence accrue.

**f. Inclure l'entrepreneuriat et le travail indépendant dans les objectifs stratégiques liés à l'intégration des personnes handicapées sur le marché du travail.** Historiquement, l'approche de la Wallonie en matière d'intégration des personnes handicapées sur le marché du travail s'est concentrée sur le salariat, particulièrement au sein d'entreprises adaptées dédiées. Plus généralement, les politiques liées au handicap étaient incluses dans les politiques d'action sociale. En lumière des efforts en cours pour décloisonner le thème du handicap et appliquer le « handistreaming » aux politiques de tous les secteurs (c'est-à-dire la prise en compte systématique du handicap dans les décisions politiques), l'inclusion explicite de l'handipreneuriat dans les options d'intégration sur le marché du travail permettrait d'envoyer un signal fort à l'écosystème des affaires et de l'entrepreneuriat et d'informer les entrepreneurs potentiels de l'existence de cette voie. Cela permettrait également de rendre plus visibles les quelques mesures existantes pour soutenir les handipreneurs dans leur installation. Bien que l'entrepreneuriat ne soit qu'une option parmi d'autres pour le travail, et ne soit pas adapté à tous, l'intégration explicite de cette option dans les priorités politiques permettrait d'examiner les obstacles existant à l'handipreneuriat et d'offrir une base pour le développement de mesures dédiées et la priorisation de l'accessibilité des dispositifs existants.

**g. Œuvrer à ouvrir plus largement l'accès aux mécanismes de transition entrepreneuriale aux personnes en situation de handicap et à rendre plus facile, rapide et sûre la transition entre entrepreneuriat et revenus de remplacement en cas d'échec.** La Région wallonne doit continuer les efforts initiés pour réduire les obstacles réglementaires qui limitent l'accès au travail indépendant et à l'entrepreneuriat des personnes handicapées, y compris les obstacles fédéraux. Malgré des améliorations récentes, la structure du système d'allocations et de revenus de remplacement existant en Wallonie et en Belgique peut créer un risque important lors du lancement d'une activité pour une personne handicapée du fait de la réduction puis de la perte relativement rapide de ces revenus de remplacement et de l'incertitude existant quant à la récupération du statut antérieur en cas d'échec, ainsi que des délais associés au retour à un revenu de remplacement (Encadré 2.1) Les efforts en cours pour réduire ces risques, notamment le projet d'un système de tremplin indépendant, doivent être continués. L'abaissement des barrières associées à ces obstacles réglementaires permettrait d'activer des talents entrepreneuriaux latents.

**h. Développer l'évaluation et systématiser la collecte de données ventilées sur les participants aux programmes de soutien entrepreneuriaux.** Il n'existe quasiment aucune information quantitative sur la participation des entrepreneurs immigrés et des handipreneurs dans les programmes de soutien à l'entrepreneuriat. Bien que certains acteurs produisent des rapports d'activité (souvent sur demande du gouvernement wallon en cas de financement récurrent), ces rapports n'incluent pas d'information sur le statut migratoire des participants. Peu de programmes font l'objet d'une évaluation, il est donc difficile d'identifier les meilleures pratiques. Du fait de la structure décentralisée du système de soutien entrepreneurial, il est particulièrement difficile d'évaluer l'accessibilité des programmes aux entrepreneurs immigrés et aux handipreneurs, et l'adéquation de l'offre aux besoins de ces entrepreneurs. Le développement de statistiques détaillées serait une première étape pour comprendre comment différents publics accèdent aux programmes de soutien. Le développement d'évaluations permettrait de renforcer l'efficacité des programmes.

# 3 Sensibilisation à l'entrepreneuriat des immigrés et à l'handpreneuriat

## Politiques de sensibilisation à l'entrepreneuriat des immigrés et des personnes en situation de handicap : le point sur la question

Les valeurs, les attitudes et les attentes culturelles d'une société donnée affectent la désirabilité de l'entrepreneuriat, et en conséquence, la propension à entreprendre de ses membres. Différents facteurs entrent en ligne de compte, par exemple, le statut des entrepreneurs dans la société, la conception de l'échec, et la perception des compétences nécessaires à l'entrepreneuriat (OECD, 2020<sup>[22]</sup>). Les attitudes face à l'entrepreneuriat ne s'appliquent pas de manière homogène dans la société : l'entrepreneuriat peut être perçu dans un lieu donné comme une piste désirable pour un jeune homme natif, mais inattendue et inadaptée pour une femme immigrée par exemple. Les perceptions culturelles de l'entrepreneuriat et du travail indépendant ne reflètent pas nécessairement la réalité du terrain et sont affectés par les représentations visibles : la couverture médiatique offerte aux start-ups à forte croissance de la Silicon Valley renforce souvent l'image de l'entrepreneur comme un homme jeune, blanc et diplômé quand la réalité est plus diverse. Ces attitudes affectent les décisions des individus, en décourageant des aspirants entrepreneurs aux projets potentiellement pérennes qui pensent, à tort que l'entrepreneuriat n'est « pas pour eux ». Elles affectent également les attitudes sociales au sens large et en conséquence, l'expérience de différents profils d'entrepreneurs lors de la création et du développement de leur entreprise (recherche de financement et de partenaires, recherche de clients...). Par exemple, des études suggèrent que les biais et discriminations compliquent l'accès des immigrés au secteur bancaire (OECD, 2011<sup>[53]</sup>). Certains profils d'immigrés, comme les réfugiés, sont particulièrement affectés par ces biais (Wauters et Lambrecht, 2008<sup>[54]</sup>).

Les politiques publiques ont un rôle à jouer pour développer une culture d'entrepreneuriat plus inclusive. Dans le cadre du soutien à l'entrepreneuriat des personnes issues de l'immigration, les politiques de sensibilisation ont deux utilités principales. En premier lieu, elles permettent de sensibiliser la population au sens large à l'entrepreneuriat des immigrés et de leurs descendants et à l'impact positif qu'ont ces entrepreneurs (génération d'innovations, création d'emploi, dynamisation du tissu économique, bénéfices sociétaux). Cela permet aux entrepreneurs d'être mieux soutenus par la société, et à terme, contribue à faire diminuer les biais dans les acteurs clés de l'écosystème entrepreneurial (OECD, 2019<sup>[15]</sup>). En second lieu, les politiques de sensibilisation permettent d'informer différents profils d'immigrés de l'option du travail indépendant et de l'entrepreneuriat comme voies possibles d'insertion sur le marché du travail. Ces politiques permettent aussi d'informer les personnes immigrées des dispositifs existant pour soutenir les entrepreneurs. En effet les personnes immigrées ont souvent une moins bonne connaissance des programmes de soutien existants et font moins appel aux agences publiques de soutien à l'entrepreneuriat que les autres entrepreneurs (OECD/European Commission, 2021<sup>[2]</sup> ; OECD, 2019<sup>[15]</sup>).

Les politiques de sensibilisation peuvent prendre différentes formes. Des campagnes de sensibilisation et des évènements peuvent être utilisés afin de mettre en valeur les contributions de l'entrepreneuriat des immigrés à la société et mettre en lumière des profils d'entrepreneurs immigrés à succès. L'utilisation de profils issus de diverses communautés immigrées est particulièrement utile pour proposer des modèles

auxquels les entrepreneurs potentiels peuvent s'identifier, et réduire les phénomènes d'auto-censure associés au manque de représentation. Ces modèles peuvent partager leur expérience directement lors d'évènements de rencontre ou via des campagnes de communication (OECD, 2019<sup>[15]</sup>). Une dimension importante des politiques de sensibilisation pour les entrepreneurs est la diffusion d'information sur les programmes de soutien disponibles aux entrepreneurs. Il s'agit d'augmenter la visibilité des programmes spécialisés et de clarifier l'offre de soutien au sens large. Ces efforts de sensibilisation doivent s'appuyer sur les acteurs communautaires existants et utiliser des canaux de communication pertinents, notamment les réseaux et acteurs interagissant déjà avec ces publics (European Commission, 2016<sup>[55]</sup>).

Les politiques de sensibilisation peuvent également prendre la forme de prix et de concours d'entrepreneuriat qui permettent de promouvoir l'entrepreneuriat, de mettre en avant des modèles, mais également de soutenir les entrepreneurs sélectionnés, par exemple via une récompense monétaire ou un soutien technique (OECD, 2020<sup>[22]</sup>).

## Contexte et besoins en Wallonie

### ***Les acteurs intervenant auprès des nouveaux arrivants constituent une porte d'entrée unique à fort potentiel pour améliorer la diffusion des informations sur le travail indépendant et l'entrepreneuriat***

En Belgique, la mise en œuvre du parcours d'intégration des nouveaux arrivants est la responsabilité des régions. La Wallonie a fait le choix d'une mise en œuvre via le secteur associatif, impliquant un grand nombre d'acteurs variant en termes de taille, de spécialisation et de professionnalisation. Huit Centres Régionaux d'Intégration (CRI) coordonnent ce parcours et accueillent et informent les nouveaux arrivants, sur les questions générales liées à l'intégration, notamment sur l'apprentissage de la langue, les démarches administratives et juridiques et l'éducation à la citoyenneté. Ils orientent les immigrés vers les opportunités disponibles dans le milieu associatif, par exemple pour l'apprentissage du français langue étrangère (FLE). Le contenu du parcours d'accueil est axé sur l'intégration via le travail salarié, ce qui est reflété dans le contenu des activités d'information et de sensibilisation sur le travail : elles n'incluent généralement pas ou peu d'information liées à l'entrepreneuriat et au travail indépendant. Certains CRIs collaborent néanmoins avec des acteurs locaux pour inclure cette thématique dans la sensibilisation sur l'insertion professionnelle. Par exemple, le Centre Interculturel de Mons et du Borinage mentionne brièvement le travail indépendant dans sa séance d'information sur le travail et la formation, et organise parfois des séances d'information avec des intervenants de microStart, un des seuls acteurs proposant un soutien dédié aux entrepreneurs immigrés.

### ***Les campagnes de sensibilisation sur la thématique de l'entrepreneuriat sont généralistes et gagneraient en impact en incluant des mesures pour mieux toucher les entrepreneurs immigrés ou issus de l'immigration et les handipreneurs***

Plusieurs acteurs font de la sensibilisation généraliste sur la thématique de l'entrepreneuriat. La Sowalfin est, entre autres, chargée de missions d'information et d'orientation. Elle gère notamment le service 1890. Le 1890 est un guichet unique d'information et d'orientation disponible sur internet et par téléphone. Il vise à orienter les (futurs) entrepreneurs vers le bon interlocuteur en fonction de leur besoin et recense 250 partenaires publics et privés. La Sowalfin est également en charge de la sensibilisation à l'esprit d'entreprendre, via le programme « générations entreprenantes » mentionné plus haut. La Sowalfin utilise une approche généraliste dans ses efforts de sensibilisation, mais inclut la problématique du genre dans la conception de ses campagnes, par exemple, via la représentation de femmes entrepreneurs dans des secteurs traditionnellement masculins. La Sowalfin n'a en revanche pas de mesure de communication dédiée au public immigré ou au public handipreneur. Les IFAPME, qui proposent certaines formations et orientent les entrepreneurs via l'introduction récente d'un volet travail indépendant, propose également

des informations généralistes. Le Forem, via ses conseillers et via l'animation du réseau des cités des métiers, contribue également à la diffusion d'informations générales sur le travail indépendant.

Les communications publiques sur les questions entrepreneuriales sont généralistes et n'ont pas d'objectifs explicites de représentation de personnes immigrées ou enfant d'immigrés ou de personnes en situation de handicap. Aucune campagne ou mesure dédiée n'est prévue pour s'assurer de la diffusion des informations auprès du public immigré ou issu de l'immigration, ni des handipreneurs. En ce qui concerne l'handipreneuriat, il y a peu de représentations publiques de personnes en situation de handicap réussissant dans l'entrepreneuriat, ce qui alimente les idées préconçues sur l'incompatibilité du handicap avec le travail indépendant qui peuvent créer des obstacles supplémentaires dans l'écosystème entrepreneurial, comme le rapportent les acteurs de terrain. Ce manque de représentations affecte également les aspirations des personnes handicapées. L'absence de sensibilisation sur l'entrepreneuriat et le travail indépendant des personnes handicapées est à mettre en lien avec les priorités historiques de la politique d'intégration professionnelle, centrée sur l'emploi salarié dans les entreprises adaptées jusqu'à récemment. Les quelques aides existantes sont souvent mal connues et relativement peu utilisées. 68 personnes ont bénéficié de la prime aux indépendants en 2021 (en augmentation par rapport aux années précédentes), 17 de l'aide aux frais d'adaptation du poste de travail, et 9 des frais de déplacement (AVIQ et SPW, 2022<sup>[43]</sup>).

En ce qui concerne l'entrepreneuriat des personnes immigrées, les acteurs de terrain rapportent que les entrepreneurs potentiels immigrés connaissent mal les dispositifs en place, et sont peu informés des changements récents. Les acteurs rapportent également un phénomène d'auto-censure de certains entrepreneurs immigrés qui ne se croient pas légitimes à solliciter les programmes de soutien. Une des causes potentielles de ce déficit d'information est la non-mobilisation de canaux adaptés à ce public : par exemple, en termes de médias écrits, les journaux d'informations grand public tels que « Métro » sont plus susceptibles d'être consultés par certains profils d'immigrés que des journaux d'actualité économiques tels que « Trends Tendances » et pourraient être utilisés de manière complémentaire pour augmenter la visibilité des campagnes. L'usage de la radio et le relai via des acteurs communautaires pourraient également être renforcés. Certains acteurs spécialisés, comme l'association LEAD Belgium, jouent activement un rôle de relai opérationnel auprès de leurs membres et usagers et s'attellent à diffuser l'information via des canaux adaptés. MicroStart, un organisme offrant du microcrédit et de l'accompagnement spécialisé aux entrepreneurs immigrés, organise des campagnes thématiques de communication sur ses activités. En 2022, la thématique de la diversité a été au centre de la communication en juin, faisant suite à une campagne sur la thématique des entrepreneurs demandeurs d'emploi en mars. Chaque campagne dure environ un mois et inclut la diffusion de portraits d'entrepreneurs dans la presse et dans les lieux publics, des contenus sur les réseaux sociaux et des partenariats avec d'autres acteurs pour assurer la diffusion auprès du groupe ciblé. Néanmoins ces actions restent informelles et limitées à l'échelle de ces acteurs non-gouvernementaux. Des efforts systématiques seraient nécessaires pour généraliser ces relais.

***L'orientation vers les acteurs de l'écosystème entrepreneurial dépend beaucoup de canaux informels, créant des disparités d'information et ne permettant pas une bonne diffusion auprès de différents profils d'entrepreneurs immigrés***

Beaucoup d'acteurs citent le bouche-à-oreille comme source principale de communication autour de leurs activités. Les acteurs spécialisés dans le soutien des entrepreneurs immigrés s'accommodent de la portée nécessairement réduite de ce type de communication car ils sont peu nombreux et reçoivent plus de demande qu'ils ne peuvent servir. Ils soulignent donc l'importance d'augmenter la capacité de l'écosystème à répondre à cette demande de soutien spécialisé en parallèle d'une communication plus large autour de ces programmes, pour permettre de faire face à la demande. Cette problématique d'offre inférieure à la demande se retrouve également chez beaucoup d'acteurs de soutien généralistes. Ceux-ci faisant déjà face à une demande supérieure à leur capacité, ils déclarent ne pas ressentir pas le besoin



de développer des initiatives de communication pour toucher les publics faisant moins appel à leurs services (comme les entrepreneurs immigrés ou les handipreneurs), d'autant plus qu'ils s'estiment mal équipés et peu expérimentés pour répondre aux besoins de ces publics. Ils les perçoivent donc comme étant plus complexes à servir. Cela explique certainement en partie l'absence d'efforts de communication et de sensibilisation ciblés sur le groupe des entrepreneurs immigrés ou issus de la diversité. Le développement de canaux d'orientation plus formels devra donc être associée à des mesures de sensibilisation et de renforcement des compétences encourageant les acteurs généralistes à diversifier leurs publics, et à des mesures de soutien au développement de l'offre de services spécialisés pour répondre aux besoins.

De même, la réorientation des immigrés souhaitant devenir entrepreneurs vers les programmes adaptés dépend des liens mis en place par les organismes auxquels ils font appel. Du fait de la nature indépendante et associative du secteur, ces liens varient d'un organisme à un autre et dépendent en partie des priorités individuelles de chaque organisme. En outre, beaucoup d'acteurs offrant des services d'information, d'orientation, de formation et de coaching à l'entrepreneuriat ne semblent pas être équipés pour soutenir de manière appropriée d'éventuels entrepreneurs immigrés. Les facteurs de difficultés mentionnés incluent un manque de connaissance des problématiques liées à l'immigration (notamment administratives), des inquiétudes quant à la barrière linguistique, et une complexité supérieure perçue. Les acteurs de terrain spécialisés rapportent également un manque d'intermédiaires pour faciliter les démarches préalables à l'entrée à certains programmes de soutien (préparation d'un business plan et d'un plan financier, rédaction d'une demande de prise en charge).

## Recommandations

Les recommandations précédées d'un astérisque font l'objet d'explications supplémentaires dans la feuille de route présentée en Annexe A5Annexe A.

**i. Développer une campagne de communication idoine afin d'informer les entrepreneurs immigrés potentiels de l'option de l'entrepreneuriat et du travail indépendant et de sensibiliser l'opinion publique.** La sensibilisation sur le potentiel de l'entrepreneuriat pour les immigrés est limitée, et il y a peu de modèles de référence, en particulier pour les femmes immigrées. Le développement d'une campagne de communication mettant en scènes des modèles d'entrepreneurs immigrés de profils divers (genre, origine, secteur d'activité, profil professionnel et éducatif, âge) permettrait de montrer une image positive de l'entrepreneuriat des immigrés dans la société. Elle permettrait également de sensibiliser les immigrés à l'entrepreneuriat et au travail indépendant comme option pour s'insérer sur le marché du travail. La conception et la diffusion de cette campagne devra impliquer des acteurs communautaires et les organismes proposant déjà des services aux entrepreneurs immigrés. Une telle campagne pourrait être organisée dans le cadre d'une initiative de la Sowalfin et mobiliser d'autres acteurs proposant des services d'orientation et d'information.

**j. Assurer la représentation des entrepreneurs issus de l'immigration dans les campagnes de communication généralistes autour de l'entrepreneuriat.** Les entrepreneurs enfants d'immigrés ont des profils différents des immigrés. S'ils ne rencontrent généralement pas certains obstacles spécifiques à la migration (barrières linguistiques, difficulté de reconnaissance des diplômes), ils peuvent néanmoins être confrontés à des biais et discriminations (OCDE/Union européenne, 2019<sup>[56]</sup>), et peuvent, comme d'autres groupes tels que les femmes, être moins susceptibles de solliciter les programmes de soutien auxquels ils sont éligibles. Pour y remédier, il est important d'assurer que les différents supports de communication incluent des personnes aux profils divers pour promouvoir les programmes d'entrepreneuriat dédiés aux jeunes, aux femmes, aux demandeurs d'emploi, ou ouverts à tous. Le développement de ces représentations devrait être conçu en impliquant les publics cibles ainsi que des représentants des réseaux actifs dans la promotion de la diversité. Ces acteurs pourraient également être impliqués dans l'identification de canaux de communication adaptés pour élargir la portée de communications publiques.

**k. Sensibiliser les acteurs intervenant auprès des primo-arrivants aux avantages et inconvénients de l'entrepreneuriat comme voie d'accès au travail et aux dispositifs associés.** Les immigrés nouvellement arrivés sont peu informés sur l'entrepreneuriat en Wallonie et connaissent rarement les dispositifs disponibles pour les soutenir dans cette voie. Le panorama des dispositifs de soutien étant complexe, il serait utile que les interlocuteurs de première ligne soient à même de rediriger les entrepreneurs potentiels vers les structures adaptées à leur demande. Or, cela reste en dehors du champ de responsabilités des opérateurs de première ligne. Ceux-ci n'ont généralement pas une connaissance suffisante du panorama complexe des dispositifs de soutien entrepreneurial en place, ni de leur degré d'adéquation au public immigré.

**[\*] l. Former les acteurs de soutien à l'entrepreneuriat aux besoins des entrepreneurs immigrés, y compris à ceux des femmes immigrées.** Les différents acteurs de soutien à l'entrepreneuriat, notamment les acteurs proposant des services d'aide au développement des entreprises et des financements ne sont pas équipés pour soutenir les entrepreneurs immigrés du fait d'un manque d'information sur le potentiel entrepreneurial de ces entrepreneurs, sur les besoins distinctifs que peuvent avoir certains d'entre eux, et d'une méconnaissance des dispositifs pertinents dans le secteur de l'accueil et de l'intégration. Ce manque de connaissance génère parfois des idées reçues et des réticences à servir ce profil d'entrepreneurs et à promouvoir le service auprès de ce public. Une formation des acteurs de première ligne permettrait de favoriser un accueil, une orientation et un suivi plus efficaces des entrepreneurs immigrés qui sollicitent le service, d'adapter les procédures d'entrée à ce public quand cela est possible, et de favoriser l'orientation vers les acteurs les plus adaptés quand cela est nécessaire. Cela permettrait également d'alléger les inquiétudes de ces acteurs et de faciliter la coopération avec les organismes actifs auprès des communautés issues de l'immigration.

**m. Envisager une large campagne de sensibilisation autour de l'entrepreneuriat des personnes en situation de handicap, en particulier après la mise en œuvre de mesures facilitant un accès historiquement peu encouragé.** Du fait d'une politique d'intégration par l'emploi traditionnellement centrée sur les entreprises adaptées, peu d'attention a été portée dans les dernières décennies sur l'entrepreneuriat et le travail indépendant des personnes handicapées. En conséquence, il y a peu de représentations de personnes en situation de handicap réussissant dans l'entrepreneuriat, ce qui alimente les idées préconçues sur l'incompatibilité du handicap avec le travail indépendant et ajoute encore aux obstacles rencontrés par les handipreneurs dans leur parcours. Ce manque de représentations affecte également les aspirations des personnes handicapées. Une campagne de communication utilisant des portraits d'entrepreneurs existant pourrait être utilisée. Il serait également utile de communiquer plus largement autour des aides de l'AVIQ disponibles et mettre en lumière les initiatives non-gouvernementales existantes pour soutenir ces entrepreneurs. La campagne gagnerait à inclure un volet destiné directement aux personnes en situation de handicap intéressées par l'entrepreneuriat, par exemple via une brochure ou l'inclusion dans des séances d'informations de l'AVIQ afin de mettre en lumière les avantages et les inconvénients du travail indépendant, et de signaler les aides disponibles. Cela permettrait également de communiquer plus efficacement lorsque des changements offrent de nouvelles possibilités, comme par exemple la hausse récente du plafond de revenus pour l'allocation d'intégration et les résultats à venir d'initiatives en cours dans le cadre des efforts stratégiques fédéraux et wallons sur la question de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

**[\*] n. Sensibiliser les acteurs de première ligne actifs dans l'accès au marché au travail des personnes handicapées et ceux de l'écosystème entrepreneurial à l'handipreneuriat.** Pour les personnes en situation de handicap souhaitant se lancer dans l'entrepreneuriat, il est difficile de s'informer et d'identifier le parcours adapté. Les acteurs de l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap et les acteurs du développement entrepreneurial sont peu liés, et ces derniers sont généralement peu informés sur la thématique de l'handipreneuriat. Il serait utile de développer des mesures de sensibilisation et de formation des acteurs de première ligne du soutien à l'entrepreneuriat aux questions clés relatives à l'handipreneuriat (informations relatives à la gestion des allocations,

connaissances des aides spécifiques à l'installation) ainsi que des besoins spécifiques que peuvent rencontrer ces entrepreneurs. Il serait également utile d'effectuer une sensibilisation sur le potentiel de l'handipreneuriat, et ce pour une diversité de profils (y compris variété de handicaps visibles et invisibles) afin de diminuer les idées reçues sur l'incompatibilité du handicap avec l'entrepreneuriat et permettre aux acteurs de première ligne d'avoir les outils pour évaluer les projets entrepreneuriaux des personnes en situation de handicap de manière réaliste et adaptée. De même, les aides de l'AVIQ liées à l'handipreneuriat sont peu connues, et les acteurs de ce secteur bénéficieraient à être sensibilisés sur les dispositifs liés au travail indépendant qui pourraient être pertinents pour les aspirants handicapés, ainsi que les quelques acteurs proposant une aide dédiée.

**o. Assurer la représentation des handicapés dans les campagnes de communication généralistes sur l'entrepreneuriat.** Bien qu'une campagne dédiée semble prioritaire pour envoyer un signal fort à l'écosystème en accompagnement de réformes en faveur de l'handipreneuriat, il est également indispensable d'assurer la représentation accrue des handicapés dans les campagnes de sensibilisation visant le grand public, ou des groupes spécifiques (femmes, jeunes, immigrés, demandeurs d'emploi). Cela contribuera à continuer les efforts pour augmenter la visibilité et la normalisation de l'handipreneuriat. La combinaison de campagnes ciblées et généralistes permet également de limiter les effets d'enclavement qui peuvent parfois ressortir d'une prise en charge perçue comme séparée. Cela est particulièrement important dans le cas des personnes en situation de handicap, qui sont souvent marginalisées sur le marché du travail.

# 4 Formation et accompagnement des entrepreneurs immigrés et des handipreneurs

## Politiques de formation et d'accompagnement à l'entrepreneuriat inclusif : le point sur la question

L'entrepreneuriat demande des compétences et connaissances multiples, ayant trait la gestion d'entreprise (p. ex. la planification commerciale et financière), aux attitudes (p. ex. le sens de l'initiative, la gestion des risques) et des compétences techniques (OCDE/Union européenne, 2022<sup>[3]</sup>). En pratique, les entrepreneurs avec des projets prometteurs possèdent rarement toutes les compétences et connaissances nécessaires pour créer et faire croître leur entreprise (p. ex. choisir le bon statut légal, effectuer un recrutement) (OECD, 2020<sup>[22]</sup>). Le manque de compétences entrepreneuriales est donc un obstacle important à l'entrepreneuriat (OECD/European Union, 2017<sup>[57]</sup>).

Les personnes désavantagées ou sous-représentées dans l'entrepreneuriat – tels que les immigrés et les personnes en situation de handicap – font face à des obstacles majorés dans ce domaine. Par exemple, des études suggèrent que beaucoup d'entrepreneurs immigrés ont des ressources limitées à leur disposition, y compris en terme de capital humain et social (OCDE/Union européenne, 2022<sup>[3]</sup> ; OECD/European Commission, 2021<sup>[2]</sup>) et que la formation et l'accompagnement peuvent les aider à développer leurs compétences entrepreneuriales et leurs réseaux (Collins, 2017<sup>[58]</sup> ; van Kooy, 2016<sup>[59]</sup>), approfondir leurs connaissances de l'environnement institutionnel, et améliorer leurs compétences linguistiques (Collins, 2017<sup>[58]</sup> ; OECD, 2019<sup>[4]</sup>). Même quand la formation à l'entrepreneuriat ne mène pas à la création d'entreprise, elle tend à accroître l'employabilité des participants (OECD/European Commission, 2021<sup>[2]</sup>). Les études suggèrent également un besoin de formation numérique et financière plus important chez les entrepreneuses (Oggero, Rossi et Ughetto, 2020<sup>[60]</sup>) et chez les entrepreneurs immigrés et réfugiés (OECD/European Commission, 2022<sup>[61]</sup>). Les personnes en situation de handicap ont également des besoins spécifiques en matière de renforcement de compétences. D'une part, ils ont parfois des compétences entrepreneuriales limitées, du fait de parcours professionnels et éducatifs plus courts liés aux obstacles d'accès. D'autres part, ils font face à un manque de services de formation et d'accompagnement adaptés (réticence des formateurs à recommander l'entrepreneuriat par manque de sensibilisation, manque d'individualisation du service pour accommoder les besoins spécifiques, barrières à l'accès physique ou en termes de format) (OCDE et Commission Européenne, 2014<sup>[62]</sup>). Enfin, les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'estimer manquer de compétences entrepreneuriales et rapportent plus des difficultés à accéder aux ressources pour les développer (OECD/EU, 2018<sup>[63]</sup>).

La formation et l'accompagnement permettent de faciliter l'accès à l'entrepreneuriat mais aussi les chances de succès des entrepreneurs ayant des idées viables mais manquant d'outils pour leur exécution, en particulier ceux issus de groupes désavantagés ou sous représentés. Il existe différentes approches. Outre l'inclusion de compétences entrepreneuriales dans l'éducation formelle, des formations dédiées

peuvent être proposées. Elles se concentrent typiquement sur les dimensions pratiques de l'entrepreneuriat (par exemple, développement d'un plan d'affaire). Le développement de programmes dédiés aux entrepreneurs immigrés peut être bénéfique, en particulier pour les personnes nouvellement arrivées, notamment les réfugiés. Ces programmes couvrent les mêmes sujets que les approches généralistes, mais mettent un accent plus important sur l'environnement institutionnel et l'écosystème local, que ces entrepreneurs sont moins susceptibles de connaître et incluent parfois un accompagnement personnalisé. Ils utilisent également des méthodes adaptées (cours offerts dans plusieurs langues, instructeurs ayant un parcours migratoire et/ou des origines ethniques diverses, etc.) (OECD, 2019<sup>[15]</sup>). Par exemple, certains combinent cours de langue et formation entrepreneuriale pour permettre un accès plus rapide au marché du travail et un apprentissage plus stratégique et motivant de la langue. C'est le cas du Centre de Travail des Immigrants (*Immigrant Working Centre*), au Canada, qui propose des cours d'anglais basés sur différentes professions pour les entrepreneurs potentiels, leur permettant d'apprendre du vocabulaire en lien avec leur secteur d'activité de prédilection (OECD, 2019<sup>[15]</sup>).

Le coaching et le mentorat sont d'autres approches importantes dans l'accompagnement entrepreneurial. Le coaching implique généralement une relation de courte durée, souvent sur des objectifs précis, tandis que le mentorat implique une relation professionnelle de plus longue durée visant au développement plus large des compétences professionnelles et personnelles (OCDE/Union européenne, 2016<sup>[64]</sup>). Le développement d'un programme de coaching ou de mentorat pour les entrepreneurs immigrés implique la prise en compte des besoins spécifiques associés (p. ex. soutien administratif, recherche de locaux, et soutien face aux obstacles liés à la langue ou au renforcement de la crédibilité auprès des partenaires).

Enfin, quelle que soit l'approche choisie, il est important de s'assurer de l'accessibilité de l'initiative. Les locaux de formation doivent être physiquement accessibles aux personnes à mobilité réduite et sur les voies de transport en commun, et les supports d'apprentissage, en ligne ou en personne, doivent être systématiquement accessibles aux apprenants malvoyants, malentendants ou sourds. Enterability en Allemagne est un exemple de programme proposant un format adapté à divers entrepreneurs en situation de handicap (Encadré 4.1). L'accessibilité ne se limite pas aux lieux : la structure d'un programme (fréquence, horaires, format) peut aussi créer des obstacles. Par exemple, les femmes sont plus susceptibles d'avoir des responsabilités de garde. Les formations qui leurs sont dédiées doivent prendre en compte ces obstacles dans leur conception (garderie, horaires aménagés, etc.).

#### Encadré 4.1. Enterability, Allemagne

##### De quoi s'agit-il ?

Formation et accompagnement à l'entrepreneuriat

##### Qui est le public cible ?

Les personnes en situation de handicap dits sévères

##### Pourquoi le programme a-t-il été créé ?

Le programme enterability géré par le Bureau d'Intégration de Berlin (*Integrationsfachdienst*) depuis 2013, a été créé en 2004 par la société sans but lucratif Social Impact gGmbH pour ouvrir l'entrepreneuriat aux personnes gravement handicapées qui ne peuvent pas être accompagnées de manière adéquate par les programmes généralistes. Enterability garantit son accessibilité par son cadre, le recours à des interprètes en langue des signes, l'usage d'outils numériques et la possibilité de visites à domicile. En 2019, 33 % des clients étaient atteints de cancer ou maladies problèmes neurologiques, 14 % d'un handicap visuel, 12 % d'un handicap physique et 8 % étaient sourds ou malentendants.

### Quelles sont les activités principales du programme ?

Enterability combine du conseil classique en création d'entreprise avec une expertise en matière de handicap. Un élément clé du programme consiste à analyser les handicaps des clients et leurs conséquences sur leur vie professionnelle. Un personnel qualifié propose un accompagnement sur mesure, adaptant les modalités et contenus aux besoins de chacun. La formation à l'entrepreneuriat couvre un éventail de sujets, comme le développement de modèles d'entreprise, le conseil en matière de financement et de sécurité sociale, le coaching de santé préventif, le conseil sur l'accès aux mesures publiques de soutien aux personnes handicapées et une assistance aux démarches administratives. Cet accompagnement est complété par des séminaires sur des sujets généraux liés à l'entrepreneuriat, tels que le marketing, la comptabilité, les questions juridiques et fiscales. Enterability facilite également la mise en réseau entre pairs et organise différents groupes et événements, permettant aux participants d'échanger des expériences, de discuter de sujets pertinents et d'identifier des partenaires potentiels.

En réponse à la pandémie de COVID-19, enterability s'est adapté au format virtuel. Bien que cette adaptation ait permis la continuité du soutien, elle a créé des défis (difficultés techniques ou liées au handicap, compétences numériques inégales, personnalisation plus limitée). Elle a aussi mis en lumière l'importance du face à face pour les participants, menant à une approche actuelle offrant des formats en ligne et hors ligne selon les besoins des participants.

### Quel est l'impact du programme ?

De février 2004 à fin 2021, enterability a accompagné environ 1 700 personnes. Plus de 500 se sont lancées dans une activité indépendante à temps plein et 500 à temps partiel. En 2015, le programme a reçu le Prix européen de la promotion de l'entreprise dans la catégorie "Entrepreneuriat inclusif et responsable" de la CE. En raison du succès du programme, le modèle a été reproduit dans d'autres régions, y compris l'État fédéral allemand de Saxe-Anhalt au cours de la période 2011 à 2014.

Source : (Integrationsfachdienst, 2022<sup>[65]</sup> ; enterability, 2021<sup>[66]</sup>)

## Contexte et besoins en Wallonie

### ***Un large panel d'acteurs de formation et d'accompagnement existent, mais très peu ont des services dédiés aux entrepreneurs immigrés et aux handipreneurs***

Il existe un riche écosystème d'acteurs publics, non gouvernementaux et privés proposant des programmes de formation et d'accompagnement à l'entrepreneuriat en Wallonie. La majorité des interventions sont généralistes et ouvertes à tous. Il existe très peu de programmes qui visent à surmonter les obstacles spécifiques auxquels entrepreneurs immigrés et handipreneurs sont confrontés lors de la création et la croissance d'entreprise. Quelques initiatives existent pour l'entrepreneuriat féminin, mais il n'existe pas de programme spécifique pour l'entrepreneuriat des femmes immigrées, et les acteurs de terrain rapportent peu de participantes immigrées dans les programmes d'entrepreneuriat féminins. De manière générale, peu d'information est disponible sur la participation des immigrés aux programmes d'entrepreneuriat généralistes car le statut migratoire n'est pas retenu comme critère de monitoring. Ces estimations ressortent donc des constats unanimes rapportés par les acteurs de terrain.

En plus de son offre de financements et des garanties, la **SOWALFIN** est chargée de l'accompagnement des entrepreneurs à la création d'entreprise de l'idée jusqu'à 3 ans après le lancement de l'activité. Cet accompagnement n'est pas fait directement, mais via différents types d'opérateurs qui sont financés pour intervenir auprès des entrepreneurs.



- **Les structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi (SAACE)** sont l'un de ces opérateurs. Les SAACE proposent un accompagnement individuel de 24 mois aux demandeurs d'emploi qui souhaitent s'installer comme indépendant, créer leur entreprise ou reprendre une activité existante. Ce sont des structures non gouvernementales agréées qui bénéficient de subventions publiques (Wallonie emploi formation SPW, 2022<sup>[67]</sup>). Il existe 12 SAACE en Wallonie<sup>2</sup> rassemblée dans le réseau Starters Wallonie. En commençant son activité dans une SAACE, un demandeur d'emploi peut tester son activité en conservant ses allocations chômage (Encadré 2.1). En 2021, les SAACE ont accompagné 2 433 porteurs de projet. 566 nouvelles entreprises ont été créées dont 391 activités à titre principal (Sowalfin, 2022<sup>[68]</sup>).
- La SOWALFIN, en collaboration avec le SPW assure le pilotage **d'opérateurs d'animation économique** (les Centre Européens d'Entreprise et d'Innovation, la CCILB, l'UCM, la WFG), cofinancés par le fonds européen de développement régional (FEDER). Les opérateurs d'animation économique accompagnent les porteurs de projet et entreprises de moins de 3 ans. En 2021, ces opérateurs d'animation économique ont accompagné 1 360 porteurs de projet et entreprises, dont 2 570 services d'accompagnement spécifiques (diagnostics, feuilles de route, suivi intensif). 217 créations d'entreprises ont été enregistrées (Sowalfin, 2022<sup>[68]</sup>).
- Dans le cadre de la stratégie pour l'économie sociale, le plan « Alter-nativ'ES Wallonia », la SOWALFIN a également lancé des **programmes d'accompagnement pour soutenir l'innovation sociale** et faciliter le processus de création d'entreprises. Cela inclut un incubateur d'économie sociale et des agences conseil en économie social (ACES), qui propose un accompagnement spécialisé pour les entrepreneurs en économie sociale.

Le **Forem** (service public wallon de l'emploi et de la formation professionnelle) via son Centre de Compétence Forem Business propose des formations à la gestion d'entreprise dans 9 domaines principaux : communication créative, gestion de l'innovation, outils et méthodes de conception centrés usagers, performance humaine, écologique et économique, soutien à la création d'activité, gestion qualité-sécurité-environnement et softskills professionnalisants. Les formations sont ouvertes à tous mais visent en priorité les demandeurs d'emploi, les acteurs de l'enseignement, les actifs, les apprentis, et les chefs d'entreprises (Forem, 2022<sup>[69]</sup>)

**Le réseau d'Institut de Formation en Alternance et des indépendants et Petites et Moyennes Entreprises (IFAPME)** qui offre des formations dans 200 métiers (IFAPME, 2022<sup>[70]</sup>) propose un parcours de formations sur mesure pour la création d'entreprise – « Je monte ma boîte ». Les IFAPME sont un partenariat public/privé, qui s'appuie sur un réseau de sept ASBL présents dans 16 villes dans la région<sup>3</sup>. La formation « Je monte ma boîte » comprend des modules sur le business plan, l'élaboration d'un plan financier, la stratégie de communication (digitale) et les techniques de vente et de négociation. Les IFAPME proposent également des formations en alternance et de la formation continue. Par exemple, la formation de chef d'entreprise (destinée aux personnes qui souhaitent devenir indépendants) est proposée le soir ou pendant le weekend pour permettre aux personnes en activité d'y assister. Dans la période 2020-21, il y a eu 3 962 nouveaux inscrits à cette formation et 1 945 diplômés en 2020 (IFAPME, 2022<sup>[70]</sup>).

D'autres opérateurs privés proposent des formations et l'accompagnement à l'entrepreneuriat, souvent finançables par le dispositif Chèque Création. Le Chèque Création est une subvention qui couvre jusqu'à 80% du coût hors taxe de prestations de formation et/ou d'accompagnement à la création d'entreprise auprès d'une liste de prestataires agréés. Ce dispositif vise à permettre aux aspirants entrepreneurs de recevoir une aide durant la phase précédant le lancement de leur activité (SPW, 2022<sup>[71]</sup>). Certains

<sup>2</sup> Les 12 SAACE sont ALPI, AVOMARC, AZIMUT, Challenge, Créa-Job, Crédal, CREO, JeCréeMonJob, Job'In, SACE, Start Construction, et Step Accompagnement

<sup>3</sup> Arlon, Braine-le-Compte, Charleroi, Dinant (Bouvignes), Gembloux (Les Isnes), La Louvière, Libramont, Liège, Marche-en-Famenne (Marloie), Mons, Namur, Perwez, Tournai, Villers-le-Bouillet, Verviers, et Wavre (Limal)



opérateurs agréés Chèque Création sont eux-mêmes des travailleurs indépendants qui offrent des services d'accompagnement, de formation et de coaching. La plupart des opérateurs sont généralistes. Cependant, le Handijob'Project est une initiative spécialisée pour les personnes en situation de handicap qui souhaitent devenir indépendantes ou lancer une entreprise (Encadré 4.2). Une autre exception notable est l'incubateur InterLab, lancé récemment par l'ASBL Interra pour soutenir les entrepreneurs immigrés.

Enfin, certains acteurs principalement impliqués dans l'aide financière proposent également des services de formation et d'accompagnement, tels que microStart (entrepreneuriat des immigrés en particulier) et Crédal (qui offre du coaching individuel, des cours, et des ateliers aux entrepreneurs du secteur de l'alimentation ou de l'artisanat) (Crédal, 2022<sup>[72]</sup>).

### Encadré 4.2. Handijob'Project

#### De quoi s'agit-il ?

Structure d'accompagnement

#### Qui est le public cible ?

Porteurs de projet et créateurs d'entreprise en situation de handicap ou malade de longue durée

#### Pourquoi le programme a-t-il été créé ?

Le Handijob'Project a pour but de sensibiliser au handipreneuriat, de faciliter la création d'entreprise par les personnes en situation de handicap et d'augmenter leur niveau d'inclusion dans la société. Le projet a été créé à la suite d'une étude de marché sur la création d'entreprise par les personnes en situation de handicap. Parmi les 354 personnes en situation de handicap qui ont répondu au sondage, plus de 87 % indiquaient avoir envisagé de créer une entreprise mais que les difficultés étaient nombreuses pour les personnes en situation de handicap. Le Handijob'Project propose un accompagnement ciblé de longue durée pour cette population, qui commence dans la phase de pré-lancement. Dans le cas où les personnes décident finalement de ne pas se lancer dans le monde de l'entrepreneuriat, il poursuit l'accompagnement vers un emploi salarié ou une formation qualifiante.

#### Quelles sont les activités principales du programme ?

Les principaux projets menés par le Handijob'Project sont l'accompagnement et la formation pour les futurs handipreneurs de la Province de Liège, ainsi que la sensibilisation sur l'entrepreneuriat pour les personnes en situation de handicap. L'accompagnement est individualisé et adapté pour les handipreneurs. L'ASBL propose également des formations, et oriente les porteurs de projet vers les ressources nécessaires pour faciliter la création d'entreprise. Le Handijob'Project joue ainsi un rôle de relais vers les autres acteurs de l'écosystème et prépare les handipreneurs à s'intégrer dans une structure d'accompagnement classique. L'ASBL propose également des ateliers de sensibilisation sur l'entrepreneuriat par les personnes en situation de handicap, parfois en collaboration avec des acteurs généralistes de l'entrepreneuriat. Il a par exemple organisé un atelier pour les SAACE en Province de Liège avec 42 participants.

#### Quel est l'impact du programme ?

Depuis sa création, le Handijob'Project a accompagné 244 personnes en situation de handicap, dont 60 % ont créé leur entreprise. Le Handijob'Project a également réorienté de nombreuses personnes vers une autre voie d'intégration au marché du travail.

Source: (Mohamed El Hendouz, 2022<sup>[73]</sup> ; Mohamed El Hendouz, 2022<sup>[74]</sup>)

### Encadré 4.3. InterLab

#### De quoi s'agit-il ?

Incubateur

#### Qui est le public cible ?

Personnes issues de l'immigration et locaux ayant un projet entrepreneurial en lien avec la migration

#### Pourquoi le programme a-t-il été créé ?

Interra est une ASBL d'accompagnement qui a pour but de favoriser la rencontre entre les personnes primo-arrivantes et les résidents locaux dans la région de Liège via des activités sociales, des ateliers, et des services d'accompagnement à l'intégration sociale et culturelle. Une des méthodes utilisées est le soutien à l'entrepreneuriat des nouveaux arrivants via un incubateur inclusif – InterLab. Cet incubateur répond aux besoins spécifiques des entrepreneurs récemment immigrés qui peuvent faire face à un manque de réseaux sociaux et professionnels, de connaissances réglementaires, d'outils et de ressources nécessaires pour la création d'entreprise. Ce projet est soutenu par les Fonds SD WORX, géré par la Fondation Roi Baudouin et par la Région Wallonne.

#### Quelles sont les activités principales du programme ?

L'incubateur InterLab accompagne gratuitement les personnes immigrées ayant un projet entrepreneurial ou les résidents locaux qui veulent monter une entreprise en lien avec la thématique de la migration. Le parcours d'accompagnement est individualisé et adapté pour chaque participant. Il propose plusieurs services, dont des séances de coaching, des échanges d'expériences avec des réseaux locaux, ainsi qu'une aide juridique.

Au-delà du programme d'incubation, Interra propose des ateliers pour renforcer certaines compétences, comme les compétences linguistiques avec les formations de français et les ateliers d'écriture. InterLab propose des ateliers de sensibilisation afin d'informer le public général des bénéficiaires du potentiel des entrepreneurs immigrés et l'importance de l'échange culturel. Cela inclut des présentations aux parcours d'intégration, des animations autour de l'entrepreneuriat (microStart et Entreprendre Sans Frontière), et des collaborations avec des universités, réseaux professionnels et autres acteurs qui travaillent dans le domaine de l'intégration. Lors du développement de leur méthodologie de soutien, Interra a consulté d'autres organisations actives dans ce domaine, telles que SINGA Global (Encadré 4.5) et VentureLab.

#### Quel est l'impact du programme ?

InterLab est opérationnel depuis deux ans. Le programme d'incubation accompagnait en 2022 10 participants venant de différents pays (Mexique, Syrie, Gabon, Cameroun, Inde...). InterLab rapporte une demande importante pour le programme d'incubation, et travaille à étendre ses services.

Source : (Interra, 2022<sup>[75]</sup> ; OECD, 2022<sup>[76]</sup>)

### **Les programmes d'accompagnement ne sont pas toujours accessibles aux entrepreneurs immigrés et aux handipreneurs.**

Bien qu'ouverts à tous, beaucoup de programmes de formation et d'accompagnement généralistes comportent des barrières qui peuvent décourager ou complexifier l'accès pour certains profils d'entrepreneurs immigrés. En premier lieu, les programmes de formation et d'accompagnement sont

généralement offerts uniquement en français, limitant l'accès aux personnes ayant une maîtrise imparfaite de la langue. Le parcours de formation entrepreneuriale est complètement séparé du parcours d'apprentissage du français, ce qui peut rendre ce dernier moins efficace (p. ex. apprentissage de vocabulaire non adapté au parcours professionnel souhaité, apprentissage plus lent dû au manque de pratique en conditions réelles), et ralentir l'accès à l'entrepreneuriat car les formations doivent être faites en succession plutôt qu'en parallèle. Le taux de participation aux programmes de formation et d'accompagnement est souvent faible quand le programme n'est pas proposé dans une langue dans laquelle le groupe ciblé se sent à l'aise. De plus, des études récentes révèlent que les entrepreneurs réfugiés sont plus susceptibles de chercher un soutien supplémentaire après une formation entrepreneuriale ayant une dimension linguistique (Changemakers, 2017<sup>[77]</sup>).

En second lieu, les démarches d'accès aux programmes d'accompagnement peuvent limiter la participation des personnes immigrées, notamment des nouveaux arrivants. Certains programmes d'accompagnement nécessitent la présentation de documents structurés, tels qu'un plan d'affaire ou un plan de financement en français qui peuvent constituer un obstacle pour de nouveaux arrivants. La plupart nécessitent également des connaissances préalables dans certains domaines (français, maths) qui peuvent manquer à certains profils d'entrepreneurs immigrés et locaux désavantagés. Plusieurs acteurs suggèrent la mise en place de préformations pour faciliter l'accès aux programmes et offrir un accompagnement personnalisé aux entrepreneurs immigrés qui nécessitent un soutien au pré-démarrage.

Enfin, certains dispositifs d'accompagnement dont le format pourrait se prêter à l'handipreneuriat ne sont pas accessibles. Par exemple, les SAACE, qui permettent aux demandeurs d'emploi de tester leur activité en conservant leurs allocations de chômage ne sont pas ouverts aux personnes bénéficiaires d'autres types de revenus de remplacement, notamment les allocations dédiées aux personnes handicapées.

### ***Les programmes ne sont souvent pas équipés pour répondre aux besoins spécifiques des entrepreneurs immigrés et des handipreneurs***

Beaucoup de programmes génériques rapportent une faible participation des personnes immigrées à leurs programmes, et estiment ne pas être en mesure de soutenir ces entrepreneurs de façon adéquate du fait d'un manque de connaissances sur le parcours d'accueil, sur les démarches spécifiques qui pourraient être nécessaires (telles que les demandes de reconnaissance des diplômes), et du manque d'expérience et de formation sur ce sujet. Certains acteurs de l'accompagnement sont également peu sensibilisés au potentiel entrepreneurial des personnes immigrées, et sont donc moins susceptibles d'encourager la participation de ces entrepreneurs du fait d'appréhension quant à leur potentiel de réussite. Des appréhensions similaires sont également rapportées quant à l'accompagnement des handipreneurs, liées à un manque de sensibilisation sur le handicap pouvant mener à une estimation faussée de la viabilité des projets. Les acteurs de terrain rapportent également des connaissances insuffisantes sur les modalités spécifiques liées à l'handipreneuriat (différents revenus de remplacements et subsides et leurs plafonds, aides spécialisées disponibles aux entrepreneurs...).

De plus, certaines structures recevant des subsides répondent à des objectifs précis en termes d'utilisation des ressources, notamment temporelles, et de participation (nombre d'entrepreneurs suivis). Bien que motivés par des soucis d'équité et d'efficacité, ces objectifs sont perçus par de nombreux acteurs comme un obstacle au soutien de publics ayant des profils moins souvent servis par la structure, et donc demandant potentiellement plus de ressources (coordination avec d'autres structures, accommodations).

Un type de formation particulièrement utilisés par les entrepreneurs immigrés est la formation à l'accès à la gestion. Les IFAPME proposent une formation spécifique à la gestion, dans l'optique de rendre l'apprentissage plus pratique et plus accessible mais rapportent des obstacles récurrents chez les immigrés suivant la formation. Certains acteurs individuels, comme Formagestion développent également une formation adaptée mettant l'accent sur les apprentissages pratiques susceptibles d'améliorer la viabilité des entreprises futures (comptabilités, fiscalité). MicroStart offre une formation adaptée à la

gestion dédiée aux entrepreneurs immigrés, qui est cependant non diplômante. Comme mentionné dans le chapitre 2, la procédure d'accès à la gestion est un obstacle notable à l'entrepreneuriat des immigrés, et les apprentissages associés restent théoriques, et basés en partie sur des textes de loi obsolètes. Le contenu gagnerait donc à être réformé afin de permettre l'acquisition de connaissances de gestion pratiques à même de favoriser la pérennité des entreprises. Le format de l'apprentissage serait également à revoir et à être potentiellement effectué en parallèle d'un programme d'accompagnement à l'entrepreneuriat afin d'augmenter la motivation des entrepreneurs potentiels et d'accélérer l'accession au marché du travail. Enfin, la dispense de cet enseignement dans des langues autres que le français, et l'association à l'apprentissage du français devraient être envisagés.

***Des efforts sont en cours pour faciliter l'accès aux entrepreneurs immigrés car les programmes sont mal connus et l'écosystème est complexe***

Du fait de la structure décentralisée du système de formation et d'accompagnement, l'écosystème de soutien entrepreneurial est très dispersé. En 2020, il existait 76 structures d'aide et d'accompagnement à l'entrepreneuriat actives en Wallonie (guichets d'entreprise, centres de formation, couveuses, coopératives d'activité, structures d'aide financière) (Kuete Fomekong et Manço, 2021<sup>[78]</sup>). De nombreux programmes existants, en particulier les dispositifs de petite taille, s'appuient sur le bouche-à-oreille pour attirer des participants potentiels. En conséquence, la connaissance des programmes de formation et de l'accompagnement disponibles est faible parmi les entrepreneurs immigrés. Un autre facteur qui contribue à la complexité de l'environnement est le fait que peu de canaux de communication soient en place pour favoriser l'interaction entre les différents acteurs, ce qui rend l'orientation difficile pour les usagers. Il n'existe pas de cartographie centralisée et mise à jour des dispositifs disponibles, qui inclue explicitement les profils entrepreneuriaux à besoins spécifiques telles que les personnes primo-arrivantes ou les handipreneurs. Le développement d'une plateforme en ligne, le 1890, a permis de clarifier l'écosystème, et permet d'orienter les entrepreneurs et aspirants entrepreneurs vers différents dispositifs adaptés à l'avancement de leur projet et au type de requête (financement, préparation d'un plan d'affaires, accompagnement...). Néanmoins, une cartographie de l'offre prenant en compte les besoins de différents profils d'entrepreneurs permettrait aux aspirants entrepreneurs de trouver un programme de soutien qui correspond le mieux à leurs besoins.

Un renforcement des liens et de la coordination entre les acteurs, en particulier ceux de l'accueil et ceux de l'accompagnement entrepreneurial permettrait également d'augmenter l'accessibilité et la visibilité de ces programmes pour les personnes immigrées. Une réflexion sur le développement d'un parcours balisé d'accompagnement dédié aux personnes immigrées est en cours, notamment via le Wallonian Incubator Newcomers Network (WINN), un groupe de travail dédié impliquant des représentants d'acteurs spécialisés dans l'accueil ou l'entrepreneuriat des primo-arrivants (Interra, microStart) et des acteurs du terrain de l'accompagnement à l'entrepreneuriat généraliste (SAACE).

#### Encadré 4.4. Wallonian Incubator Newcomers Network (WINN)

L'Initiative WINN est un groupe de travail impliquant diverses parties prenantes wallonnes impliquées dans l'accueil des nouveaux arrivants, le soutien à l'entrepreneuriat des immigrés, et le soutien à l'entrepreneuriat généraliste. Le WINN a pour objectif de générer des solutions concrètes à proposer aux pouvoirs publics pour améliorer le parcours d'accompagnement des immigrés souhaitant se lancer dans le travail indépendant ou l'entrepreneuriat. Le WINN est composé de représentants de : Interra ASBL (qui propose un incubateur pour les immigrés), Microstart (qui propose des microcrédits adaptés aux nouveaux immigrés), deux SAACE (CREO et Je Crée Mon Job) et du Centre Régional d'Intégration de Charleroi (CRIC). Le WINN a été créé par ses membres spontanément. En réponse à une demande du gouvernement régional pour le prochain cycle de financement du plan social, le groupe de travail a entamé le développement de propositions pour améliorer les politiques wallonnes.

En pratique, la proposition du WINN, encore en développement, consiste en un parcours d'accompagnement intégré de 9 mois, qui serait accessible via la porte d'entrée unique actuelle du parcours d'intégration, les centres d'intégration (CRI). Ce programme aurait pour but de faciliter l'insertion sur le marché du travail en intégrant les options salariales ou entrepreneuriales au cas par cas dans une approche intégrée. Ce « parcours de pré-création » comprend cinq étapes :

- **Des séances d'information sur l'entrepreneuriat** lors des cours de français ou de citoyenneté. Ces séances d'information seraient offertes en plusieurs langues, y compris le français, l'anglais, l'arabe et l'espagnol.
- **Un rendez-vous diagnostic** pour évaluer les besoins individuels. Ces sessions pourraient inclure un traducteur.
- **Un accompagnement individuel tout au long du parcours.** Cet accompagnement commencerait par un bilan de compétences (qui s'appuie sur le Forem et les tests de langues). L'accompagnement individuel inclurait une réflexion sur le projet professionnel (secteur, profession), l'écriture de CV, la recherche des stages et des formations éventuellement nécessaires, et le type de projet le plus adapté (entrepreneuriat, salariat).
- **Un accompagnement collectif à l'entrepreneuriat** serait proposé uniquement aux personnes prêtes à entreprendre. La proposition de cours spécialisés pour les immigrés, ou les femmes immigrées, est envisagée.
- **Facilitation des opportunités de mise en relation** par des clubs d'entrepreneurs et mise en place de parrainages et des réseaux professionnels. Les participants pourraient bénéficier de rencontres mensuelles pour faciliter l'intégration dans les réseaux professionnels existant et encourager l'élargissement du réseau local de ces entrepreneurs.

La mise en œuvre de ce parcours s'appuierait sur les capacités existant dans l'écosystème quand cela est possible via des partenariats. L'objectif de la mise en place d'un parcours coordonné n'est pas de créer de nouveaux dispositifs dupliquant les structures existantes mais bien de faciliter l'accès des entrepreneurs nouveaux arrivants à celles-ci, en assurant une prise en charge adaptée via la collaboration avec les programmes existants, le développement de cours complémentaires, ou un renforcement des capacités des programmes. WINN envisage également de proposer un programme de post-crédation en lien avec les SAACE et MicroStart. WINN propose la mise en place d'un pilote sur le territoire de Charleroi pour tester et affiner la méthodologie.

Source : (OECD, 2022<sup>[79]</sup>)

## Recommandations politiques

Les recommandations précédées d'un astérisque font l'objet d'explications supplémentaires dans la feuille de route présentée en 5Annexe A.

**[\*] p. Encourager le développement de programmes de formation et d'accompagnement dédiés aux entrepreneurs immigrés, notamment en début de parcours afin de combler les lacunes qui limitent l'accès aux programmes généralistes.** Bien que les programmes dédiés ne soient pas la seule voie pour une formation et un accompagnement entrepreneurial inclusif, il semble qu'un élargissement de l'offre spécialisée soit nécessaire en Wallonie, notamment de manière à combler certaines lacunes et à faciliter l'insertion dans le parcours de formation généraliste en aval. Un format spécialisé serait particulièrement utile dans le cadre de l'accès (réformé) à la gestion. Il serait utile de proposer certains programmes d'accompagnement entrepreneurial en langues étrangères, ainsi que de proposer des approches combinant l'apprentissage du français et l'accompagnement entrepreneurial. Des programmes dédiés gagneraient à prendre en compte la situation particulière des femmes immigrées. Le programme Fondation Ester (Suède, Encadré 4.6) est un exemple de programme proposant un accompagnement spécifique aux entrepreneuses immigrées. Le programme d'incubation de SINGA (France et international, Encadré 4.5) est adapté aux entrepreneurs nouveaux arrivants et prend une approche inclusive avec les entrepreneurs locaux. Une approche complémentaire pourrait consister à proposer des adaptations aux programmes généralistes pour favoriser la participation de certains publics et assurer qu'on réponde à leurs besoins, via des modules supplémentaires, des partenariats ou un coaching personnalisé. Des subsides pourraient être proposés pour encourager les prestataires existants ou nouveaux entrants à développer de telles adaptations, et favoriser l'expansion d'initiatives existantes comme l'incubateur Interra, ou microStart.

**q. Former les prestataires aux compétences requises pour mieux soutenir les entrepreneurs immigrés et handicapés et encourager le recours aux formateurs, coaches et mentors aux profils divers pour améliorer l'efficacité et l'attractivité des services de formation et d'accompagnement.** Plusieurs prestataires ont indiqué avoir la volonté de promouvoir leurs services auprès de nouveaux profils d'entrepreneurs tels que les immigrés et les handipreneurs, mais ne pas avoir actuellement la capacité ou la compétence d'étendre des services adaptés ou dédiés à ces groupes cibles. Les décideurs politiques doivent soutenir la formation des prestataires afin d'augmenter les offres adaptées et dédiées au sein des structures de soutien actuelles. Ces formations devraient être organisées en concertation avec les acteurs spécialisés dans le soutien aux entrepreneurs immigrés et handipreneurs, ainsi que les acteurs de terrain de ces deux secteurs au sens plus large. Le recours à un personnel ayant des profils plus divers, dont certains similaires au groupes visés (hommes et femmes immigrées, personnes en situation de handicap) et une expérience entrepreneuriale permettrait d'améliorer la qualité de la mise en œuvre des programmes, leur adéquation avec les besoins du public cible, et d'encourager la participation à ceux-ci.

**r. Améliorer l'accessibilité et la visibilité des programmes de formation généralistes pour les entrepreneurs immigrés et en situation de handicap.** La prise en compte d'analyse de besoins d'entrepreneurs de différents profils pourrait être utilisée pour rendre plus accessible les programmes d'accompagnement. Les procédures d'entrée dans certains programmes pourraient être adaptées afin de ne pas décourager certains profils d'entrepreneurs : par exemple, microStart offre une approche basée sur des rendez-vous face-à-face plutôt que la soumission d'un plan d'affaire, plus adaptée aux personnes immigrées issus de pays où l'entrepreneuriat est moins formalisé. Une approche proposant des modules préalables à la formation, quand des prérequis sont nécessaires, et des partenariats avec des professionnels de l'accueil pourrait jouer un rôle important dans ce cadre. Les décideurs politiques pourraient envisager un mécanisme de subventionnement visant à faciliter la participation des groupes cibles aux programmes de formation à l'entrepreneuriat, par exemple en couvrant le reste à charge des formations éligibles au chèque création (qui couvre 80% des frais hors TVA) pour certains profils de créateurs d'entreprise plus vulnérables.



### Encadré 4.5. SINGA, France

#### De quoi s'agit-il ?

Programmes de préincubation, incubation et accélération ainsi que programmes d'accompagnement.

#### Qui est le public cible ?

Personnes nouvellement arrivées ; locaux portant un projet en lien avec la migration.

#### Pourquoi le programme a-t-il été créé ?

SINGA a été créé en 2012 dans le but de favoriser l'intégration des personnes immigrées, réfugiées, demandeuses d'asile, en mobilisant leur potentiel entrepreneurial et d'innovation afin de valoriser l'intégration comme une opportunité pour la société plutôt qu'un défi.

#### Quelles sont les activités principales du programme ?

SINGA France offre 3 programmes d'accompagnement à l'entrepreneuriat :

*Le programme de préincubation* accompagne une vingtaine d'entrepreneurs à chaque cycle pour une durée de 2 mois. Le programme est offert gratuitement. La préincubation propose un suivi individuel et des ateliers en groupe pour aider l'entrepreneur à développer les bases du projet et à trouver le type d'accompagnement le mieux adapté à ses besoins. Les participants qui le souhaitent ont l'opportunité de suivre des cours supplémentaires pour améliorer leurs compétences en français.

*Le programme d'incubation* vise à faciliter et sécuriser la phase de création d'une entreprise, microentreprise ou association pendant 6 mois. Le programme met l'accent sur le statut juridique, les tests de produit/service, la prospection et le développement. Les participants reçoivent un accompagnement individuel, bénéficient d'un mentor (notamment en stratégie et en finance), et ont accès à des ateliers en groupe, des événements de réseautage et à un espace de co-working.

*Le programme d'accélération* offre aux entrepreneurs déjà lancés la possibilité de lever des fonds, de se développer et de renforcer leur leadership pendant 9 mois (6 mois d'accélération et 3 de suivi post-accélération). Les participants bénéficient d'un suivi individuel et de formations et d'ateliers collectifs. Ils peuvent aussi participer à des événements de réseautage, et ont accès à un espace de co-working. Depuis 2020, les participants des programmes d'incubation et d'accélération ont accès au réseau French Tech et la possibilité d'une bourse jusqu'à 42 000 EUR via un partenariat avec le programme d'aide et mentorat French Tech Tremplin BPIFrance, qui vise à diversifier l'écosystème tech.

#### Quel est l'impact du programme ?

En 2021, le programme de préincubation a aidé 507 participants dans cinq villes françaises. Le programme d'incubation était proposé dans trois villes en 2021 avec un total de 72 projets, dont 54 portés par des personnes nouvellement arrivées et 41 par des femmes. 68% des projets incubés sont devenus des entreprises à la fin du programme. Le programme d'accélération est offert à Paris à environ 6 à 8 entrepreneurs par cycle. En 2021, le programme a assisté 7 projets, dont 3 menés par des femmes. Ces projets ont permis la création de 22 emplois et ont levé 650 000 EUR au total avec une moyenne de 100 000 EUR par entrepreneur. Les entrepreneurs ont également généré un chiffre d'affaires total de 400 000 EUR. Depuis 2019, le programme d'accélération a aidé 21 entrepreneurs, qui ont créé 175 emplois et levé 3.5 millions EUR. SINGA a développé ses programmes et ses réseaux dans 18 villes de 7 pays (Allemagne, Belgique, Canada, Espagne, France, Luxembourg, Suisse).

Source : (SINGA, 2022<sup>[80]</sup> ; SINGA France, 2022<sup>[81]</sup>)



### Encadré 4.6. Fondation Ester, Suède

#### De quoi s'agit-il ?

Programme de formation et d'accompagnement

#### Qui est le public cible ?

Demandeuses d'emploi immigrées

#### Pourquoi le programme a-t-il été créé ?

On estime qu'environ 110 000 nouveaux immigrants permanents sont arrivés en Suède entre 2011 et 2020 chaque année (OCDE, 2022<sup>[82]</sup>). En 2020, 20 % de la population totale suédoise étaient nés dans un autre pays. L'entrepreneuriat des immigrants est considéré comme un investissement important qui crée des opportunités de travail tant pour les immigrants que pour les personnes nées dans le pays. L'un des objectifs de la création de la Fondation Ester en 2012 était de soutenir les femmes immigrées, en particulier des pays non européens, sur le marché du travail. Il visait également à lutter contre la marginalisation sociale et économique de ce groupe.

#### Quelles sont les activités principales du programme ?

Le programme est structuré autour de trois modules de six mois. Le premier module est une introduction à la vie, à la culture et à l'environnement des affaires en Suède, le deuxième module aide les participants à enregistrer leur entreprise et la troisième phase offre un soutien plus léger (ad hoc) dans les premières phases d'opération de l'entreprise. Le programme comprend des modules d'entrepreneuriat ainsi que d'autres matières complémentaires telles que l'économie, la culture suédoise, la communication et le leadership. En plus des cours, les participants bénéficient d'un accompagnement individuel : ils reçoivent une aide pour l'élaboration d'un business plan et d'une étude de faisabilité et se voient attribuer un conseiller qui peut les accompagner dans divers domaines dont la communication, la réglementation et le réseautage. Ils peuvent également bénéficier d'un soutien pour identifier et solliciter des subventions publiques. Un service de mentorat est également offert dans les étapes avancées de la création d'entreprise, avec des mentors bénévoles.

Outre la formation, les participants reçoivent un soutien financier pendant toute la durée du programme, afin de couvrir leurs frais de subsistance et de leur permettre de se concentrer sur le développement de leur projet. La fondation a également développé un programme de microcrédit en partenariat avec une institution financière suédoise (Swedbank) disponible pour les bénéficiaires du programme dans la région de Stockholm. La Fondation Ester garantit 80 % de chaque prêt. Les prêts vont de 20 000 SEK à 300 000 SEK (environ 2 140 EUR à 32 120 EUR) et ont une période de remboursement de trois ans ou moins. Les participants peuvent également recevoir une aide au démarrage de l'Agence suédoise pour l'emploi et des prêts traditionnels de Swedbank à condition que leurs plans d'affaires aient été approuvés par l'agence.

#### Quel est l'impact du programme ?

Sur la période 2012-16, le programme a accompagné 21 femmes immigrées, entraînant la création de 11 entreprises, dont 10 étaient encore en activité en 2016. Quatre avaient des salariés à temps partiel ou à temps plein. Le programme estime également contribuer à l'acquisition de compétences et à l'augmentation de la confiance en soi des participantes. Malgré la crise du COVID-19, le programme a accueilli une cohorte de 10 femmes entrepreneures via un format virtuel en avril 2020.

Source : (OECD/EC, 2021<sup>[83]</sup>)

# 5 Accès au financement des entrepreneurs immigrés et des handipreneurs

## Faciliter l'accès au financement des entrepreneurs immigrés et des handipreneurs : le point sur la question

Le manque de financement est un obstacle auquel la majorité des nouvelles entreprises font face. Les résultats d'une enquête menée dans l'UE indiquent que l'obtention d'un financement externe est considérée comme un problème majeur par tous les groupes sociodémographiques, à l'exception des entrepreneurs de plus de 40 ans et ceux titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (Marchese, 2014<sup>[84]</sup>). La pandémie de COVID-19 est venue accentuer les difficultés de financement des entrepreneurs (OECD/European Commission, 2021<sup>[2]</sup> ; OECD/European Commission, à venir<sup>[86]</sup>). Selon la Banque centrale européenne (BCE), la demande d'aide d'urgence pour crise de liquidité (prêts professionnels) a augmenté de 62 % au deuxième trimestre 2020 (OECD/European Commission, à venir<sup>[86]</sup>).

Dans l'OCDE, les fonds propres du fondateur sont la principale source de financement utilisée pour la création d'entreprise. Tel est le cas pour la Belgique où 97 % des nouvelles entreprises se financent sur fonds propres (Daniels, Herrington et Hyll, 2016<sup>[86]</sup>). Les ressources personnelles jouent donc un rôle important pour la création d'entreprise, ce qui est souvent un obstacle pour les entrepreneurs issus des groupes sous-représentés et défavorisés. L'accès aux sources de financement externes (prêts bancaires, aides publiques, contributions en capital de l'employeur ou des autres entreprises, l'investissement privé et le capital-risque) est important pour le lancement des nouvelles entreprises (Marchese, 2014<sup>[84]</sup>). Les différents groupes sociodémographiques varient fortement dans leur capacité à accéder à ces sources de financement externes.

Les entrepreneurs immigrés font souvent face à plus de difficultés pour l'accès aux crédits et aux services. Plusieurs raisons expliquent ces différences, notamment le manque relatif d'actifs pouvant faire lieu de garantie pour un prêt, de ressources financières propres au sein des entrepreneurs immigrés et une discrimination de cette catégorie d'entrepreneurs sur les marchés du crédit. En conséquence, ils comptent souvent sur des sources de financement informelles (OECD/European Commission, à venir<sup>[86]</sup>) et utilisent des ressources personnelles ainsi que l'aide financière de leurs familles et de leurs proches. Les femmes accèdent également moins facilement au financement externe. Des études suggèrent qu'elles sont 25 % moins susceptibles d'utiliser un prêt bancaire pour financer le lancement de leur entreprise (OECD/European Union, 2019<sup>[35]</sup>). Même lorsqu'elles reçoivent un financement externe, elles reçoivent généralement de plus petits montants (Julie Lassébie et al., 2019<sup>[87]</sup> ; Thébaud et Sharkey, 2016<sup>[88]</sup>). De plus, elles paient des taux d'intérêt plus élevés et sont tenues d'apporter davantage de garanties. En conséquence de ces obstacles et de choix personnels (taille, secteur), les entrepreneuses disposent souvent d'un capital de démarrage plus réduit (Badia, Brunet et Kertudo, 2013<sup>[89]</sup>). Les entrepreneuses

immigrées se retrouvent à l'intersection des obstacles de financement liés au genre, au statut migratoire et parfois au statut de minorité visible, et peuvent donc rencontrer des difficultés de financement accrues.

L'accès aux financements est également l'un des plus importants obstacles au lancement pour les handicapés. En plus des obstacles communs à tous les nouveaux entrepreneurs, les handicapés sont moins susceptibles de disposer d'épargne pour plusieurs raisons liées à leur handicap et parfois à leur niveau de compétences et d'expérience (OECD/European Commission, à venir<sup>[23]</sup> ; Simeonova-Ganeva et al., 2013<sup>[90]</sup>). Cela se traduit souvent par peu de garanties et des cotes de crédit inférieures (Cooney et Aird, 2020<sup>[91]</sup>). Ils peuvent également se heurter à des biais ou à des discriminations liées à leur handicap. Il existe des obstacles financiers supplémentaires autres que ceux du lancement pour les handicapés. Le coût d'opération d'une entreprise est souvent plus élevé, en raison des frais liés à la nécessité d'acheter des équipements spéciaux, d'embaucher plus d'assistants et des primes d'assurance plus élevées (OECD/European Commission, à venir<sup>[23]</sup>). Ces obstacles supplémentaires pourraient réduire la compétitivité de l'entreprise (Kyröläinen, 2020<sup>[92]</sup>).

Des obstacles accrues dans l'accès au financement peuvent mener à l'échec de projets entrepreneuriaux viables, ou provoquer l'autocensure d'entrepreneurs potentiels qui choisissent de ne pas se lancer. Les politiques publiques peuvent agir pour garantir un accès équitable aux instruments financiers disponibles, indépendamment du sexe, de l'âge ou de l'origine ethnique (OCDE/Union européenne, 2016<sup>[64]</sup>).

Plusieurs options peuvent être utilisées par les pouvoirs publics pour soutenir l'accès à la finance entrepreneuriale. Ils peuvent proposer des instruments de soutien financier direct (par exemple, des subventions, des prêts, des fonds propres) ainsi qu'un soutien indirect, en encourageant le secteur privé à financer les entrepreneurs (par exemple, via des garanties et des systèmes de partage des risques) et des initiatives visant à développer la culture financière et la préparation à l'investissement. L'intervention politique peut également soutenir le développement du financement privé par le biais de fonds de capital-risque publics et d'incitations aux investisseurs (par exemple, par le biais d'incitations fiscales).

Les garanties de prêts sont une approche communément utilisée pour soutenir les entrepreneurs immigrés, en particulier les réfugiés. Cette approche permet de faciliter l'accès au crédit et de baisser les barrières existant dans le secteur privé tout en tirant profit des compétences d'évaluation qui y existent pour utiliser efficacement les fonds publics. Le programme Dedalo utilise les garanties bancaires pour faciliter l'accès aux prêts pour les entrepreneurs réfugiés en Italie (Encadré 5.1). Une autre approche pertinente est celle du microcrédit, qui propose des prêts de petits montants (généralement inférieurs à 10 000 EUR) aux personnes « non bancable » du fait d'une absence de garanties et d'historique de crédit. Les taux d'intérêt sont plus hauts que la moyenne du fait des risques plus élevés associés à ce type de prêts. Du fait de leur coûts de fonctionnement élevés et de leur objectif non lucratif les organisations de microfinances bénéficient souvent de financements publics (OECD, 2019<sup>[15]</sup>).

### Encadré 5.1. CNA World-Dedalo Project, Italie

#### De quoi s'agit-il ?

Garanties de crédit, conseil juridique et réglementaire, formation à l'entrepreneuriat et réseau d'affaires

#### Qui est le public cible ?

Entrepreneurs immigrés et réfugiés

#### Pourquoi le programme a-t-il été créé ?

Ce système de garantie de crédit est intégré à d'autres aides qualitatives aux entreprises, ce qui augmente les chances de succès de ceux qui reçoivent un crédit bancaire.

#### Quelles sont les activités principales du programme ?

L'initiative donne accès au financement, offre des informations sur le démarrage et soutient l'accès au crédit et au microcrédit. Depuis sa première itération à Turin en 2000, le projet Dedalo (*Progetto Dedalo*) a été étendu pour devenir le programme CNA World avec 25 projets similaires en cours dans toute l'Italie. CNA World a été fondée en tant qu'association au sein de la Confédération Nationale de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises (CNA). CNA World a mis en place un consortium de garantie de crédit (*Consorzio Fidi*) dont l'activité principale est de fournir des garanties pour favoriser l'octroi de prêts à leurs membres. Par le biais d'un service d'assistance permanent, CNA World propose un soutien individualisé aux entrepreneurs migrants, principalement des travailleurs indépendants. CNA World travaille en partenariat avec la CNA de Turin, la Chambre de commerce de Turin et la banque Intesa Sao Paolo.

#### Quel est l'impact du programme ?

L'initiative a aidé 472 start-ups depuis sa création en 2000. Environ 120 start-ups sont accompagnées par an, avec un taux de survie de 85% 24 mois après la création de l'entreprise.

Source : (OECD/European Commission, 2019<sup>[93]</sup>)

## Contexte et besoins en Wallonie

### ***Un seul acteur du financement entrepreneurial vise explicitement le public des entrepreneurs immigrés, et les programmes généralistes semblent peu utilisés***

L'écosystème de l'entrepreneuriat wallon est doté de plusieurs acteurs publics ainsi que privés et associatifs qui soutiennent l'accès au financement des entrepreneurs. Ces programmes sont presque tous généralistes, ouverts à tous les publics. Seul microStart, une institution de microfinance, vise explicitement le public des entrepreneurs immigrés.

La SOWALFIN est un acteur principal de financement généraliste des entreprises de différentes tailles, principalement des PME de moins de 30 salariés. Elle octroie des prêts, assure une garantie et offre un apport en capital pour le financement des projets entrepreneuriaux. La SOWALFIN offre deux types de prêts. Le premier est un prêt subordonné accordé à l'entreprise en complément d'un crédit octroyé par une banque pour financer des investissements immobiliers et mobiliers, le développement du fonds de

roulement (sommes disponibles pour couvrir les dépenses de l'entreprise), et la reprise d'une entreprise. Ces prêts peuvent aller jusqu'à 500 000 EUR avec un maximum de 40 % du montage financier pendant une durée de 15 ans au maximum (Sowalfin, 2022<sup>[68]</sup>). Le deuxième type de prêt est dédié à la relance ou au développement. Ce prêt va de 50 000 EUR à 1 million EUR avec une garantie à 70 % dans le cadre du Fonds de Garantie Paneuropéen. Il est destiné à financer jusqu'à 100% du besoin en fonds de roulement de l'entreprise pour une durée allant jusqu'à 10 ans. En 2021, la SOWALFIN a financé 137 projets pour un montant total de 31 millions EUR (226 600 EUR par projet en moyenne) (Sowalfin, 2022<sup>[68]</sup>). La majorité des prêts accordés étaient pour le développement et le renforcement de PME (62 %). Les prêts à la création d'entreprise représentaient moins de 17%. Selon les acteurs de l'écosystème, les produits de SOWALFIN sont peu connus par les entrepreneurs immigrés. De plus, ils ne sont pas nécessairement adaptés aux projets de petite échelle plus courant chez ce public.

Le Forem propose un programme de financement ouvert à tous, le programme Airbag – aide à la création d'une activité d'indépendant, qui soutient financièrement les personnes souhaitant se lancer comme indépendant à titre principal. Il propose un subside de 12 000 EUR déboursé en quatre tranches sur 2 ans, dédié à soutenir les indépendants durant la phase de démarrage jusqu'à la génération de revenus suffisants. Au 31 mai 2018, 1 538 personnes étaient bénéficiaires du dispositif Airbag, parmi celles-ci 834 personnes avaient achevé le parcours de 24 mois. Sur ces porteurs de projets, 86 % étaient indépendants après le parcours et 13 % cumulaient ce statut avec un emploi salarié. 85 % des bénéficiaires étaient toujours actifs après 3 ans, et avaient créé près de 2 000 emplois (Pâquet et Belot, 2018<sup>[94]</sup>).

Crédal est une structure d'accompagnement qui offre du microcrédit aux particuliers ainsi que des crédits solidaires pour la création ou la reprise d'entreprise ou le développement d'une entreprise pour entrepreneurs en Wallonie et à Bruxelles. Ses clients sont généralement des entrepreneurs qui ne trouvent pas de réponse adaptée à leurs besoins dans le secteur bancaire traditionnel. Crédal notamment un microcrédit d'investissement qui permet de financer l'achat de matériel, d'un véhicule professionnel, l'aménagement de locaux et d'autres frais de lancement. Il offre également un microcrédit de fonds de roulement et un microcrédit de trésorerie. Les microcrédits d'investissement et de fonds de roulement sont cumulables, jusqu'à un montant de 15 000 EUR (Crédal, 2022<sup>[95]</sup>). Pour les entreprises favorisant le développement durable, le plafond monte à 25 000 EUR. La durée de remboursement maximale pour le microcrédit est 48 mois et la durée maximale de franchise en capital est entre 3 à 6 mois. Le montant moyen d'un microcrédit professionnel est de 9 400 EUR (Crédal, 2022<sup>[72]</sup>). 54 % des clients de Crédal sont basés en Wallonie (Crédal, 2022<sup>[72]</sup>). En 2021, le total des montants prêtés était de 52 millions EUR, dont 40 millions EUR aux associations et entrepreneurs sociaux.

MicroStart, le principal acteur du microcrédit en Belgique (75 % du marché) et le seul actif au niveau national est le seul organisme à proposer des produits financiers visant à répondre aux besoins des entrepreneurs immigrés (voir Encadré 5.2). Créé en 2011, il octroie des microcrédits aux (futurs) entrepreneurs et propose également des services de formation et d'accompagnement. MicroStart vise principalement les entrepreneurs qui n'ont pas accès à un financement du secteur bancaire traditionnel. MicroStart estime que la demande de microcrédit est supérieure à sa capacité actuelle. Ce constat coïncide avec les tendances constatées au niveau européen (OECD/European Commission, 2021<sup>[2]</sup>).

Il n'existe pas d'offre de financement dédié aux handipreneurs en Wallonie, bien que des aides ponctuelles soient disponibles, notamment pour les frais d'aménagement liés au handicap du poste de travail des indépendants.

De manière générale, les acteurs rapportent que les programmes généralistes de financement sont peu utilisés et parfois peu adaptés aux besoins des entrepreneurs issus de l'immigration et des handipreneurs. Les entrepreneurs immigrés se semblent pas informés de l'existence de certains dispositifs et de leur possible éligibilité. Cela est certainement dû, en partie, à un manque de communication dédiée autour de ces dispositifs via des canaux aptes à toucher les nouveaux arrivants (CRIs, réseaux communautaires). Les mécanismes de demande de financement, parfois complexes et nécessitant une documentation

formelle en français, peuvent être difficile d'accès aux nouveaux arrivants. Enfin, peu d'acteurs proposent des montants de valeur intermédiaires, entre le microcrédit et les offres dédiées aux entreprises établies.

### Encadré 5.2. microStart

#### De quoi s'agit-il ?

Structure d'accompagnement et de microcrédit

#### Qui est le public cible ?

Micro-entrepreneurs, en particulier entrepreneurs immigrés

#### Pourquoi le programme a-t-il été créé ?

Microstart a adapté son fonctionnement pour faciliter l'accès aux entrepreneurs nouveaux arrivants. Les spécificités de microStart répondent au constat que les formalités associées aux financements bancaires et à certains autres microcrédits posent des obstacles à l'accès de certains entrepreneurs, malgré leur potentiel de succès avec un financement et accompagnement adapté.

#### Quelles sont les activités principales du programme ?

Microstart octroie des microcrédits aux (futurs) entrepreneurs et propose également des services de formation et d'accompagnement. Pour répondre aux besoins des entrepreneurs immigrés, microStart s'est doté de conseillers dédiés, dont certains parlent anglais ou arabe. Les procédures d'accès sont simples et rapides et basées sur des interactions avec des conseillers plutôt que la soumission d'un plan d'affaires à préparer en amont, afin de proposer un accompagnement plus accessible. Les offres d'accompagnement pré- et post-crédit sont accessibles indépendamment de l'accompagnement financier. En termes de produit financier, microStart propose une option de microcrédit sans intérêts (avec une cotisation de solidarité plus élevée) pour faciliter l'accès aux entrepreneurs musulmans, et travaille sur la proposition d'un produit de crédit islamique certifié. Les produits de micro-crédit classique ou sans intérêts sont associés à un suivi régulier par un conseiller (tous les 3 mois) et privilégient des procédures de recouvrement amiables en cas de difficulté de paiement.

#### Quel est l'impact du programme ?

MicroStart comprend 5 agences situées à Anvers, Bruxelles, Charleroi, Gand et Liège en plus de 9 permanences à Bruges, Courtrai, Halle, Hasselt, Louvain, Mons, Namur, Ostende, Saint-Nicolas et Verviers. Durant la dernière décennie, microStart a accompagné 9 000 entrepreneurs et offert 5 800 microcrédits professionnels (microStart, 2022<sup>[96]</sup>). En 2021, 649 personnes ont été financées par 665 microcrédits professionnels octroyés avec un montant moyen financé de 9 876 EUR (microStart, 2022<sup>[97]</sup>). Parmi les entrepreneurs financés par microStart en 2021, 65 % étaient des immigrés nés en dehors de l'UE et 28 % étaient des femmes.

Source : (microStart, 2021<sup>[98]</sup>)

### ***L'accès aux prêts bancaires reste difficile pour les entrepreneurs immigrés et les handipreneurs et les liens avec les financements alternatifs sont limités***

Les acteurs de terrain rapportent un accès difficile au financement bancaire pour les entrepreneurs immigrés, du fait d'un manque d'actifs pouvant servir de collatéral, des secteurs d'activité choisis, mais également de biais inconscients et de discrimination.

L'accès au financement bancaire est également difficile pour les handipreneurs. En plus d'un manque de sensibilisation du secteur bancaire au potentiel du handipreneuriat, les handipreneurs rencontrent des difficultés liées à la perception accrue du risque par les banques. Cette perception du risque est liée aux perceptions du handicap, mais aussi aux spécificités des revenus de remplacement. Les acteurs de l'handipreneuriat rapportent une frilosité des banques à investir dans ce type d'entrepreneurs par peur du manque de recours en cas de défaut, car les revenus ne sont pas saisissables au même titre que les revenus salariés ou d'autres ressources. Ces obstacles s'ajoutent aux obstacles généraux, tels que le manque d'épargne, mentionnés plus haut.

Les acteurs du système bancaire traditionnels semblent peu intégrés à l'écosystème entrepreneurial, et notamment aux dispositifs de financement alternatifs tels que la microfinance. Bien que des directives existent pour encourager les banques à renvoyer les clients refusés vers les organismes de microcrédit, les acteurs de terrain décrivent une réalité où les renvois sont loin d'être systématiques, et varient en fonction des organismes et des conseillers. Certains acteurs de terrain ont développé des relations de partenariat pour améliorer l'orientation des entrepreneurs, en particulier immigrés. MicroStart collabore par exemple avec les banques ING et BNP Paribas Fortis. Néanmoins ces initiatives sont encore rares.

### ***L'éducation financière pourrait être renforcée***

Les entrepreneurs ayant une meilleure connaissance financière prennent des décisions plus avisées et stratégiques, menant à des meilleures décisions d'allocation des ressources (OECD/European Commission, à venir<sup>[86]</sup>), ainsi qu'à d'autres avantages, notamment l'amélioration de la solvabilité, une augmentation de la disponibilité du crédit et une diminution du coût du crédit (Hussain, Salia et Karim, 2018<sup>[99]</sup>). Peu de programmes mettent l'accent sur l'éducation financière en Wallonie.

## **Recommandations politiques**

Les acteurs de l'écosystème entrepreneurial, qui incluent le service public, les incubateurs, les accélérateurs, les universités, les structures de soutien et de financement, doivent réunir leurs efforts pour installer un climat favorable à l'entrepreneuriat inclusif notamment en termes d'accès au financement. Les recommandations précédées d'un astérisque font l'objet d'explications supplémentaires dans la feuille de route présentée en Annexe A.

**[\*] s. Développer des mécanismes dédiés pour favoriser l'accès au financement bancaire des entrepreneurs immigrés et des handipreneurs.** Une approche possible est le développement de programme de garantie de prêts ciblés. Ces programmes peuvent être indépendants ou construits sous forme d'appels à candidatures ciblés ou de ponts d'accès dédiés visant à attirer ces profils d'entrepreneurs vers les dispositifs existant, par exemple le dispositif général de garanties de la Sowalfin. Une seconde approche est de mettre en place des programmes de prêts dédiés aux entrepreneurs issus de l'immigration et aux handipreneurs dans les programmes classiques. Grâce à des partenariats publics-privés, les programmes de financement dédiés aux entrepreneurs sous-représentés et défavorisés pourraient être plus conséquents. Par exemple, le dispositif Evol offre des prêts dédiés aux projets entrepreneuriaux portés par différents groupes sous-représentés ou désavantagés dans l'entrepreneuriat, notamment les femmes, les personnes racisées, les personnes immigrées, les membres des Premières Nations et Inuits, les personnes de la communauté LGBTQ2+ et les personnes en situation de handicap (Encadré 5.3).

**t. Soutenir l'élargissement de l'offre de microcrédit afin de s'assurer que ces mécanismes atteignent suffisamment les entrepreneurs défavorisés, notamment les personnes issues de l'immigration, les femmes, et les handipreneurs.** Les acteurs de l'écosystème de soutien entrepreneurial rapportent que la demande de microcrédit pour ces entrepreneurs est supérieure à l'offre actuelle. Ce soutien peut être apporté en favorisant le développement des activités des acteurs existant comme microStart et Crédal, y compris le développement de modules dédiés à certains publics comme



les handipreneurs. Le gouvernement pourrait également améliorer l'accès au financement pour ces entrepreneurs en effectuant de nouvelles injections financières dans le marché du microcrédit. Cette approche a été adoptée, par exemple, par le gouvernement espagnol qui finance l'entrepreneuriat féminin via les institutions de microcrédits via le programme de soutien entrepreneurial pour les femmes (*Programa de Apoyo Empresarial a las Mujeres, PAEM*), qui vise à aider les nouvelles startups (de moins de 5 ans) lancées par des femmes entrepreneurs. En 2019, le programme a investi près de 3.7 millions EUR dans plus de 200 institutions de microcrédits, menant à la création de 2 200 entreprises détenues par des femmes (OECD, 2021<sup>[100]</sup>). Le développement d'une offre de garantie pour le microcrédit pourrait également être envisagée pour faciliter l'expansion de l'offre.

**u. Renforcer les liens entre les programmes de financement et les initiatives qui soutiennent le développement des compétences entrepreneuriales et financières.** Pour augmenter l'impact de l'accès à la finance, il serait nécessaire d'améliorer l'accompagnement associé et d'élargir l'éducation financière disponible dans l'écosystème wallon. Cela pourrait être réalisé via un programme de parrainage entrepreneurial qui s'articulerait autour des acteurs de l'écosystème, comme par exemple les CRIs, le réseau d'IFAPME ou d'autres acteurs. Plusieurs pays ont créé des plateformes numériques qui comprennent des modules gratuits d'éducation financière. La Wallonie pourrait inclure un volet éducation financière à la plateforme 1890 comme moyen d'améliorer les niveaux des compétences financières des entrepreneurs dans la région.

**v. Systématiser l'orientation des entrepreneurs non éligibles au financement bancaire vers des organismes de financement alternatifs.** Cela pourrait être fait par le biais d'une sensibilisation des acteurs du système bancaire et la mise en place d'un système d'orientation simplifié, par exemple via une brochure officielle ou le renvoi vers une plateforme présentant les différentes options financières de soutien à la création d'entreprise (par exemple au sein de la plateforme 1890). Des directives claires renouvelées seraient nécessaires pour s'assurer que l'orientation est faite par tous les acteurs.

### Encadré 5.3. Evol, Québec (Canada)

#### De quoi s'agit-il ?

Programme de financement et d'accompagnement personnalisé

#### Qui est le public cible ?

Les entreprises à propriété diversifiée et inclusive, c'est-à-dire détenues à au moins 25% par des femmes, des personnes racisées, des personnes immigrées, des membres des Premières Nations et Inuits, des personnes de la communauté LGBTQ2+ ou des personnes en situation de handicap. Les entreprises doivent également avoir des personnes issues de ces groupes aux postes stratégiques.

#### Pourquoi le programme a-t-il été créé ?

Evol est issue de l'évolution de l'organisation Femmessor, le premier fonds d'investissement spécialisé pour les entrepreneuses, créée en 1995 par un groupe de femmes d'affaires, d'entrepreneuses et d'acteurs socioéconomiques. Devant le succès de l'initiative, le gouvernement du Québec a décidé d'y contribuer et de l'étendre progressivement à travers les 17 régions du Québec entre 2001 et 2013. En 2016, les 17 organismes régionaux ainsi que le réseau Femmessor ont été fusionnés. En 2021, Femmessor est devenue Evol et a élargi son offre de services à de nouveaux groupes afin de financer et soutenir l'entrepreneuriat à propriété diversifié et inclusif au Québec. Evol a pour mission de contribuer directement à la création, à la croissance et à l'acquisition d'entreprises qui souhaitent générer un impact positif sur la société.

#### Quelles sont les activités principales du programme ?

Evol offre du financement, conjugué à un accompagnement personnalisé et à des services complémentaires. L'organisme octroie des prêts entre 20 000 CAD et 75 000 CAD (14 600 EUR – 55 000 EUR) aux entreprises en phase de démarrage et de 20 000 CAD à 450 000 CAD (14 600 EUR – 330 000 EUR) aux entreprises en phase de croissance et de repreneuriat. Les fonds sont ouverts en permanence pour les entrepreneurs qui remplissent les critères d'admissibilité.

Evol propose également un parcours d'accompagnement aux entreprises bénéficiant de prêts ainsi qu'aux entrepreneurs sans financement Evol. L'accompagnement inclut des formations, des activités interactives (atelier-conseils, webinaires, capsules vidéo), un accompagnement individuel au démarrage, des services-conseils, et des ressources supplémentaires en entrepreneuriat (rédaction de plan d'affaires, modèle de prévisions financières, capsules sur la gestion financière). Evol déploie également des activités de sensibilisation dans l'écosystème québécois.

#### Quel est l'impact du programme ?

En 2021, Evol a octroyé 5.7 millions CAD en financement (4.2 millions EUR), dont 5.2 millions CAD (3.9 millions EUR) sous forme de prêts conventionnels, et des contributions non remboursables en soutien à la relance post COVID-19. Evol a financé 77 entreprises, qui ont créé ou maintenu 1 471 emplois et généré 20.2 millions CAD (15 millions EUR) en investissements supplémentaires. Evol a accompagné 2 859 entrepreneurs. Parmi ces participants, 1 217 ont reçu un accompagnement individuel, et 1 642 personnes ont participé aux programmes d'accompagnement en groupe. Evol a également mené des missions de sensibilisations, notamment la publication de blogs (34), et de communiqués et articles de presse (73) sur l'entrepreneuriat inclusif, l'envoi d'infolettre à 9 000 abonnés et la participation à 34 groupes de discussion et 100 rencontres de partenaires.

Source : (Evol, 2022<sub>[101]</sub> ; Evol, 2022<sub>[102]</sub>)

# Conclusions

Les cinq chapitres de ce rapport identifient les priorités suivantes pour permettre aux politiques et programmes wallons de mieux faciliter et soutenir l'entrepreneuriat des immigrés et l'handipreneuriat :

- **Mesures transversales : créer les conditions nécessaires au développement d'un écosystème à même de soutenir efficacement les entrepreneurs immigrés et les handicapés.** Cela inclut la définition d'objectifs stratégiques (avec des ressources dédiées à leur mise en œuvre et un suivi) et le renforcement de la coordination entre les différents acteurs (acteurs de l'entrepreneuriat, intervenants auprès des primo-arrivants, accompagnants à l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap). Cela inclut également la réduction des obstacles réglementaires superflus à l'entrepreneuriat des immigrés et à l'handipreneuriat. Le soutien entrepreneurial wallon implique un large panel d'acteurs publics et non gouvernementaux. Dans cet écosystème décentralisé, une orientation stratégique explicite offrirait aux acteurs de terrain le mandat pour s'adapter aux besoins de ces publics, et favoriserait le développement d'offres spécialisées là où elles sont nécessaires.
- **Sensibilisation : conscientiser au potentiel de l'entrepreneuriat immigré et de l'handipreneuriat afin de réduire les idées reçues et de faciliter l'accès des entrepreneurs aux ressources et à un accompagnement adapté.** Cela implique des campagnes ciblées sur l'entrepreneuriat immigré, l'handipreneuriat et les programmes de soutien associés, la représentation systématique de ces profils dans les campagnes généralistes, ainsi que des efforts de sensibilisation des acteurs de première ligne. Les handicapés et les entrepreneurs immigrés sont peu visibles dans les campagnes de sensibilisation, et les acteurs de soutien entrepreneurial sont peu formés aux besoins spécifiques de ces publics. Une approche de sensibilisation segmentée visant différents acteurs est donc nécessaire.
- **Formation et accompagnement : renforcer la capacité à répondre aux besoins spécifiques des entrepreneurs immigrés et des handicapés et réduire les barrières à l'entrée.** Cela implique la montée en capacité des programmes généralistes : formation des prestataires aux compétences requises pour mieux soutenir les entrepreneurs immigrés et handicapés, encouragement du recours à des formateurs et mentors aux profils similaires aux publics cibles. Le développement de formations dédiés est également recommandé, notamment en début de parcours afin de faciliter l'accès aux programmes généralistes en aval.
- **Financement : élargir l'offre de financement adaptée et faciliter l'accès au financement externe.** Cela implique le renforcement de l'offre de microfinance, le développement de mécanismes dédiés pour favoriser l'accès au financement bancaire des entrepreneurs immigrés et des handicapés, l'élargissement de l'offre d'éducation financière et le renforcement du système d'orientation des entrepreneurs non-éligibles à un financement bancaire. Les entrepreneurs immigrés et les handicapés rencontrent des difficultés à accéder au financement bancaire et bien qu'une redirection vers le financement alternatif soit prévue, elle est peu pratiquée. Ces entrepreneurs font également peu usage des programmes généralistes tandis que l'offre de microfinance spécialisée existe, mais sa capacité est inférieure à la demande.

## Références

- (s.a.) (2022), *Wallonian Incubator Newcomers Network*. [148]
- 7sur7 (2021), « Le plafond des revenus autorisés pour les travailleurs avec un handicap revu à la hausse », *7sur7*, <https://www.7sur7.be/belgique/le-plafond-des-revenus-autorises-pour-les-travailleurs-avec-un-handicap-revu-a-la-hausse~a9142665/?referrer=https%3A%2F%2Fwww.google.com%2F> (consulté le 15 juillet 2022). [47]
- Achtenhagen, L. et F. Welter (2011), « 'Surfing on the ironing board' - the representation of women's entrepreneurship in German newspapers », *Entrepreneurship and Regional Development*, vol. 23/9-10, <https://doi.org/10.1080/08985626.2010.520338>. [6]
- Alesina, A., P. Giuliano et N. Nunn (2013), « On the origins of gender roles: Women and the plough », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 128/2, <https://doi.org/10.1093/qje/qjt005>. [114]
- Arcand, S. (2012), « Transmission of entrepreneurial spirit from first to second generation ethnic minorities in Montreal: Opening paths for further researches », *Journal of Enterprising Communities*, vol. 6/1, <https://doi.org/10.1108/17506201211210993>. [16]
- Autorité Flamande (2022), *Carte professionnelle pour travailleurs indépendants étrangers : nouvelle procédure à partir du 1er janvier 2022*, <https://www.vlaanderen.be/fr/nieuwsberichten/carte-professionnelle-pour-travailleurs-independants-etrangers-nouvelle-procedure-a-partir-du-1er-janvier-2022> (consulté le 12 mars 2023). [52]
- AVIQ et SPW (2022), *L'intégration professionnelle des personnes handicapées dans les entreprises « ordinaires » rapport relatif à l'année 2021*, AVIQ, Bruxelles, [https://www.aviq.be/sites/default/files/documents\\_pro/2023-01/rapport%20d%27activit%C3%A9%202021%20final.pdf](https://www.aviq.be/sites/default/files/documents_pro/2023-01/rapport%20d%27activit%C3%A9%202021%20final.pdf) (consulté le 16 mars 2023). [43]
- Ayuntamiento de Mérida (2016), *Programa SARA*, <https://www.combadajoz.com/imagenes/cargaweb/files/DocuResumenInformativo17ene.pdf> (consulté le 5 août 2022). [143]
- Ayuntamiento de Paterna (2022), *Las 15 mujeres participantes en el Programa SARA se "gradúan" con éxito*, <https://www.paterna.es/es/actualidad/noticias/graduacion-mujeres-proyecto-sara-2022.html> (consulté le 5 août 2022). [142]
- Badia, B., F. Brunet et P. Kertudo (2013), « Les freins et obstacles à l'entrepreneuriat féminin », *Recherche sociale*, vol. N.208/4, p. 7, <https://doi.org/10.3917/recsoc.208.0007>. [106]
- Badia, B., F. Brunet et P. Kertudo (2013), « Les freins et obstacles à l'entrepreneuriat féminin: Étude qualitative auprès de créatrices d'entreprise dans l'agglomération de Nancy », *Recherche sociale*, vol. 208, pp. 7-57. [89]
- Badia, B., F. Brunet et P. Kertudo (2013), « Les freins et obstacles à l'entrepreneuriat féminin », *Recherche sociale*, vol. 208/4, p. 7, <https://doi.org/10.3917/recsoc.208.0007>. [145]
- Baeyens, A. et al. (2020), *L'impact économique de l'immigration en Belgique*. [28]

- Barrett, G., T. Jones et D. McEvoy (1996), « Ethnic Minority Business: Theoretical Discourse in Britain and North America », *Urban Studies*, vol. 33/4-5, pp. 783-809, <https://doi.org/10.1080/00420989650011825>. [135]
- Borsus, W. (2021), *Le suivi du soutien aux handipreneurs*, <https://www.parlement-wallonie.be/pwpages?p=interp-questions-voir&type=28&iddoc=106945> (consulté le 6 juillet 2022). [42]
- Brickell, K. et al. (2020), « Compounding crises of social reproduction: Microfinance, over-indebtedness and the COVID-19 pandemic », *World Development*, vol. 136, p. 105087, <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2020.105087>. [130]
- Brush, C. et al. (2004), *Clearing the Hurdles: Women Building High-Growth Businesses*, Financial Times Prentice Hall, Upper Saddle River. [12]
- Changemakers (2017), *Entrepreneurship training and support for low-income immigrant and refugee women with limited English skills*, Changemakers, <https://www.changemakers.com/economicopportunity/entries/creating-economic-opportunities-women> (consulté le 30 juin 2022). [77]
- Chrysostome, E. et X. Lin (2010), « Immigrant entrepreneurship: Scrutinizing a promising type of business venture », *Thunderbird International Business Review*, vol. 52/2, pp. 77-82, <https://doi.org/10.1002/tie.20315>. [134]
- Collins, J. (2017), *From Refugee to Entrepreneur in Sydney in Less Than Three Yeras*, UTS Business School, Sydney. [58]
- Commission Européenne (2020), *Country Report Belgium 2020*, Commission Européenne, Bruxelles, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020SC0500&from=EN> (consulté le 17 janvier 2023). [17]
- Cooney, T. et B. Aird (2020), *Pathway to Entrepreneurship for People with Disabilities in Ireland*, Technological University Dublin, <https://www.tudublin.ie/media/website/news/2020/main-news/Pathway-to-Entrepreneurship-for-People-with-Disabilities-in-Ireland-2020.pdf> (consulté le 1 juillet 2022). [91]
- Crédal (2022), *Les crédits pour entrepreneurs*, <https://www.credal.be/les-credits-pour-entrepreneurs> (consulté le 1 juillet 2022). [95]
- Crédal (2022), *Rapport d'activité 2021*, [https://www.credal.be/storage/1220/RA\\_Credal\\_2021\\_ok\\_web.pdf](https://www.credal.be/storage/1220/RA_Credal_2021_ok_web.pdf) (consulté le 28 juin 2022). [72]
- Ćumurović, A. et W. Hyll (2018), « Financial Literacy and Self-Employment », *Journal of Consumer Affairs*, vol. 53/2, pp. 455-487, <https://doi.org/10.1111/joca.12198>. [132]
- Daniels, C., M. Herrington et W. Hyll (2016), *Global Entrepreneurship Monitor 2015/2016: Special Report on Entrepreneurial Finance*, Global Entrepreneurship Research Association, <http://www.gemconsortium.org> (consulté le 1 juillet 2022). [86]
- De Lange, T. et al. (2019), *Wat werkt voor ondernemende migranten?\* Een studie naar ervaren mechanismen van in- en uitsluiting in recht en praktijk*. [121]
- Debuisson, M. (2022), *Migrations externes*, IWEPS, [https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2022/03/D005-MIGR.EXT-032022\\_full1.pdf](https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2022/03/D005-MIGR.EXT-032022_full1.pdf) (consulté le 18 mai 2022). [110]

- Département de l'Emploi et de la Formation professionnelle en Wallonie (2022), *FAQ emploi Wallonie*, <https://emploi.wallonie.be/home/faq.html#faq-23d87153-ae24-4f81-9683-0674134b9571> (consulté le 17 février 2023). [44]
- Digital Wallonia (2020), *Baromètre Digital Wallonia startups 2020: L'écosystème des startups numériques et tech en Wallonie*, <https://content.digitalwallonia.be/post/20210301135047/2021-02-Barome%CC%80tre-Startups-DW-2020.pdf> (consulté le 10 mai 2022). [108]
- Digital Wallonia (2018), *Baromètre Digital Wallonia 2018 des Startups*, <https://www.digitalwallonia.be/fr/publications/startups2018> (consulté le 10 mai 2022). [109]
- enterability (2021), *enterability*. [66]
- European Commission (2016), *Evaluation and Analysis of Good Practices in Promoting and Supporting Migrant Entrepreneurship Guide book*, European Commission, Brussels. [125]
- European Commission (2016), *Evaluation and Analysis of Good Practices in Promoting and Supporting Migrant Entrepreneurship Guide book*, European Commission, Brussels. [55]
- European Commission (2014), *Policy Brief on Entrepreneurship for People with Disabilities*. [25]
- Eurostat (2021), *Labour Force Survey*, <https://ec.europa.eu/eurostat/web/lfs/data/database> (consulté le 25 février 2022). [36]
- Eurostat (2020), *Labour Force Survey*, <https://ec.europa.eu/eurostat/web/lfs>. [144]
- Evol (2022), *Evol*, <https://evol.ca> (consulté le 4 juillet 2022). [101]
- Evol (2022), *Pour un demain plus humain: rapport annuel 2021-2022*, Evol, [https://evol.ca/wp-content/uploads/2022/07/Evol\\_Rapport\\_Annuel\\_2021\\_2022.pdf](https://evol.ca/wp-content/uploads/2022/07/Evol_Rapport_Annuel_2021_2022.pdf) (consulté le 30 septembre 2022). [102]
- Facebook, OECD et World Bank (2020), *The Future of Business Survey*, <https://dataforgood.fb.com/global-state-of-smb> (consulté le 23 mai 2022). [120]
- Fachaux, L. (2019), « Belgique : pourquoi les étudiants français sont-ils de plus en plus nombreux ? », *TV5 Monde*, <https://information.tv5monde.com/info/belgique-pourquoi-les-etudiants-francais-sont-ils-de-plus-en-plus-nombreux-320299> (consulté le 18 mai 2022). [111]
- Forem (2022), *Aide à la création d'une activité d'indépendant - Airbag*, Forem, <https://www.leforem.be/particuliers/aides-financieres-creation-activite-independant-airbag.html> (consulté le 15 juillet 2022). [51]
- Forem (2022), *Forem*, <https://www.leforem.be/index.html> (consulté le 28 juin 2022). [69]
- Fregetto, E. (2004), « Immigrant and Ethnic Entrepreneurship », dans *Entrepreneurship*, Routledge, <https://doi.org/10.4324/9780203356821.ch18>. [123]
- Global Entrepreneurship Monitor (GEM) (2021), *Special tabulations for the OECD of the Global Entrepreneurship Monitor adult population survey for the years 2016 to 2020*. [124]
- Gouvernement de Wallonie (2019), *Déclaration de politique régionale pour la Wallonie*. [39]
- Gouvernement du Canada (2022), *Aboriginal Entrepreneurship Program: Access to Capital*, <https://www.isc-sac.gc.ca/eng/1375201178602/1610797286236> (consulté le [20]



18 octobre 2022).

- Gouvernement du Canada (2022), *Black Entrepreneurship Program*, <https://ised-isde.canada.ca/site/black-entrepreneurship-program/en> (consulté le 18 octobre 2022). [21]
- Gupta, V., A. Wieland et D. Turban (2019), « Gender Characterizations in Entrepreneurship: A Multi-Level Investigation of Sex-Role Stereotypes about High-Growth, Commercial, and Social Entrepreneurs », *Journal of Small Business Management*, vol. 57/1, <https://doi.org/10.1111/jsbm.12495>. [118]
- Hamilton, E. (2013), *Entrepreneurship across generations: Narrative, gender and learning in family business*, <https://doi.org/10.4337/9781849806251>. [116]
- Hussain, J., S. Salia et A. Karim (2018), « Is knowledge that powerful? Financial literacy and access to finance: An analysis of enterprises in the UK », *Journal of Small Business and Enterprise Development*, vol. 25/6, <https://doi.org/10.1108/JSBED-01-2018-0021>. [99]
- IFAPME (2022), *IFAPME*, <https://www.ifapme.be/resultats-de-votre-recherche?no-idx=1&search=reconnaissance%20de%20comp%C3%A9tence> (consulté le 1 juillet 2022). [70]
- INASTI (2022), *Indépendant à titre complémentaire*, Sécurité Sociale Entrepreneurs Indépendants, <https://www.inasti.be/fr/ind%C3%A9pendant-%C3%A0-titre-compl%C3%A9mentaire> (consulté le 15 juillet 2022). [48]
- INASTI (2020), *Données statistiques des affiliés*, Sécurité Sociale Entrepreneurs Indépendants. [105]
- INASTI (2020), *Données statistiques des débuts d'activité*, Sécurité Sociale Entrepreneurs Indépendants. [107]
- Institut national d'Assurances sociales pour Travailleurs indépendants (INASTI) (2020), *Nombre de travailleurs indépendants (non compris les aidants) en Wallonie au 31 décembre, 1997-20120*, <http://www.inasti.be/fr/statistiques-et-legislation> (consulté le 4 mai 2022). [29]
- Integrationsfachdienst (2022), *enterability Germany*. [65]
- Interra (2022), *InterLab*, <https://www.interra-asbl.be/interlab/> (consulté le 17 octobre 2022). [75]
- IWEPS (2022), *Indicateurs statistiques - Migrations Externes*, <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/migrations-externes/> (consulté le 13 décembre 2022). [31]
- IWEPS (2022), *Indicateurs statistiques: Population Étrangère*, <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/population-etrangere/> (consulté le 6 mai 2022). [32]
- Julie Lassébie et al. (2019), *Levelling the playing field: Dissecting the gender gap in the funding of start-ups*, OECD Publishing, Paris. [87]
- Kloosterman, R. (2010), « Matching opportunities with resources: A framework for analysing (migrant) entrepreneurship from a mixed embeddedness perspective », *Entrepreneurship & Regional Development*, vol. 22/1, pp. 25-45, <https://doi.org/10.1080/08985620903220488>. [137]
- Kloosterman, R. (2010), « Matching opportunities with resources: A framework for analysing (migrant) entrepreneurship from a mixed embeddedness perspective », *Entrepreneurship & Regional Development*, vol. 22/1, pp. 25-45, <https://doi.org/10.1080/08985620903220488>. [139]



- Kuete Fomekong, H. et A. Manço (2021), « Création d'entreprises des personnes migrantes en Wallonie : quelle efficacité ? », n° 6, IRFAM Harmoniques, Liège, <https://irfam.org/wp-content/uploads/etudes/Analyse062021.pdf> (consulté le 28 juin 2022). [78]
- Kyröläinen, A. (2020), *Vammaisten henkilöiden työllistymisen rakenteelliset esteet [Structural barriers to employment of persons with disabilities]*, [https://julkaisut.valtioneuvosto.fi/bitstream/handle/10024/162325/TEM\\_2020\\_36.pdf?sequence=1&isAllowed=y](https://julkaisut.valtioneuvosto.fi/bitstream/handle/10024/162325/TEM_2020_36.pdf?sequence=1&isAllowed=y). (consulté le 1 juillet 2022). [92]
- M. Bloquist (2014), *Bridging the Entrepreneurship Gender Gap: The Power of Networks*, Boston Consulting Group, Boston. [104]
- Marchese, M. (2014), « Entrepreneurial Activities in Europe - Finance for Inclusive Entrepreneurship », *OECD Employment Policy Papers*, n° 5, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/5jxrcmkgkzss-en>. [84]
- Marlow, S. et D. Patton (2005), *All credit to men? entrepreneurship, finance, and gender*, <https://doi.org/10.1111/j.1540-6520.2005.00105.x>. [117]
- microStart (2022), *À propos de microStart*, <https://microstart.be/fr/a-propos> (consulté le 1 juillet 2022). [96]
- microStart (2022), *Rapport annuel 2021*, <https://microstart.be/storage/publications/anrep2022-fr.pdf> (consulté le 1 juillet 2022). [97]
- microStart (2021), *Rapport annuel 2020*, <https://microstart.be/storage/publications/ra-2020-fr-site.pdf> (consulté le 1 juillet 2022). [98]
- Ministerio de Igualdad (2020), *El Instituto de la Mujer reanuda su Programa de acompañamiento para la inserción socio laboral de mujeres en situación de especial vulnerabilidad*, Noticias y novedades, <https://www.inmujeres.gob.es/actualidad/noticias/2020/Julio/Programasara.htm> (consulté le 5 août 2022). [141]
- Model, S. et al. (1991), « Ethnic Entrepreneurs: Immigrant Business in Industrial Societies. », *Social Forces*, vol. 69/3, <https://doi.org/10.2307/2579488>. [138]
- Mohamed El Hendouz (2022), *Bilan du Handipreneuriat et avancées par l'ASBL HANDIJOB'PROJECT*, Handijob'Project, Liège, [https://handijobprojectasbl.be/wp-content/uploads/2021/09/Bilan\\_Handipreneuriat\\_et\\_avancees.pdf](https://handijobprojectasbl.be/wp-content/uploads/2021/09/Bilan_Handipreneuriat_et_avancees.pdf) (consulté le 29 juin 2022). [73]
- Mohamed El Hendouz (2022), *Créer une entreprise avec son handicap, c'est possible!*, Handijob'Project, Liège, <https://handijobprojectasbl.be/wp-content/uploads/2021/01/Brochure-Handipreneuriat.pdf> (consulté le 29 juin 2022). [74]
- Myria (2016), « Migrations en Belgique: données statistiques », dans *La migration en chiffres et en droits*, Myria, Bruxelles, [https://www.myria.be/files/Migration2016-2-Migrations\\_en\\_Belgique\\_donnees\\_statistiques.pdf](https://www.myria.be/files/Migration2016-2-Migrations_en_Belgique_donnees_statistiques.pdf) (consulté le 13 octobre 2022). [34]
- Myria (2015), *Immigré, étranger, Belge d'origine étrangère: de qui parle-t-on?*, [https://www.myria.be/files/Myriatics2\\_layout.pdf](https://www.myria.be/files/Myriatics2_layout.pdf) (consulté le 13 octobre 2022). [33]
- OCDE (2022), *Perspectives des migrations internationales 2022*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/7244fc44-fr>. [82]
- OCDE/Commission européenne (2015), *Synthèse sur la durabilité du travail indépendant:* [131]

*l'activité entrepreneuriale en Europe*, Offices des publications de l'Union européenne, Luxembourg, [https://www.oecd.org/fr/cfe/leed/PB-sustaining-self-employment\\_FR.pdf](https://www.oecd.org/fr/cfe/leed/PB-sustaining-self-employment_FR.pdf) (consulté le 4 juillet 2022).

- OCDE/Commission européenne (2014), *Pallier la pénurie d'entrepreneurs : Politiques d'entrepreneuriat inclusif en Europe*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264188211-fr>. [1]
- OCDE/Union européenne (2022), *Pallier la pénurie d'entrepreneurs 2019 : Politiques de l'entrepreneuriat inclusif*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/63051572-fr>. [3]
- OCDE/Union européenne (2019), *Trouver ses marques 2018 : Les indicateurs de l'intégration des immigrés*, Éditions OCDE, Paris/Union européenne, Brussels, <https://doi.org/10.1787/9789264309234-fr>. [56]
- OCDE/Union européenne (2016), *La création d'entreprise inclusive : Recueil de bonnes pratiques*, Développement économique et création d'emplois locaux (LEED), Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264261426-fr>. [64]
- OCDE/Union européenne (2015), *Pallier la pénurie d'entrepreneurs 2014 : Politiques d'entrepreneuriat inclusif en Europe*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264230842-fr>. [152]
- OCDE et Commission Européenne (2014), *Synthèse sur l'entrepreneuriat des personnes handicapées*, OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/cfe/leed/KEBE13003FRN-web.pdf> (consulté le 13 mars 2023). [62]
- OECD (2022), *International Migration Outlook 2022*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/30fe16d2-en>. [149]
- OECD (2022), *Interra*. [76]
- OECD (2022), *Wallonian Incubator Newcomers Network*. [79]
- OECD (2021), *Disability estimates based on European Union Statistics on Income and Living Conditions (SILC)*. [38]
- OECD (2021), *Entrepreneurship Policies through a Gender Lens*, OECD Studies on SMEs and Entrepreneurship, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/71c8f9c9-en>. [100]
- OECD (2020), *Inclusive Entrepreneurship Policies, Country Assessment Notes: Belgium 2020*, OECD Publishing, Paris. [9]
- OECD (2020), *International Compendium of Entrepreneurship Policies*, OECD Studies on SMEs and Entrepreneurship, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/338f1873-en>. [22]
- OECD (2019), « Policy brief on refugee entrepreneurship », *OECD SME and Entrepreneurship Papers*, n° 14, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/70571d6f-en>. [4]
- OECD (2019), « Policy brief on refugee entrepreneurship », *OECD SME and Entrepreneurship Papers*, n° 14, OECD, Paris, <https://doi.org/10.1787/f493861e-en>. [15]
- OECD (2014), *Synthèse sur l'entrepreneuriat des personnes handicapées*, OECD Publishing, Paris. [24]

- OECD (2012), *Women in Business : Policies to Support Women's Entrepreneurship Development in the MENA Region*, Competitiveness and Private Sector Development, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264179073-en>. [150]
- OECD (2011), *International Migration Outlook 2011*, OECD Publishing, Paris, [https://doi.org/10.1787/migr\\_outlook-2011-en](https://doi.org/10.1787/migr_outlook-2011-en). [136]
- OECD (2011), « Migrant Entrepreneurship in OECD Countries », dans *International Migration Outlook 2011*, OECD Publishing, Paris, [https://doi.org/10.1787/migr\\_outlook-2011-8-en](https://doi.org/10.1787/migr_outlook-2011-8-en). [53]
- OECD (s.d.), « Disability, work and inclusion in OECD countries ». [112]
- OECD/EC (2021), *The Better Entrepreneurship Policy Tool*, <https://betterentrepreneurship.eu/> (consulté le 9 juin 2022). [83]
- OECD/EU (2018), *Policy Brief on Women's Entrepreneurship*, OECD , Paris, <https://www.oecd.org/cfe/smes/Policy-Brief-on-Women-s-Entrepreneurship.pdf> (consulté le 9 mai 2022). [63]
- OECD/EU (2016), *Policy Brief on Women's Entrepreneurship*, OECD , Paris, <https://www.oecd.org/cfe/smes/Policy-Brief-on-Women-s-Entrepreneurship.pdf> (consulté le 9 mai 2022). [5]
- OECD/European Commission (2022), « Policy brief on making the most of the social economy's contribution to the circular economy », *OECD Local Economic and Employment Development (LEED) Papers*, n° 2022/01, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/e9eea313-en>. [61]
- OECD/European Commission (2021), *The Missing Entrepreneurs 2021 : Policies for Inclusive Entrepreneurship and Self-Employment*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/71b7a9bb-en>. [2]
- OECD/European Commission (2019), *Policy brief on refugee entrepreneurship*, OECD Publishing, Paris, <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/70571d6f-en.pdf?expires=1656942543&id=id&accname=ocid84004878&checksum=D619FC34A6905E37BC2EB4F8B1BDB81D> (consulté le 4 juillet 2022). [93]
- OECD/European Commission (s.d.), *Policy brief on access to finance for inclusive and social entrepreneurship: What role can fintech and financial literacy play?*, OECD Publishing, Paris. [85]
- OECD/European Commission (à venir), *Policy brief on supporting persons with disabilities in entrepreneurship: Ensuring inclusion in a post COVID-19 economy*, OECD Publishing, Paris. [23]
- OECD/European Union (2019), *The Missing Entrepreneurs 2019 : Policies for Inclusive Entrepreneurship*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/3ed84801-en>. [35]
- OECD/European Union (2017), *The Missing Entrepreneurs 2017 : Policies for Inclusive Entrepreneurship*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264283602-en>. [57]
- OECD/European Union (2016), *Inclusive Business Creation : Good Practice Compendium*, Local Economic and Employment Development (LEED), OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264251496-en>. [18]
- OECD/European Union (2015), *The Missing Entrepreneurs 2015 : Policies for Self-employment and Entrepreneurship*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264226418-en>. [10]

- OECD/European Union (2014), *The Missing Entrepreneurs 2014 : Policies for Inclusive Entrepreneurship in Europe*, OECD Publishing, Paris, [146]  
<https://doi.org/10.1787/9789264213593-en>.
- OECD/European Union (Forthcoming), *Policy Brief on Improving the Effectiveness of Inclusive and Social Entrepreneurship Training Schemes*, OECD Publishing, Paris. [113]
- OECD/The European Commission (2013), *The Missing Entrepreneurs : Policies for Inclusive Entrepreneurship in Europe*, OECD Publishing, Paris, [151]  
<https://doi.org/10.1787/9789264188167-en>.
- Ogbor, J. (2000), « Mythicizing and reification in entrepreneurial discourse: Ideology-critique of entrepreneurial studies », *Journal of Management Studies*, vol. 37/5, [8]  
<https://doi.org/10.1111/1467-6486.00196>.
- Oggero, N., M. Rossi et E. Ughetto (2020), « Entrepreneurial spirits in women and men. The role of financial literacy and digital skills », *Small Business Economics*, vol. 55/2, [60]  
<https://doi.org/10.1007/s11187-019-00299-7>.
- ONEM (2022), *Pouvez-vous exercer une activité indépendante à titre accessoire pendant votre chômage dans le cadre de l'avantage « Tremplin-indépendants » ? Feuille info T158*, Office National de l'Emploi, [https://www.onem.be/fr/documentation/feuille-info/t158#h2\\_0](https://www.onem.be/fr/documentation/feuille-info/t158#h2_0) (consulté le 15 juillet 2022). [49]
- ONSS - emploi salarié (2021), *Marché du travail: Travailleurs salariés selon le lieu de résidence*, [30]  
<https://www.onssrszls.be/> (consulté le 4 mai 2022).
- Pappas, M. et al. (2018), « Female entrepreneurship and employability in the digital era: The case of Greece », *Journal of Open Innovation: Technology, Market, and Complexity*, vol. 4/2, [7]  
<https://doi.org/10.3390/joitmc4020015>.
- Pâquet, J. et C. Belot (2018), *Airbag: Rapport d'évaluation 2012-2018*, Le Forem, Charleroi. [94]
- Parker, S. (2009), *The economics of entrepreneurship*, [122]  
<https://doi.org/10.1017/CBO9780511817441>.
- Raphael (2019), « Stimuler l'envie d'entreprendre au féminin », *Economie@Wallonie*. [40]
- Rengs, B. et al. (2021), « Labour Market Profile, Previous Employment and Economic Integration of Refugees: An Austrian Case Study », *Institut für Demographie - VID*, vol. 1, [13]  
<https://doi.org/10.1553/0x003ccff2>.
- Saparito, P. et al. (2009), « Perceptions of bank-firm relationship: Does gender similarity matter? », *Frontiers of Entrepreneurship Research*, vol. 29/1. [115]
- Service Public Fédéral (2022), *Allocation d'intégration*, <https://handicap.belgium.be/fr/nos-services/allocation-integration.htm> (consulté le 14 juillet 2022). [45]
- Service Public Fédéral (2022), *Barème des montants ARR AI APA depuis 2003*, Service Public Fédéral, Brussels, <https://handicap.belgium.be/docs/fr/bareme-montants-arr-ai-apa-depuis-2003.xls> (consulté le 15 juillet 2022). [46]
- Shaw, E. et al. (2009), « Gender and entrepreneurial capital: Implications for firm performance », [11]  
*International Journal of Gender and Entrepreneurship*, vol. 1/1,

- <https://doi.org/10.1108/17566260910942327>.
- Simeonova-Ganeva, R. et al. (2013), « A Study of Entrepreneurship and the Prospects for Innovations Development in SMEs (2012-2013) (Bulgarian version) », *SSRN Electronic Journal*, <https://doi.org/10.2139/ssrn.2290685>. [90]
- SINGA (2022), *SINGA France*, <https://singafrance.com/a-propos/> (consulté le 22 septembre 2022). [80]
- SINGA France (2022), *Rapport d'activité 2021*, SINGA, Paris, [https://vibrant-albattani.com/wp-content/uploads/RA-SINGA-2021\\_Version-numerique.pdf](https://vibrant-albattani.com/wp-content/uploads/RA-SINGA-2021_Version-numerique.pdf) (consulté le 22 septembre 2022). [81]
- Solano, G., A. Wolffhardt et A. Khani (2019), « Measures to support early-stage migrant entrepreneurs », *MEGA Handbook*. [126]
- Sowalfin (2022), *1890*, <https://www.1890.be/> (consulté le 29 juin 2022). [129]
- Sowalfin (2022), *Rapport 2021 au Gouvernement wallon*. [68]
- Sowalfin (2021), *Rapport 2020 au Gouvernement wallon*. [128]
- SPF Economie (2019), *Entrepreneuriat et diversité – Une étude sur l'origine des travailleurs indépendants en Belgique*, SPF Economie, Bruxelles. [37]
- SPF Économie (2022), *Les travailleurs indépendants en Belgique*, <https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/pme-et-independants-en/les-travailleurs-independants> (consulté le 6 mai 2022). [103]
- SPW (2022), *Bénéficiaire Chèques-Création*, Service Public Wallonie - site internet, <https://emploi.wallonie.be/home/creation-dentreprise/cheques-creation/beneficiaire-cheques-creation.html> (consulté le 14 janvier 2023). [71]
- SPW (2022), *LES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT À L'AUTO-CRÉATION D'EMPLOI (SAACE)*, Service Public Wallonie - Emploi et Formation en Wallonie, <https://emploi.wallonie.be/home/creation-demploi/saace.html> (consulté le 15 juillet 2022). [50]
- SPW-EDIWALL (2021), *Plan Genre 2020-2024*. [41]
- Statbel (2022), *Population by place of residence, nationality (Belgian/non-Belgian), marital status, age and gender*, <https://bestat.statbel.fgov.be/bestat/crosstable.xhtml?view=f2bf9fa3-6609-4955-9627-76180ae20d66> (consulté le 11 mai 2022). [147]
- Statbel (2018), *Les personnes à niveau d'instruction élevé rencontrent le plus de difficultés à concilier travail et vie familiale*, <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/les-personnes-niveau-dinstruction-eleve-rencontrent-le-plus-de-difficultes-concilier> (consulté le 10 mai 2022). [119]
- Thébaud, S. et A. Sharkey (2016), « Unequal hard times: The influence of the great recession on gender bias in entrepreneurial financing », *Sociological Science*, vol. 3, <https://doi.org/10.15195/v3.a1>. [88]
- U.S. Department of Commerce (2022), *Who We Are*, Minority Business Development Agency, <https://www.mbda.gov/who-we-are/overview> (consulté le 18 octobre 2022). [19]
- Union Wallonne des entreprises ASBL (2018), *Études sur la situation de l'entreprise: l'entrepreneuriat et le développement régionale*, <https://www.uwe.be/wp-> [26]

- [content/uploads/2019/05/RapportEco2018.pdf](#) (consulté le 23 juin 2022).
- United Nations (2020), *International Migration 2019*, United Nations, New York. [133]
- Van Haepere, B. (2019), « Introduction. Esprit d'entreprendre et entrepreneuriat en Wallonie: contexte et développements récents », *Dynamiques régionales*, vol. 7/1, p. 5, <https://doi.org/10.3917/dyre.007.0005>. [27]
- van Kooy, J. (2016), « Refugee women as entrepreneurs in Australia », *Forced Migration Review* 53. [59]
- Vandor, P. et N. Franke (2016), « Why Are Immigrants More Entrepreneurial? », *Harvard Business Review*. [14]
- Waldinger, R., H. Aldrich et R. Ward (1990), « Immigrant Entrepreneurs: Immigrant and Ethnic Business in Western Industrial Societies », *Sage*. [140]
- Wallonie emploi formation SPW (2022), *LES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT À L'AUTO-CRÉATION D'EMPLOI (SAACE)*. [67]
- Wauters, B. et J. Lambrecht (2008), « Barriers to refugee entrepreneurship in Belgium: Towards an explanatory model », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 34/6, pp. 895-915. [54]
- Zhan, J., R. Bolwijn et F. Farinelli (2018), *Policy guide on entrepreneurship for migrants and refugees*, [https://unctad.org/system/files/official-document/diae2018d2\\_en.pdf](https://unctad.org/system/files/official-document/diae2018d2_en.pdf) (consulté le 24 juin 2022). [127]



## Annexe A. Plan d'action

Cette feuille de route présente des activités concrètes qui pourraient être développées afin de mettre en pratique une sélection de six recommandations décrites dans le rapport (Tableau A A.1). Ces recommandations ont été sélectionnées en consultation avec le SPW et un panel de parties prenantes locales sur deux critères : leur caractère prioritaire perçu et la nécessité de points d'action détaillés. Elles ne constituent pas une liste exhaustive des recommandations prioritaires, et la prise en considération des recommandations dans leur ensemble sera nécessaire à l'établissement d'un plan d'action complet. Les recommandations transversales avancées dans le chapitre 2 (notamment sur la fixation d'objectifs stratégiques et l'allocation de ressources associées) seront particulièrement importantes pour créer les conditions nécessaires au succès de mesures ciblées thématiques. Le contenu de la feuille de route a été élaboré de manière collaborative lors de l'atelier de renforcement des capacités et de planification organisé pour clôturer le projet. Cette feuille de route identifie des acteurs qui semblent bien placés pour mener à bien la mise en œuvre des activités prévues. Elle vise à guider le SPW dans la planification de ses actions futures en tirant parti de l'expertise et des réseaux et acteurs locaux.

**Tableau A A.1. Plan d'action pour la mise en œuvre de recommandations sélectionnées**

<b>Recommandation c</b> <i>(Cadre stratégique)</i>	Renforcer la coordination entre les différents acteurs de l'écosystème wallon, y compris entre les acteurs de l'entrepreneuriat et ceux intervenants auprès des primo-arrivants ou des personnes handicapées en développement de projet professionnel ; ainsi qu'entre les entrepreneurs (potentiels) et les structures de soutien.	
<p align="center"><b>Activités, étapes principales et indicateurs de performances proposés</b></p> <p><b>Activité :</b> Mettre et maintenir à jour une cartographie des acteurs de l'entrepreneuriat prenant en compte les services spécialisés pour les entrepreneurs immigrés et les handipreneurs.</p> <p><b>Étapes :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Consultation des acteurs de soutien concernant leurs besoins dans une cartographie, avec une attention particulière portée aux acteurs intervenant auprès des publics ciblés</li> <li>2. Développement d'un plan pour la mise à jour régulière des informations cartographiques et l'intégrations des informations relatives aux services spécialisés</li> <li>3. Campagne de requête d'information auprès des acteurs du soutien</li> <li>4. Lancement de la cartographie mise à jour</li> <li>5. Information des acteurs de soutien et du grand public</li> </ol> <p><b>Indicateur de performance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à jour de la cartographie</li> </ul>	<p align="center"><b>Acteur(s) et responsabilités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation des acteurs et établissement des besoins → SPW</li> <li>• Mise à jour et maintenance de la cartographie → Sowalfin via le service 1890</li> </ul> <p>Fourniture d'information pour la cartographie → tous les acteurs de soutien</p>	



<b>Recommandation d</b> ( <i>Cadre stratégique</i> )	Supprimer l'accès à la gestion et s'appuyer sur des méthodes alternatives pour assurer la formation des nouveaux entrepreneurs aux compétences et connaissances nécessaires à la gestion d'une entreprise
<b>Activités, étapes principales et indicateurs de performances proposés</b>	
<p><b>Activité :</b> Préparer un plan pour la suppression de l'accès à la gestion</p> <p><b>Étapes :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Consultation des régions Flandre et Bruxelles pour recueillir les leçons et bonnes pratiques du processus de suppression des barrières administratives à l'entrepreneuriat</li> <li>2. Consultation des acteurs pour identifier les besoins en formation (en gestion et sur les démarches administratives) et en prévention de l'échec entrepreneurial mal servis par le système actuel et qui pourraient nécessiter une nouvelle approche après sa suppression. Ces consultations devront impérativement impliquer les acteurs de soutien à l'entrepreneuriat des immigrés et les acteurs de l'échec entrepreneurial (p. ex. Entreprises en rebond).</li> <li>3. Développement de modules courts d'information et de formation aux éléments pratiques de la gestion entrepreneurial et détermination des conditions d'accès. Un accès systématique peut être envisagé. Ces modules devront être disponibles en plusieurs langues non belges.</li> <li>4. Établissement d'un calendrier de suppression</li> <li>5. Pilotage des modules de formations et diagnostic de pertinence</li> <li>6. Lancement d'une campagne d'information sur les suppressions et les dispositifs alternatifs</li> <li>7. Suppression de l'accès à la gestion et lancement éventuel des dispositifs de formation non diplômants alternatifs</li> </ol> <p><b>Indicateur de performance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suppression de l'accès à la gestion</li> </ul>	<p><b>Acteur(s) et responsabilités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination du plan → SPW</li> <li>• Délivrance du dispositif de formation alternatif → à définir avec les acteurs de terrain, notamment impliqués aux près des entrepreneurs immigrés.</li> </ul>
<b>Recommandation I</b> ( <i>Sensibilisation</i> )	Former les acteurs de soutien à l'entrepreneuriat aux besoins des handipreneurs et des entrepreneurs immigrés, y compris à ceux des femmes immigrées.
<b>Activités, étapes principales et indicateurs de performances proposés</b>	
<p><b>Activité 1 :</b> Encourager les collaborations locales entre acteurs de l'accueil et acteurs de l'entrepreneuriat.</p> <p><b>Étapes :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Collection de bonnes pratiques existantes en matière de collaboration (séances d'informations, etc.)</li> <li>2. Développement de supports de communication autour de ces pratiques</li> <li>3. Organisation de rencontres locales entre acteurs de l'accueil et acteurs entrepreneuriaux identifiés dans la cartographie pour favoriser les contacts et échanger les bonnes pratiques</li> <li>4. Présentations des bonnes pratiques dans les forums locaux</li> <li>5. Suivi de la diffusion des bonnes pratiques</li> </ol> <p><b>Indicateur de performance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de CRIs proposant des actions explicites d'information autour de l'entrepreneuriat</li> <li>• Organisation de séances de rencontres accueil-entrepreneuriat dans les cinq provinces</li> </ul>	<p><b>Acteur(s) et responsabilités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination et sensibilisation → SPW, Sowalfin</li> <li>• Mise en œuvre de séances d'informations aux primo-arrivants : CRIs en collaboration avec acteurs du territoire</li> </ul>
<p><b>Activité 2 :</b> Créer des canaux de communications renforcés entre l'AVIQ, les acteurs de l'handipreneuriat et les acteurs généralistes de l'entrepreneuriat via des rencontres locales.</p> <p><b>Étapes :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identification du contenu des rencontres et des participants souhaités</li> <li>2. Organisation de rencontres en personne pour faciliter les échanges et faire circuler les bonnes pratiques</li> <li>3. Suivi de la diffusion des bonnes pratiques</li> </ol> <p><b>Indicateur de performance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de rencontres dans les cinq provinces</li> </ul>	<p><b>Acteur(s) et responsabilités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination → SPW</li> </ul>
<p><b>Activité 3 :</b> Encourager les acteurs du soutien entrepreneurial à faire suivre des formations à leurs employés travaillant au contact des entrepreneurs via une communication adaptée et une incitation financière de type chèque.</p> <p><b>Étapes :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identification des formations existantes</li> </ol>	<p><b>Acteur(s) et responsabilités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation auprès des acteurs de soutien et proposition de couvrir partiellement le coût de la formation pour un certain nombre d'employés par an → SPW, Sowalfin</li> </ul>

<p>2. Décision du format et des conditions du soutien financier (éligibilité, montant du soutien, durée du dispositif, mécanisme de suivi)</p> <p>3. Campagne d'information des acteurs</p> <p>4. Ouverture du dispositif</p> <p>5. Point après 1 an</p> <p><b>Indicateur de performance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'acteurs ayant formé des employés</li> <li>• Satisfaction des employés vis-à-vis de la formation</li> <li>• Satisfaction des entrepreneurs immigrés après un suivi dans une structure formée</li> <li>• Satisfaction des handipreneurs après un suivi dans une structure formée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre de formation → CRIs, IRFAM, Interra, acteurs de l'handipreneuriat</li> </ul>
<p><b>Activité 3 :</b> Encourager les acteurs de l'accompagnement à faire appel à des entrepreneurs immigrés et des handipreneurs dans la mise en œuvre de leurs services</p> <p><b>Étapes :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identification de bonnes pratiques locales et internationales en concertation avec les acteurs locaux de l'handipreneuriat et de l'entrepreneuriat des immigrés</li> <li>2. Développement d'une campagne de sensibilisation auprès des acteurs de l'entrepreneuriat sur les bénéfices de l'implication d'entrepreneurs et des exemples de modalités d'emploi permanentes ou ponctuelles (modèles, mentors, conseillers)</li> <li>3. Pilotage auprès d'un petit nombre d'acteurs et ajustement</li> <li>4. État des lieux et lancement d'une campagne large</li> <li>5. Évaluation après 1 an et comparaison avec l'état des lieux</li> </ol> <p><b>Indicateur de performance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'acteurs rapportant l'implication d'entrepreneurs immigrés et d'handipreneurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation des acteurs de soutien → SPW, Sowalfin</li> </ul>
<p><b>Recommandation n</b> (Sensibilisation)</p>	<p><i>Sensibiliser les acteurs de première ligne actifs dans l'accès au marché au travail des personnes handicapées et ceux de l'écosystème entrepreneurial à l'handipreneuriat</i></p>
<p><b>Activités, étapes principales et indicateurs de performances proposés</b></p> <p><b>Activité 1 :</b> Développer une brochure d'information sur l'handipreneuriat à l'attention des acteurs du soutien entrepreneurial contenant des informations clarifiant les idées reçues sur l'handipreneuriat, mettant en exergue les obstacles possibles et particularités réglementaires pertinentes, listant les aides AVIQ existantes et encourageant la prise de contact avec les acteurs de l'handipreneuriat ou l'AVIQ.</p> <p><b>Étapes :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identification des informations à inclure en collaboration avec les acteurs de terrain de l'handipreneuriat</li> <li>2. Évaluation des lacunes d'information via une consultation des acteurs de première ligne de l'entrepreneuriat</li> <li>3. Développement de la brochure</li> <li>4. Test de la brochure auprès d'une sélection d'acteurs volontaires</li> <li>5. Ajustements de la brochure et lancement généralisé</li> <li>6. Point après un an et mise à jour</li> </ol> <p><b>Indicateurs de performance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion de la brochure</li> <li>• Degré de sensibilisation des acteurs</li> </ul>	<p><b>Acteur(s) et responsabilités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination → SPW</li> <li>• Identification des informations à inclure → SPW en collaboration avec l'AVIQ et des acteurs de l'handipreneuriat, tels que le Handijob'Project</li> </ul>
<p><b>Activité 2 :</b> Encourager les acteurs de l'entrepreneuriat à faire appel aux formations existantes et soutenir le développement de la capacité de formation sur l'handipreneuriat.</p> <p><b>Étapes :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identification des formations existantes et évaluation de leur capacité</li> <li>2. Développement en collaboration avec les acteurs de l'handipreneuriat de spécifications pour un appel d'offre pilote pour une formation handipreneuriat à l'attention des accompagnants à l'entrepreneuriat non spécialisés</li> <li>3. Campagne de sensibilisation pour encourager la formation des acteurs clés (SAACE, Sowalfin)</li> <li>4. Suivi de l'utilisation de la formation après un an</li> </ol> <p><b>Indicateur de performance :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des formations existantes pouvant aider les acteurs de première ligne à se former sur l'handipreneuriat → SPW + IFAPME en consultation avec les acteurs de l'handipreneuriat (p. ex. Handijob'Project)</li> <li>• Appel d'offre pour le développement de formations handipreneuriat à l'attention des formateurs entrepreneuriaux → SPW</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'acteurs ayant des employés formés</li> <li>• Auto-évaluation des participants à la formation</li> <li>• Demande de formation non remplie</li> </ul> <p><b>Activité 3 :</b> Développer une brochure d'information sur l'handipreneuriat à l'attention des employés de première ligne conseillant les personnes handicapées sur leurs options d'intégration sur le marché du travail.</p> <p><b>Étapes :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identification des informations à inclure en collaboration avec les acteurs de terrain de l'handipreneuriat</li> <li>2. Identification des acteurs principaux de l'orientation professionnelle des personnes en situation de handicap</li> <li>3. Évaluation des lacunes d'information via une consultation des acteurs de première ligne de l'orientation (AVIQ, Forem, etc.)</li> <li>4. Développement de la brochure</li> <li>5. Test de la brochure auprès d'une sélection de volontaires</li> <li>6. Ajustements de la brochure</li> <li>7. Lancement généralisé</li> <li>8. Point après un an et mise à jour</li> <li>9. Mise à jour tous les deux ans ou en cas de changement notable</li> </ol> <p><b>Indicateurs de performance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion de la brochure</li> <li>• Degré de sensibilisation des acteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Campagne informant sur l'importance et la disponibilité de la formation → SPW, Sowalfin</li> <li>• Développement de la brochure → AVIQ et SPW en collaboration avec les acteurs de terrain de l'handipreneuriat tels que Handijob'Project.</li> <li>• Production et dissémination de la brochure en interne et en externe → AVIQ</li> </ul>
<p><b>Recommandation p</b> (Formation)</p>	<p><i>Encourager le développement de programmes de formation et d'accompagnement dédiés aux entrepreneurs immigrés, notamment en début de parcours afin de combler les lacunes qui limitent l'accès aux programmes généralistes.</i></p>
<p><b>Activités, étapes principales et indicateurs de performances proposés</b></p>	<p><b>Acteur(s) et responsabilités</b></p>
<p><b>Activité 1 :</b> Développer un parcours d'accès coordonné en partenariat avec les CRIs.</p> <p><b>Étapes :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Conception du parcours coordonné</li> <li>2. Définition des paramètres de pilotage</li> <li>3. Lancement du pilote en région liégeoise</li> <li>4. Évaluation du pilote</li> <li>5. Élargissement du programme</li> </ol> <p><b>Indicateur de performance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement d'un pilote</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination → SPW</li> <li>• Conception du parcours pilote → comité WINN en partenariat avec les acteurs de terrain pertinents</li> <li>• Mise en œuvre → CRIs pour les points d'accès initial, SAACE, Interra et autres acteurs identifiés pour la mise en œuvre du parcours</li> <li>• Suivi et évaluation du pilote : à définir</li> </ul>
<p><b>Activité 2 :</b> Développement d'un module préalable à l'entrée aux SAACE (et autres dispositifs d'accompagnements pertinents).</p> <p><b>Étapes :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Définition du contenu</li> <li>2. Identification du partenaire de mise en œuvre</li> <li>3. Définition d'un plan pour la sensibilisation auprès du public cible (par exemple via les CRIs)</li> <li>4. Lancement du pilote en région liégeoise</li> <li>5. Évaluation du pilote</li> <li>6. Élargissement du programme</li> </ol> <p><b>Indicateur de performance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement du pilote</li> <li>• Nombre de participants</li> <li>• Évaluation d'efficacité auprès des participants</li> <li>• Nombre de participants lançant une activité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conception du contenu : SAACE en collaboration avec des acteurs spécialisés dans l'entrepreneuriat des immigrés, notamment l'IRFAM, LEAD, Interra et Microstart</li> <li>• Mise en œuvre : à définir</li> </ul>

<b>Recommandation s</b> (Financement)	<i>Développer des mécanismes dédiés pour favoriser l'accès au financement bancaire des entrepreneurs et des handipreneurs.</i>	
<p><b>Activités, étapes principales et indicateurs de performances proposés</b></p> <p><b>Activité :</b> Développer des programmes de garanties de prêts ciblés pour les handipreneurs et les entrepreneurs immigrés. Ces programmes seront similaires au programme généraliste existant mais utiliseront une communication ciblée et incluront des adaptations nécessaires (par exemple sur le format des candidatures pour les entrepreneurs immigrés).</p> <p><b>Étapes :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identification d'adaptations éventuellement nécessaires par rapport au programme généraliste</li> <li>2. Identification de partenaires de communication et d'orientation</li> <li>3. Lancement de campagnes pilotes</li> <li>4. Évaluation des pilotes</li> <li>5. Pérennisation du dispositif</li> </ol> <p><b>Indicateur de performance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de garanties offertes</li> <li>• Survie entrepreneuriale</li> </ul>	<p><b>Acteur(s) et responsabilités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement : Sowalfin en concertation avec les acteurs spécialisés (p. ex. microStart pour le financement des entrepreneurs immigrés) et les réseaux d'entrepreneurs</li> <li>• Mise en œuvre : SOWALFIN</li> <li>• Sensibilisation : à définir</li> </ul>	

# Annexe B. Consultation Better Entrepreneurship Policy Tool : Résultats

Tableau A B.1. Résultats de la consultation Better Entrepreneurship Policy Tool

	Question	Score
Culture	1.1 L'entrepreneuriat des migrants est largement promu dans la société.	1.5
	1.2 L'entrepreneuriat est promu auprès de migrants d'horizons différents.	2
	1.3 Des campagnes ciblées assurent la promotion de l'entrepreneuriat des migrants auprès de personnalités modèles ( <i>role models</i> ) importantes.	2
	1.4 L'enseignement formel favorise des attitudes positives envers l'entrepreneuriat des migrants parmi les étudiants.	2.7
	1.5 Des mécanismes de suivi et d'évaluation sont utilisés pour estimer l'impact des activités visant à promouvoir l'entrepreneuriat des migrants.	2.3
Stratégies	2.1 Des priorités et des objectifs politiques en matière de promotion et d'appui à l'entrepreneuriat des migrants ont été définis.	2.1
	2.2 Il existe un plan d'action visant à mobiliser les acteurs du secteur public et d'autres parties prenantes concernées afin de réaliser les objectifs politiques en matière d'entrepreneuriat des migrants.	2.8
	2.3 Les ressources financières appropriées ont été allouées afin de mettre en œuvre l'appui à l'entrepreneuriat des migrants.	2.1
	2.4 Des mécanismes de coordination efficaces sont en place afin de faciliter la collaboration entre les acteurs du secteur public impliqués dans la conception et l'exécution de politiques et de programmes en matière d'entrepreneuriat des migrants.	2.6
	2.5 Les méthodes de sensibilisation sont adaptées à divers profils de migrants afin de les informer des différentes aides à l'entrepreneuriat disponibles.	2.5
	2.6 Les fournisseurs d'aide sont équipés pour travailler avec divers profils d'entrepreneurs migrants.	2.3
	2.7 Des mécanismes de suivi et d'évaluation sont utilisés pour mesurer les progrès réalisés par rapport aux objectifs stratégiques en matière d'entrepreneuriat des migrants.	2.4
Réglementations	3.1 Les réglementations et procédures relatives à la création d'entreprises ne posent pas de difficultés inutiles aux entrepreneurs migrants.	2.5
	3.2 Des informations adaptées sur la création d'entreprises sont disponibles et compréhensibles pour tous les profils d'entrepreneurs migrants potentiels.	2.5
	3.3 Les systèmes de sécurité sociale disposent de mesures incitatives en faveur de l'entrepreneuriat des migrants.	3.2
	3.4 Des mécanismes de suivi et d'évaluation sont utilisés pour évaluer les problèmes existants dans l'environnement réglementaire concernant l'entrepreneuriat des migrants.	3.3
Compétences	4.1 Des évaluations des besoins sont utilisées pour déterminer les aides politiques nécessaires afin de renforcer les compétences entrepreneuriales des entrepreneurs migrants ayant différents profils.	3
	4.2 Une formation à l'entrepreneuriat est proposée aux migrants.	4.2
	4.3 Du coaching et du mentorat sont proposés aux migrants entrepreneurs.	4.4
	4.4 Des services de développement des entreprises sont proposés aux migrants.	4.3
	4.5 Les initiatives de développement des compétences entrepreneuriales destinées aux migrants sont fortement liées aux aides financières pour les entreprises.	3
	4.6 Les initiatives de développement des compétences entrepreneuriales destinées aux migrants sont mises en œuvre via des canaux idoines.	3.7
	4.7 Les initiatives de développement des compétences entrepreneuriales sont adaptées aux différents profils de migrants.	3.6
	4.8 Des mécanismes de suivi et d'évaluation sont utilisés pour mesurer l'impact et l'efficacité des formations, du coaching et du mentorat, ainsi que des services de développement des entreprises destinées aux entrepreneurs migrants.	3.4
Financement	5.1 Les évaluations des besoins sont utilisées pour identifier comment les politiques peuvent combler les lacunes en matière de disponibilité et d'accessibilité des financements pour les entrepreneurs migrants.	4.1
	5.2 L'éventail actuel de possibilités de financement pour la création d'entreprises est adapté aux différents profils de migrants.	4.1
	5.3 L'éventail actuel de possibilités de financement du développement et de la croissance des entreprises est adapté aux différents profils de migrants.	3.4
	5.4 L'éventail actuel de possibilités de financement des entreprises à fort potentiel de croissance est adapté aux migrants.	3.6

	5.5 Les initiatives de financement d'entreprises destinées aux entrepreneurs migrants sont fortement liées à des aides non financières.	4.6
	5.6 Le soutien au financement destiné à différents profils d'entrepreneurs migrants est fourni via des canaux adaptés.	3.6
	5.7 Des mécanismes de suivi et d'évaluation sont utilisés pour mesurer l'impact et l'efficacité des programmes de financement des entreprises destinés aux différents profils de migrants.	2.8
Réseaux	6.1 Les évaluations des besoins sont utilisées pour déterminer comment les politiques peuvent combler les lacunes existant dans les réseaux d'entrepreneurs migrants.	3.6
	6.2 Les initiatives publiques de réseautage sont promues afin d'établir des liens entre les entrepreneurs migrants ayant différents profils, les entrepreneurs déjà installés et les réseaux d'entreprises plus larges.	4.1
	6.3 Les initiatives publiques de réseautage destinées aux migrants établissent des liens avec les organisations appuyant l'entrepreneuriat.	3.7
	6.4 Les réseaux publics d'entrepreneurs migrants sont activement animés.	3.2
	6.5 Les initiatives publiques de réseautage offrent des occasions aux entrepreneurs migrants d'interagir avec d'autres entrepreneurs via des plateformes en ligne.	3.2
	6.6 Des mécanismes de suivi et d'évaluation sont utilisés pour mesurer l'impact et l'efficacité des initiatives publiques de réseautage entrepreneurial pour différents profils de migrants.	3.5

Note : Le questionnaire a reçu 32 réponses.